

"Le Canada est une nation souveraine et ne peut avec docilité accepter de la Grande-Bretagne ou des Etats-Unis ou de quiconque d'autre, l'assiduité qu'il lui faut prêter envers le monde le premier devoir de loyauté d'un Canadien n'est pas envers le Commonwealth britannique des nations, mais envers le Canada et son roi, et ceux qui contestent ceci rendent à mon avis un mauvais service au Commonwealth."

She is a sovereign nation and cannot take her attitude to the world society from Britain or from the United States or from anybody else. A Canadian's first loyalty is not to the British Commonwealth of Nations but to Canada and to Canada's king and those who deny this are doing to my mind, a great disservice to the Commonwealth."

(1-X-37)

Lord Tweedsmuir

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Montréal, vendredi 14 mars 1947

VOLUME XXXVIII — No 60

REDACTION ET ADMINISTRATION
430 EST, NOTRE-DAME, MONTREAL

TELEPHONE : *BELAIR 3351

SOIRS, DIMANCHES ET FETES

Administration : BELAIR 3361
Rédaction : BELAIR 3366
Gérant : BELAIR 3363

Rédacteur en chef : Omer HEROUX

Les répercussions de la nouvelle politique de Washington

Le BCG et la lutte antituberculeuse aux Etats-Unis

Des expériences vont être poursuivies sur une vaste échelle — Le fléau a pris des proportions épidémiques en Europe — Une initiative québécoise qui nous revient par les Etats-Unis

Les journaux américains accordent une importance croissante au vaccin BCG (bacille Calmette-Guérin) dans la lutte contre la tuberculose. Car ce fléau a pris des proportions désastreuses. Selon le Dr Louis Dublin, de la Metropolitan Life: "Six années de guerre ont détruit les gains de vingt-cinq années. Dans plusieurs pays la tuberculose a pris des proportions épidémiques. Cette plaie menace non seulement la génération actuelle, mais les générations à venir".

M. J. D. Ratcliff, qui consacre un long article au BCG dans la revue *This Week*, après avoir cité le témoignage du Dr Dublin, ajoute:

"Il n'y a guère d'espoir d'assurer une nourriture substantielle, des soins hygiéniques et médicaux et l'hospitalisation à des millions d'Européens malades. Le temps est trop court. Le seul espoir qui reste, c'est de protéger les jeunes, ceux qui ne sont pas encore atteints".

"Le BCG est la seule chose en vue qui puisse y parvenir... Il ne guérit pas la tuberculose, pas plus que le grec et la variole ne guérit la variole, mais il assure un haut degré de protection aux gens qui ne sont pas encore infectés".

M. Ratcliff dit que dans les mois qui vont suivre le BCG va être le sujet d'une énorme littérature aux Etats-Unis. "On prépare des plans pour généraliser l'emploi du BCG. Les expériences ont démontré qu'il pourrait sauver les trois quarts des 55.000 personnes fauchées annuellement par la tuberculose aux Etats-Unis".

Ainsi, par une étrange ironie, les Etats-Unis vont vulgariser et populariser chez nous une technique où nous avons été les précurseurs en Amérique. Cela est, hélas! plus fréquent qu'on ne le croit. On en a vu un exemple dans la formation des études classiques: nous demandions presque pardon à la "face supérieure" d'apprendre le grec, le latin, la littérature. Aujourd'hui, les grandes universités américaines et tout ce que les Etats-Unis comptent de gens cultivés reviennent directement à la culture humaniste, comme la seule véritablement intelligente et digne de l'homme. On s'aperçoit aujourd'hui que savoir le grec et le latin donne la plus utile préparation aux études scientifiques.

Dans le même temps, nous voyons une étrange croisade pour nous faire ramasser ce que nos voisins abandonnent et nous faire rejeter ce qu'ils recherchent maintenant après une cruelle expérience. Ce sont des réactionnaires et des retardataires qui s'ignorent et s'imaginent innover.

Depuis de nombreuses années, la province de Québec, non seulement a poursuivi des expériences avec le BCG, mais elle l'emploie maintenant comme un des grands moyens de lutte contre la tuberculose. Québec a été, sauf erreur, la pionnière en Amérique et il n'est que juste de reconnaître la magnifique travail accompli notamment par les Drs Baudouin, Frappier, Guilbault et Vidal, et aussi la splendide coopération purement gratuite que des fem-

mes comme Mademoiselle Gilberte Dufresne, Madame Jean Raymond et tant d'autres ont apportée pour faire vivre l'oeuvre.

La genèse de la découverte du BCG est assez curieuse. Ainsi que le raconte M. Ratcliff, le docteur Calmette l'avait entreprise pour défendre les troupeaux français atteints de tuberculose et qui la transmettaient aux humains. En collaboration avec le Docteur Guérin, il entreprend ses travaux: il isole un bacille tuberculeux virulent d'une vache malade, afin de le débilité jusqu'au point où il ne puisse plus causer de tuberculose, mais rester tout de même capable de stimuler les réactions protectrices de l'organisme.

C'était un travail de bénédictin, avec toutes les possibilités d'insuccès et des chances problématiques de réussite. A chaque mois on prélevait du dernier bouillon de culture antérieur des microbes pour en semer un nouveau bouillon. Puis le mois suivant on en prélevait de ce dernier pour les placer dans un nouveau bouillon détrempant, et ainsi de suite. Après trois ans, on fit un essai sur un veau, avec 100 milligrammes de la dernière culture en date. Avec un trentième de la culture originale, l'animal aurait été tué. Or non seulement il survécut, mais ne fut point malade.

En 1920, Calmette et Guérin en étaient rendus au 230ème bouillon successif de culture. Ils ne songeaient plus désormais aux bestiaux, mais à la tuberculose humaine.

Maintenant, après d'innombrables expériences mêlées d'accidents et d'incertitude, les essais s'avèrent concluants, dit M. Ratcliff.

Il raconte les études du National Research Council du Canada. Il a vacciné 1.005 gardes-malades, tandis qu'un nombre égal ne l'étaient pas, pour agir comme moyen de contrôle. Or dans le groupe vacciné il n'y eut que le quart de tuberculeux qui se trouvèrent dans l'autre groupe.

Le Conseil de recherches a mené d'autres tentatives dans les réserves indiennes où l'on sait que la tuberculose cause des ravages effroyables. Le Bureau des affaires indiennes et le U. S. Public Health Service ont établi une expérimentation qui date de 1935 et dont l'on vient de publier les résultats.

On a vacciné 1.500 enfants indiens tandis que 1.457 ne l'étaient pas, afin de servir comme terme de comparaison. Six ans plus tard, contre le premier groupe contre 28 du second avaient succombé à la tuberculose, soit une proportion de 1 à 7.

Le Brésil, l'Uruguay, le Danemark ont adopté le BCG et il trouve une vogue grandissante aux Etats-Unis.

La province de Québec est la plus mortellement frappée par la tuberculose au Canada. C'est pourquoi elle doit suivre avec un intérêt particulier ce qui se poursuit actuellement chez nos voisins.

Alexis GAGNON

Arthur Lévillé

M. Arthur Lévillé, doyen de la Faculté des Sciences de l'Université de Montréal, vient de mourir à l'âge de soixante-six ans.

C'était le type du savant modeste, consciencieux, et du professeur dévoué. Rarement homme d'une parole valeur s'est aussi peu soucie du bruit public. Il a poursuivi son oeuvre dans l'ombre et le silence. Cela ne fait qu'ajouter au respect et à la gratitude que commande sa mémoire.

Nous avons bénéficié de la collaboration, trop rare à notre goût, du regrettable défunt. Il avait le style de l'homme de science formé aux fortes disciplines classiques: simple, clair et d'une élégance précise.

M. Lévillé était bon, toujours prêt à rendre service et d'une parfaite courtoisie. D'une très haute valeur morale aussi.

Nous prions Mme Lévillé et les siens d'agréer dans leur grand deuil l'hommage de nos respectueuses condoléances.—O. H.

Blocs-notes

Pour l'Institut d'Histoire

Nous avons de bonnes nouvelles de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française. La publication de la conversation qu'avait bien voulu nous accorder M. le chanoine Groulx, et les commentaires dont le *Devoir* l'a accompagnée, n'ont pas été sans résultat.

Dans une note où il nous remercie trop aimablement de cette double publication, l'éminent historien nous dit en effet (l'auteur nous pardonnera de publier ces indications qui sont d'intérêt général):

Dans mon courrier de mardi, j'ai reçu trois chèques de \$100 chacun: l'un d'un vieil ami de St-Hyacinthe; un autre d'un curé (suite à la deuxième page)

Le carnet du grincheux

M. King s'effraie à la pensée que son gouvernement peut cesser pour un instant de contrôler à peu près tout. En réalité, ce n'est pas tant à lui de prendre peur qu'à ceux quelques centaines de milliers de bureaucrates grassement payés qui nous valent un budget de deux milliards, deux ans après la guerre.

Sans doute quelque Barbier libéral nous redira un jour en voyant que nous ne dépensons plus que deux milliards par année au lieu de six ou sept: "Que la guerre était belle en 1944".

M. Bevin dit que l'armée russe embarrasse les bataillons allemands et il n'en est pas content.

Ainsi donc se précise le danger de l'Allemagne, point avancé de la puissance russe-comme. Ceux qui s'en plaignent aujourd'hui n'ont cependant tout fait pour rendre l'événement inévitable.

On signale également que les nazistes s'accommodent très bien du soviétisme et qu'ils sont aisément accueillis. Au fond, c'est la même idéologie sous des apparences différentes.

A partir du 27 avril, le conseil municipal décide que le soleil est en retard d'une heure. Chacun avancera son horloge d'une heure, afin que quelques conseillers municipaux qui fréquentent à Westmount, Outremont, Laval, puissent aller jouer au golf. On va laisser les gens barboter dans les flaques d'eau, avaler des tonnes de poussière et de microbes, car voyez-vous on ne peut tout faire. Mais pour le golf, c'est différent.

Le Parlement se prépare à ouvrir toutes grandes les portes de l'immigration au Canada. Cependant il y a du chômage déjà au Canada. Mais un silence impressionnant règne chez ceux qui d'habitude sont les défenseurs foudroyants de l'"over-rice". Peut-être estiment-ils qu'il sera plus habile et efficace, de protester quand les immigrants seront entrés au pays?

Le nombre des candidats augmentant de jour en jour dans l'élection partielle de Cartier. Sans doute en vertu du principe que plus on est... plus on...

Le Grincheux

Les Quatre achèvent leur première semaine de conférence et n'ont pas encore fait grand-chose sur les traités de paix allemand et autrichien. Ils en sont encore à discuter le projet de M. Molotov pour des entretiens sur la Chine. Le ministre soviétique a envoyé à MM. Marshall et Bevin hier soir une note où il les invite à discuter officiellement ce sujet avec lui.

L'on rapporte aujourd'hui que M. Marshall acceptera un échange de vues fondé sur l'accord de décembre 1945, mais à la condition que la Chine y participe. M. Bevin prendrait la même attitude. Des observateurs croient qu'après avoir reçu les réponses de ses collègues M. Molotov invitera la Chine, mais il n'est pas sûr que le gouvernement de Nankin accepte. De plus, M. Marshall serait résolu à ne pas s'engager dans des discussions détaillées; il se bornerait à exposer le point de vue des Etats-Unis, et à faire une déclaration sur le retrait des troupes.

Hier, M. Marshall a accusé les Soviétiques de distribuer des amnisties à d'anciens dirigeants du parti nazi en leur permettant d'entrer dans le parti allemand de l'Unité socialiste, groupe qui est dirigé par les communistes. C'est une riposte aux reproches formulés par les Soviétiques contre les Etats-Unis et l'Angleterre à propos de la dénazification dans leurs zones d'occupation. M. Marshall a réclamé une politique uniforme dans les quatre zones à ce sujet, et une loi allemande uniforme, assurant à tous les habitants un traitement égal et juste. M. Molotov a dit qu'il acceptait en principe. M. Bidault a déploré le ton acrimonieux des débats qui se sont produits autour du rapport du Conseil de contrôle allié, mais il a lui aussi accepté la proposition. Il a suggéré toutefois que les ordres pour l'adoption des lois soient donnés par les commandants des zones et non par le Conseil de contrôle allié.

La marge d'accord sur la "dénazification" est donc assez mince. Les membres des délégations de Washington et de Londres admettent que ces débats ne favorisent guère la préparation des traités, mais ils les jugent nécessaires. Ces discussions constituent en tout cas une indication que MM. Marshall et Bevin ne sont pas disposés à faire trop de concessions, ce qui est un excellent symptôme.

Les Soviétiques dénoncent M. Truman

Les répercussions du discours de M. Truman a prononcé mercredi se précisent. Les Russes n'ont appris qu'aujourd'hui les projets du président pour aider la Grèce et la Turquie, retard qui n'a rien d'exceptionnel en U.R.S.S. Ce qui est plus révélateur, c'est la vigueur des critiques dirigées contre le message de M. Truman au Congrès; car la presse officielle soviétique a l'habitude de manifester plus de réserve à l'égard des chefs d'Etat étrangers.

"Izvestia", le journal du gouvernement, écrit dans un éditorial publié en première page, que cette aide est une nouvelle intervention dans les affaires des autres Etats, et que M. Truman "n'a tenu compte ni de la situation internationale, ni de la souveraineté de la Grèce... Que restera-t-il de la souveraineté de la Grèce... Que le personnel militaire et civil américain sera assis sur la tête des gouvernements grecs, et lorsque ce personnel commencera à diriger la Grèce avec l'aide de 250.000.000 de dollars américains importés?"

L'agence de nouvelles "Tass" a distribué aux journaux une dépêche de son correspondant de Washington, qui a aussi été lue ce matin à la radio de Moscou. L'agence affirme que "le message Truman est ouvertement dirigé contre les éléments démocratiques de Grèce qui défendent les institutions démocratiques dans les pays et qui sont appelés dans le message une minorité militante".

"En disant que la Grèce a un besoin désespéré d'aide financière et économique, Truman laisse entendre au Congrès que l'octroi de fonds au gouvernement grec sera accompagné par l'établissement d'un contrôle américain sur la Grèce". Un autre programme de la radio soviétique, à l'adresse de la Grèce, a dit des projets de M. Truman qu'ils constituent "un danger pour la paix et l'harmonie entre les nations du monde".

La Turquie n'avait d'abord formulé aucun commentaire officiel, mais le premier ministre, M. Peker, a

déclaré hier soir que le discours de M. Truman est "réaliste et tout à fait humanitaire", qu'il signifie la fin de l'isolationisme des Etats-Unis, et sera un exemple pour les peuples amis de la paix et de la liberté. Le roi Georges de Grèce, a déclaré dans un message à M. Truman que l'aide des Etats-Unis "en restaurant les libres institutions démocratiques et en hâtant la restauration économique" de la Grèce, aidera à "rendre la paix plus forte dans le monde".

Les approbations anglaises

En Angleterre les commentaires approbateurs continuent. M. Churchill a déclaré aujourd'hui: "Aucun geste que j'aie vu faire récemment n'a plus augmenté les chances de maintenir la paix et la liberté dans le monde. Si un tel geste avait été fait par les Etats-Unis avant la dernière guerre, cela l'aurait empêchée, et s'il avait eu lieu après la première Grande Guerre, il l'aurait empêchée encore davantage. S'il avait été fait avant 1914, la paix aurait pu être sauvegardée, et nous aurions tous vécu dans un monde bien plus heureux".

Il est difficile de suivre l'ancien premier ministre jusqu'au bout, car en 1914 les chefs de l'Allemagne ne craignaient guère les Etats-Unis, qui n'étaient pas encore une grande puissance et dont les forces militaires n'étaient guère organisées. Si les généraux du Kaiser ont cru pouvoir vaincre l'Angleterre par le sous-marin, ils devaient se croire bien en sécurité contre une offensive venant d'outre-Atlantique. Il est de même fort douteux que Hitler aurait reculé devant une attitude ferme de Washington en 1939, car il avait préparé ses forces selon le programme de la guerre à échéance, et il comptait sur la guerre-éclair pour devancer une coalition générale éventuelle. Il pouvait croire avoir le temps de conquérir l'Europe avant que les Etats-Unis fussent prêts à intervenir.

Mais la situation est bien différente aujourd'hui, car parmi les vainqueurs ce sont les Etats-Unis qui ont le moins souffert de la guerre et qui restent les plus capables d'un nouvel effort. Une politique ferme de leur part a donc bien des chances de réussir à freiner, au moins pour un temps l'expansion agressive des Soviétiques.

Un nouveau "Waterloo"

Le "Mail", journal conservateur, dit que cette intervention en Grèce et en Turquie "influera sur la destinée de tout homme et femme sur la terre", que "le cours de l'histoire a été modifié du jour au lendemain". Il note que pour les Etats-Unis, c'est une véritable révolution politique, que leur politique traditionnelle de détachement est "gone with the wind"; que les objections de Jefferson et de Quincy Adams contre les engagements extérieurs ne sont plus qu'un souvenir, que l'Amérique a dit adieu au discours d'adieu de George Washington". Il conclut en affirmant que c'est l'événement le plus considérable en son genre depuis que la bataille de Waterloo avait apporté une sanction terrestre à la puissance maritime anglaise.

L'on peut ajouter que dans la mesure où tout cela est vrai, le discours de M. Truman indique que les Etats-Unis prennent officiellement la place de l'Angleterre comme première grande puissance. Sous Napoléon, la France a contesté le premier rôle à l'Angleterre et a perdu. L'Allemagne a tenté la même aventure avec Guillaume II et Hitler, sans plus de succès pour elle-même, sauf qu'elle a provoqué un cataclysme où l'Angleterre a perdu son hégémonie.

Mais une autre dictature prétend réaliser le programme hitlérien; l'U.R.S.S. a entrepris de devenir la première puissance et a réalisé plusieurs aspects de l'objectif, notamment au point de vue de la domination territoriale. La Russie n'est cependant pas la plus forte sous d'autres rapports; les Etats-Unis, qui n'ambitionnaient pas cette primauté internationale, ont été amenés à prendre la direction du groupe d'Etats qui entendent sauvegarder les valeurs fondamentales de la civilisation d'Occident. Il faut espérer que la manœuvre entreprise à Washington donnera au monde le répit nécessaire pour que triomphe le principe d'une société internationale supérieure aux Etats, de l'arbitrage international pour le règlement des conflits entre pays. — Paul SAURIOL

Un ingénieur de langue anglaise à la gérance du port de Montréal

La nomination de M. Gordon Murphy et celle de M. Laing — Le bill de l'Office du blé approuvé par un vote de 172 à 7 — Le vote obligatoire et la Confédération des travailleurs catholiques du Canada

par Pierre VIGÉANT

Ottawa, 14. — Les Canadiens français apprendront avec joie et satisfaction la nomination d'un ingénieur de langue anglaise à la gérance du port de Montréal. Le ministre des Transports, M. Lionel Chevrier, a annoncé hier, en effet, que M. Gordon Murphy a été choisi pour succéder à M. Alexander Ferguson comme gérant du port de Montréal. Non seulement les Canadiens français sont-ils systématiquement exclus des postes supérieurs du service intérieur à Ottawa où ils ne comptent pas un seul sous-ministre sur vingt, mais ils n'obtiennent même pas les postes importants du service extérieur dans la province de Québec. La nomination de M. Murphy comme gérant du port de Montréal n'est guère plus acceptable que celle de M. Arthur Laing comme percepteur des douanes, qui avait soulevé tant de protestations il y a une douzaine d'années. Jusques à quand le gouvernement King abusera-t-il de la patience des contribuables de langue française?

Nous avons récemment adressé des félicitations à M. Lionel Chevrier à l'occasion de la nomination de M. Jean-Claude Lessard à la direction du bureau économique des Transports. Nous ne pouvons certes pas lui adresser de nouvelles félicitations pour sa dernière nomination. M. Chevrier ne doit cependant pas porter toute la responsabilité du choix de M. Murphy qui lui était sans doute soumise comme la seule possible par les chefs de son département. M. Chevrier représente une circonscription ontarienne et c'est aux ministres de langue française de la province et surtout de Montréal qu'il incombait de faire la lutte pour obtenir la nomination d'un ingénieur de langue française. Ils étaient d'autant plus justifiés d'insister que notre

L'actualité

L'impôt sur le revenu

Décidément, c'est exagérer la manifestation de son mécontentement en face des ariens, des ennemis, des désagréments, des contrariétés, des importunités, des tracasseries, des inquiétudes, de la perplexité, des soucis, des angoisses, des anxiétés, des embarras, du tourment, des tribulations, des vicissitudes, des avanies, des tracas, des affres que nous peut valoir et que nous vult la préparation de la feuille, prétexte à libellé par le fisc fédéral, qui doit accompagner la remise par chacun de nous de son impôt sur le revenu.

Il n'est pas non plus possible de ne pas croire que le malheureux en question, quand il s'est assis, n'avait plus la pleine possession de tous ses esprits.

N'empêche que la feuille de l'impôt sur le revenu vient de déterminer la mort tragique d'un pauvre diable qui s'est pendu.

La chronique des morts violentes, à Montréal, a enregistré le fait. Un homme s'est pendu dans sa maison, qu'il habitait seul. On l'a trouvé, sans vie, la corde au cou.

Depuis une semaine, ses voisins ne l'avaient pas vu et commencent à s'en inquiéter.

Leur inquiétude avait été déterminée encore par l'illumination constante, soir, nuit et jour, de lampes électriques, de toutes les pièces de son modeste logis.

A moins d'être richard, au surplus quand on est censé absent, du soir au matin et du matin au soir, du courant électrique que l'Hydro-Québec, tout éblouie qu'elle soit et bienveillante envers le votant de consommateur, vend encore assez cher; pourquoi ne pas dire le mot et déceler toute notre pensée: trop cher?

Les voisins s'alertèrent donc, finirent par s'alerter, après y avoir mis du temps.

La police mandée d'urgence, mais d'urgence à retardement, la porte extérieure enfoncée, on entra par la vitre du lieu.

Ce qui fut vite fait et accompli.

Dans le cadre d'une porte intérieure, pas visible des fenêtres, l'homme s'était étranglé par le moyen d'une forte corde attachée au linteau. La mort avait évidemment fait son oeuvre, comme écrivent les grands spécialistes du fait-divers: l'éclairage intempestif, dur, ne tant que nocturne, aurait dû empêcher tout ça.

Au pied de l'échafaud ainsi dressé.

(Suite à la page deux)

Choses d'hier et d'aujourd'hui

Tout mal nuit plus à celui qui le commet qu'à celui qui le souffre.

S. THOMAS D'AQUIN

La session provinciale

"Le comité exécutif de Montréal n'est qu'une succursale du parti libéral"

(M. Duplessis)

"Je trouve illogique que la ville de Montréal, qui ne paye pas un sou, s'arroge le droit de nommer des commissaires d'écoles", dit le premier ministre. Fonctions incompatibles. "Il ne s'agit pas du droit des parents, il s'agit de finances". Le Conseil de l'instruction publique est la seule autorité en matière de programmes scolaires.

Le bill Côté comporte un accroc sérieux au principe de la représentation des taxes; il nie aux pères de famille le droit de regard dans l'instruction de leurs enfants, dit M. Godbout. — Celui qui paye le plus, le contribuable montréalais, disparaît de la scène; on établit un régime d'irresponsabilité, d'intrusion et d'accaparement, déclare M. André Laurendeau.

Par Louis Robillard

Québec, 14. — L'opposition pour la lutte serrée contre le bill 8 qui réduit de neuf à sept le nombre des membres de la Commission scolaire catholique de Montréal et enlève à l'exécutif municipal la nomination de trois commissaires.

Le gouvernement provincial désignait quatre commissaires et l'archevêque de Montréal, trois.

Cette loi est odieuse, dit M. Godbout, car elle consacre le principe de la centralisation, elle nie aux pères de famille le droit de regard dans l'éducation de leurs enfants et elle comporte un accroc

sérieux au principe de la représentation des taxes.

Que vient-il faire les tirades hypocrites sur les droits des parents, répond M. Duplessis? Si jamais un gouvernement a consacré les droits des parents dans les lois, c'est bien le gouvernement actuel, mais, avec nous, ce droit n'a jamais servi de paravent pour voiler le patronage politique. Le premier ministre accuse le comité exécutif montréalais de n'être qu'une officine du parti libéral.

— Les fonctions de maire et d'échevins sont incompatibles avec celles de commissaires d'écoles, dit-il encore.

M. Marler, vice-président de l'exécutif montréalais, niera par la suite l'imputation du premier ministre à l'adresse de l'exécutif.

La nouveauté dans le bill 8, dit M. André Laurendeau, c'est la majorité absolue donnée aux commissaires nommés par l'Etat. On supprime le facteur municipal. On se substitue à tous les autres pouvoirs. Et celui qui contribue le plus, le contribuable montréalais, disparaît de la scène. On établit un régime d'irresponsabilité au point de vue financier; un système d'intrusion et d'accaparement. On s'en va vers la centralisation étatique en matière d'enseignement.

Que le gouvernement enlève au moins à l'Etat la prédominance qu'il s'attribue dans le bill 8; à ce jeu, soutient M. Leduc, on donne un nouvel argument à ceux qui préconisent la constitution de l'île de Montréal en province séparée.

(Suite à la page 2)



La championne mondiale du patinage de fantasia, Mlle Barbara Ann Scott photographiée, à gauche, au cours d'une visite chez des amis à Prescott, Ont. A droite, la championne signe des autographes pour de jeunes admirateurs.

Avis de décès

LONGTIN. — A St-Issidore de La Prairie, le 12 mars 1947, à l'âge de 70 ans, est décédé Florida St-Pierre, épouse de feu Joseph Longtin. Les funérailles auront lieu samedi, le 15 courant, à 9 heures. Le convoi funéraire partira de sa demeure, pour se rendre à l'église paroissiale. Et de là au cimetière du même lieu. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEVEILLE. — A Outremont, le 13 mars 1947, à l'âge de 66 ans, est décédé Arthur Léveillé, époux d'Ernestine Pineault, résidant au 28, rue Kelvin. Les funérailles auront lieu lundi le 17 mars. Le convoi funéraire partira de son domicile pour se rendre à l'église Saint-Germain, où le service sera chanté à 9 h., et de là au cimetière de la Côte des Neiges. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PILON. — Monsieur le curé Charles Pilon, de Sainte-Cunégonde, est décédé la nuit dernière, à l'Hôtel-Dieu de Montréal, à l'âge de 65 ans et 5 mois. Il est exposé en chapelle ardente, au presbytère de Sainte-Cunégonde, 2461 ouest, rue St-Jacques. La translation des restes aura lieu lundi, à 4 heures, et le service, mardi, à 9 heures à Sainte-Cunégonde. L'inhumation aura lieu dans la crypte du Collège de l'Assomption.

Nécrologie

ARCHAMBAULT. — A Montréal, le 12, à 23 ans, André Archambault, fils d'Anatole Archambault et de Thérèse Leclair.

BELAND. — A Montréal, le 12, à 52 ans, Mme Emmanuel Beland, née Rosalie Picotte.

BOURRET. — A Montréal, le 12, à 61 ans, Paul-Emile Bourret, époux d'Aldée Thibault.

BOYER. — A Laprairie, le 12, à 55 ans, Mme veuve Henri Boyer, née Elisabeth Moquin.

DION. — A Ste-Dorothée, le 13, à 38 ans, Henri Dion, époux en 1908 d'Albina Fortier, en 2e, de feu Marie-Anne Perault.

LACASSE. — A Montréal, le 13, à 77 ans, Mme veuve Jean Lacasse, née Marie-Louise Pesant.

LACROIX. — A Terrebonne, le 13, à 73 ans, Adolphe Lacroix, époux de feu Marie-Louise Hémond.

LONGTIN. — A St-Issidore, le 12, à 70 ans, Florida St-Pierre, épouse de feu Joseph Longtin.

MASSE-VILLENEUVE. — A Montréal, le 12, à 77 ans, Donald Massé, époux en 1908 de Marie Massé, née de feu Pierre-A. Massé.

PILON. — A Ste-Anne de Bellevue, le 12, à 73 ans, Charles Pilon, époux de feu Philomène Legault.

QUESNEL. — A Lachute, le 12, à 52 ans, Ursel Quesnel, époux de Pamela Dubois.

ROY. — A Montréal, le 13, à 73 ans, Pierre Roy, époux de Philomène Boileau.

SAUVE. — A Montréal, le 12, à 45 ans, Roméo Sauvé, époux d'Adrienne Marenser.

CALENDRIER

3e Mois MARS 31 jours
Demain: SAMEDI 15 MARS 1947
S. CLEMENT HAUPFRIER, conf.
Lever du soleil, 6 h. 14.
Coucher du soleil, 5 h. 06.
Lever de la lune, 2 h. 38.
Coucher de la lune, 10 h. 41.
Pleine lune, le 6, à 10 h. 13m. du soir.
Dernier quartier, le 14, à 1 h. 28m. du soir.
Nouvelle lune, le 22, à 11 h. 31m. du mat.
Premier quartier, le 29, à 11 h. 13m. du m.

MARS 1947						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Ce journal est imprimé au 430 rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée) «Le Devoir» propriétaire. — Jean Grenier, gérant.
La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi pour réimpression de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press et à l'Associated Press ou à l'Agence Reuter ainsi que de toutes les informations fournies par le «Devoir» public. Tous droits de reproduction des dépêches particulières du «Devoir» sont réservés.
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Lettre d'Ottawa

(suite de la première page)

sur trois. Et il y a probablement d'autres nominations d'une certaine importance qui n'ont pas été annoncées par des communiqués officiels à la presse.

Les Canadiens français ne peuvent se désintéresser de la question du fonctionnarisme s'ils veulent conserver quelque influence à Ottawa.

La journée parlementaire a été encore consacrée à la question du blé. Le gouvernement a réussi à faire voter en troisième lecture dans la soirée, le projet de loi qui prolonge l'existence de la Commission du blé jusqu'à l'expiration du contrat avec la Grande-Bretagne en 1950 mais il a fallu livrer une nouvelle bataille. Il semblait bien que les députés des Prairies eussent épuisé tous leurs arguments au cours des débats prolongés qui ont marqué la deuxième lecture et l'étude en comité général, mais il n'en était rien et le chef de l'opposition, M. John Bracken, a soumis un amendement à l'effet de référer de nouveau au comité général, les clauses les plus contentieuses de la mesure. Tous les chefs de parti et les députés les plus en vue des Prairies ont tenu à mettre leur mot dans ce nouveau débat et l'on a entendu à tour de rôle MM. Bracken, J. G. Gardiner, Coldwell, Art. Smith, Diefenbaker, J. A. Ross, Victor Quelch et J. A. MacKinnon reprendre les arguments déjà employés et préciser une fois de plus leur attitude.

Les deux vœux qui ont été enregistrés sur l'amendement Bracken et sur la mesure elle-même ont donné lieu à des scènes amusantes qui ont souligné une fois de plus l'hostilité profonde qui existe entre les deux principaux partis d'opposition, conservateurs et socialistes. M. Goldwell et le gros des CCF ont appuyé l'amendement Bracken alors que les socialistes se sont absentés temporairement pour ne pas voter avec les conservateurs. Le gouvernement l'a emporté par une majorité de 18 voix, le vote étant de 87 à 79.

Les conservateurs avaient manœuvré de façon à forcer les socialistes à appuyer leur amendement qui revêtait une valeur électorale dans les Prairies, mais les socialistes leur ont remis leur change lorsqu'ils ont enregistré un vote en faveur du blé. On a vu alors M. Bracken et la masse des conservateurs voter en faveur de la mesure qu'ils avaient combattue avec tant d'acharnement. Quatre des députés socialistes qui s'étaient abstenus lors du premier vote, MM. MacInnis, Stewart, Probe et Bryce, sont retournés pour voter en faveur de la mesure.

Les députés ministériels se sont eux-mêmes amusés pendant toute la durée du vote. En voyant les conservateurs se lever avec hésitation les uns après les autres à la suite de leur chef, M. Douglas Abbott, le ministre des Finances, s'est écrié: «Allons, les enfants, mettez-vous en rang».

Le vote a été de 172 à 7. Quatre députés conservateurs, MM. Larry Skyles, Frank Stanfield, W. R. Ayresworth et John T. Hackett, de Stansfeld, ont voté contre cette mesure plus ou moins socialisante. «Quatre honnêtes hommes», a interjeté M. Abbott. Les trois autres députés à voter contre le bill de l'office du blé ont été MM. Jean-François Pouliot, J. J. Gibson, député indépendant de Comox-Alberni, et Réal Casault, député créditiste de Pontiac. Les autres députés créditistes ont approuvé la mesure.

Parmi les suggestions intéressantes que renferme le mémoire que la Confédération des travailleurs catholiques du Canada a soumis hier au cabinet fédéral, il convient de souligner celle qui a trait au vote obligatoire. La recommandation est la suivante: «Notre organisation demande que l'on amende la loi électorale de manière à instituer le vote obligatoire et à permettre aux ouvriers qui travaillent à l'extérieur de leur comté de voter dans leur propre localité avant le jour du vote, tout comme la loi le permet déjà aux cheminots et aux voyageurs de commerce. Elle récla-

me aussi l'établissement d'un système d'identification adéquat».

Cette recommandation de la C.T.C.C. vient d'autant plus à son heure que le Parlement doit procéder à une révision de la loi électorale. C'est en effet l'une des mesures annoncées dans le discours du Trône.

En répondant aux délégués de la C.T.C.C., le ministre des Postes, M. Ernest Bertrand, a déclaré que la question du vote obligatoire est à l'étude, mais que le système offre de nombreuses difficultés. Il faut espérer que la recommandation de la C.T.C.C. incitera les députés à étudier sérieusement la question du vote obligatoire. Les ouvriers syndiqués, qui représentent les éléments les plus actifs des masses laborieuses, sont bien placés pour observer les abus du régime électoral actuel et traduire les désirs de électeurs urbains.

Aux hommes politiques qui pourraient hésiter à imposer le vote obligatoire, de crainte de provoquer une réaction populaire défavorable, leur recommandation devrait apporter un puissant encouragement.

Il faudrait cependant que les autres corps publics se donnent la peine d'étudier en temps opportun cette question du vote obligatoire afin de former une opinion publique favorable à la réforme. Nous croyons avoir démontré dans une enquête que nous avons poursuivie au Devoir même au lendemain de l'élection de 1945, que le vote obligatoire supprimerait la plupart des abus qui faussent chez nous le jeu de la démocratie.

Pierre VIGÉANT

L'actualité

(Suite de la première page)

se, dans son aliénation mentale, par le malheur, gisait une pièce qui était l'explication du drame: une feuille de l'impôt sur le revenu. La formule était-elle remplie, complètement, à moitié ou pas, la chronique ne le précise pas, mais la simple présence du document, en pareille circonstance de lieu, est d'une étonnante incontestable.

Le suicide était-il déjà fou ou l'est-il devenu en travaillant, en besognant à préparer le rapport de son revenu, en faisant ou en tentant de faire les innombrables calculs qui découlent de pareille entreprise?

Chose sûre et certaine, il est manifestement victime d'un flic contre lequel, avec beaucoup de raison, le monde peste, tout le monde tombe d'accord pour pester. Il n'est pas nécessaire pour cela d'être ou de devenir fou, il suffit d'avoir tout son bon sens.

Il suffit même d'une toute petite dose d'intelligence pour constater et comprendre que la préparation d'un rapport de l'impôt sur le revenu exige d'un contribuable ordinaire, celui qui n'est pas comptable expert et membre d'une association ad hoc, un effort intellectuel et mental qui est hors de proportion, absolument hors de proportion, avec le résultat que veut obtenir le ministre des Finances.

Comme les choses sont présentement, le ministre ne ferait-il pas aussi bien de faire simplement créer par le Parlement, en supposant que le Parlement ait encore quelque chose à dire en l'affaire, que chacun doit abandonner, à la source même, sans calcul autrement intégral, la moitié ou les trois quarts de son revenu, ou même du revenu qu'il devrait avoir ou voudrait avoir.

Dans le cas d'aucuns, le flic pourrait même tout prendre, à la condition de ne pas exiger la préparation d'une exécrable paperasse.

N'est-ce pas déjà bien assez de payer sans s'exposer à l'hallucination, voire à la perte complète de ses facultés mentales?

Le cas du pauvre diable qui s'est pendu l'autre jour devant donner à réfléchir non seulement au ministre des Finances, mais à tous les ministres du gouvernement d'Ottawa, à tous les députés et sénateurs du Parlement fédéral.

Albert ALAIN

Blocs-notes

(suite de la première page)

de Montréal; un troisième d'un évêque — avec qui j'ai pourtant eu peu de relations... Mon courrier m'apporte aussi des offres de modération: un petit collègue cloué sur sa chaise par la paralysie infantile qui m'envoie un abonnement à la Revue; les Jeunes Laurentiens qui quént pour leur subsistance, m'envoient, pour leur part, neuf abonnements. Je n'ai pas encore trouvé le grand Mécène qui assurerait la vie de l'œuvre. Pourvu que ça continue au même rythme, pendant une quinzaine...

En attendant le «grand Mécène» qui assurerait la vie de l'œuvre, souhailons que les petits Mécènes se présentent nombreux.

Il y a place, en cette phalange, pour les petits comme pour les grands.

Et c'est l'un de ces cas où il ne faut pas oublier que, selon le vieil axiome, «celui-là donne deux fois qui donne tout».

Un cas typique

Nous avons plus d'une fois, et assez récemment encore, conseillé à nos lecteurs de faire cadeau à des amis lointains d'un abonnement au Devoir. Il faut avoir soi-même vécu à l'étranger pendant un certain temps pour se rendre compte de l'intérêt qu'y prennent les lettres et les journaux du pays natal.

Une lettre qui nous tombe sous la main comme par hasard illustre bien ce fait. L'auteur est un religieux, «celui-là donne deux fois qui donne tout».

Collection Nathan

«Oeuvres célèbres pour la jeunesse»

20 titres

PRIX : l'exemplaire \$1.50 — par la poste \$1.60

LES AVENTURES DE ROBERT ROBERT par L. Desnoyers

LE CAPITAINE FRACASSE par Th. Gautier

ROBINSON CRUSOE par D. Defoe

LE ROMAN DE RENARD par G. Valléry

L'ENFANCE DE DAVID COPPERFIELD par Charles Dickens

DON QUICHOTTE DE LA MANCHE par M. de Cervantes

L'ILE AU TRESOR par R.L. Stevenson

VOYAGES DE GULLIVER par J. Swift

IVANHOE par W. Scott

AVENTURES DE M. PICKWICK par Charles Dickens

CONTE DES MOHICANS par Charles Perrault

LE DERNIER DES MOHICANS par F. Cooper

LE CAPITAINE PAMPHILE par A. Dumas

GARÇANTUA par F. Rabatel

REINHOLD par R. Wyss

LA CASE DE L'ONCLE TOM par H. Beecher-Stowe

LES MESSENGERS DE J.P. CHOPPART par L. Desnoyers

LE COUREUR DES BOIS par G. Ferry

CONTE DES MILLE ET UNE NUITS par A. Galland

SERVICE DE LIBRAIRIE DU «DEVOIR»

Essayez de mettre l'épargne au premier plan dans votre budget, et non pas à la fin de la liste. Fixez-vous un montant à économiser chaque mois et voyez à l'atteindre même si, pour cela, il vous faut vous priver de quelque chose que vous aimeriez avoir. N'oubliez pas que cet argent que vous épargnez, c'est votre part de ce que vous gagnez... c'est la part qui vous aidera à vous assurer, pour vous-même et les membres de votre famille, ces choses que l'argent ne peut acheter.

VOUS ÊTES peut-être l'un des centaines de milliers de Canadiens qui ont un compte d'épargne à la Banque Royale du Canada. Si non, nous vous invitons à venir ouvrir un; et ne vous inquiétez pas si votre premier dépôt n'est pas très considérable—le point important, c'est de commencer. Ce sera pour nous un plaisir que de vous servir.

Adresser-vous à votre succursale ou à notre siège social à Montréal pour obtenir gratuitement un exemplaire de notre Bulletin mensuel sur les actualités économiques.

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

40 succursales pour vous servir à MONTREAL et les environs

Aventures apostoliques

Les Actes des Apôtres

Traduction nouvelle et annotée par Laval LAURENT, O.F.M.

Brochure de 128 pages. Au comptoir : 0.10 Par la poste : 0.13

SERVICE DE LIBRAIRIE DU «DEVOIR»

PAQUES - NEW-YORK
EXCURSION : TOUS FRAIS COMPRIS
NEC PLUS ULTRA
PL. 3077
10 matras
BUREAU
TRAVELADE
BUREAU
dans les pays tropicaux de l'Océan Indien.

Qui, s'il le peut, ne voudrait aller à quelque ami lointain un aussi utile cadeau et par là aider à faire mieux connaître notre pays à l'étranger?

C'est une propagande bien peu coûteuse pour tout le bien dont elle est capable.

M. Ernest Cormier

M. Ernest Cormier, l'architecte de l'Université de Montréal, est l'un des dix artistes chargés de dresser les plans du quartier général des Nations Unies.

M. Cormier a déjà à son actif une oeuvre très considérable. Le choix dont il vient d'être l'objet lui fait grand honneur. C'est l'un des plus hauts hommages qui puissent être rendus à sa carrière et à sa valeur professionnelle.

O. H.

14-111-47

Décès de M. l'abbé Charles Pilon

Il était le curé de la paroisse Ste-Cunégonde

M. l'abbé Charles Pilon, curé de Ste-Cunégonde, est décédé la nuit dernière à l'Hôtel-Dieu de Montréal, à l'âge de 65 ans.

Né à Lachine, le 20 septembre 1881, d'Eustache Pilon, cordonnier, et de Sara-Jeanne Rabreau, il fit à l'Assomption ses études classiques et philosophiques, de 1893 à 1901. Il entra au séminaire de Montréal et y passa un an (1901-1902); 1902-1903, il fit un an d'enseignement au collège et retourna au séminaire pour deux ans. Il fut ordonné dans sa paroisse natale par Mgr Racine, le 16 juillet 1905; de 1905 à 1907, professeur au collège de l'Assomption; 1908-1909, vicaire à St-Jean de la Croix de Montréal; 1909-1910, à la Côte-St-Paul; 1910-1911, au St-Enfant-Jésus; 1911-1919, professeur à l'Assomption; 1919-1925, vicaire successivement à Ste-Elisabeth, à St-Michel, à St-Rédempteur et à St-Denis de Montréal; 1925-1928, curé de St-Paul de l'Île-aux-Îlets; 1928-1938, curé-fondateur de St-Vital de Montréal-Nord où il a construit une église et un presbytère; depuis 1938, curé de Ste-Cunégonde. M. l'abbé Pilon était licencié en théologie de l'Université Laval (1903); il a aussi reçu de la même université le diplôme de maître ès arts en 1919, et docteur en Action catholique en 1938.

Projet de loi de M. Bona Dussault

Québec, 14 (D.N.C.) — Un projet de loi dont M. Bona Dussault, ministre des Affaires municipales, est le parrain, demande l'érection en municipalité de village d'un territoire situé dans le comté de Champlain.

Ce territoire se trouve dans le canton de Lamy et, après son érection, portera le nom de Parent.

Reunions - Conférences

Société des éleveurs d'animaux de race. Réunion annuelle, à l'Hôtel Queen's.

Junior Advertising and Sales

Collection Nathan

«Oeuvres célèbres pour la jeunesse»

20 titres

PRIX : l'exemplaire \$1.50 — par la poste \$1.60

LES AVENTURES DE ROBERT ROBERT par L. Desnoyers

LE CAPITAINE FRACASSE par Th. Gautier

ROBINSON CRUSOE par D. Defoe

LE ROMAN DE RENARD par G. Valléry

L'ENFANCE DE DAVID COPPERFIELD par Charles Dickens

DON QUICHOTTE DE LA MANCHE par M. de Cervantes

L'ILE AU TRESOR par R.L. Stevenson

VOYAGES DE GULLIVER par J. Swift

IVANHOE par W. Scott

AVENTURES DE M. PICKWICK par Charles Dickens

CONTE DES MOHICANS par Charles Perrault

LE DERNIER DES MOHICANS par F. Cooper

LE CAPITAINE PAMPHILE par A. Dumas

GARÇANTUA par F. Rabatel

REINHOLD par R. Wyss

LA CASE DE L'ONCLE TOM par H. Beecher-Stowe

LES MESSENGERS DE J.P. CHOPPART par L. Desnoyers

LE COUREUR DES BOIS par G. Ferry

CONTE DES MILLE ET UNE NUITS par A. Galland

SERVICE DE LIBRAIRIE DU «DEVOIR»

Essayez de mettre l'épargne au premier plan dans votre budget, et non pas à la fin de la liste. Fixez-vous un montant à économiser chaque mois et voyez à l'atteindre même si, pour cela, il vous faut vous priver de quelque chose que vous aimeriez avoir. N'oubliez pas que cet argent que vous épargnez, c'est votre part de ce que vous gagnez... c'est la part qui vous aidera à vous assurer, pour vous-même et les membres de votre famille, ces choses que l'argent ne peut acheter.

VOUS ÊTES peut-être l'un des centaines de milliers de Canadiens qui ont un compte d'épargne à la Banque Royale du Canada. Si non, nous vous invitons à venir ouvrir un; et ne vous inquiétez pas si votre premier dépôt n'est pas très considérable—le point important, c'est de commencer. Ce sera pour nous un plaisir que de vous servir.

Adresser-vous à votre succursale ou à notre siège social à Montréal pour obtenir gratuitement un exemplaire de notre Bulletin mensuel sur les actualités économiques.

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

40 succursales pour vous servir à MONTREAL et les environs

PRESCRIPTIONS

S CHIMISTES À VOTRE DISPOSITION

service rapide

SERVICE JOUR et NUIT

PHARMACIE MONTREAL

Charles Duquette, propriétaire

HA. 7251

LA PLUS GRANDE PHARMACIE DE DÉTAIL AU MONDE

Les funérailles auront lieu mardi matin 18 mars, à 9 h., en l'église Ste-Cunégonde. La translation des restes se fera lundi après-midi, à 4 h.

Le Devoir offre ses respectueuses condoléances à la famille en deuil.

Deux ans de prison pour vol de \$11.00

Marcel Desjardins, 25 ans, 1577, rue Dufresne, a été condamné à deux ans de prison pour avoir commis un vol de \$11, sur la personne d'un chauffeur de taxi, M. Victor Laonde, à Pointe-aux-Trembles.

Devant le juge T.-A. Fontaine, la femme Rose Tétreault, 43 ans, a été condamnée à trois mois de prison pour avoir volé une montre, un stylo et des argents d'un client qui avait retenu une chambre dans un hôtel local.

Club. — Conférence de M. Paul Langlais, devant le cercle d'étude du marché français, à 8 h. 30, au mess du régiment de Châteauguay, rue Lacombe, à l'arrière de l'hôpital militaire de Montréal. Sujet: «Ambassadeurs de demain».

St. Patrick's Society. — Danse et dîner annuels, à l'hôtel Windsor. Causerie de M. Francis Michael Forde, haut-commissaire australien au Canada.

Section de l'aviation de la succursale montrealaise du New York Board of Trade. — Causerie de M. Bruce Miller, à 6 h. 30, à l'hôtel Queen's. Sujet: «Commercial Airline Operation».

Débat mixte: «Le plus privilégié: lui ou elle». — Organisé par la section Laurier-Mercier de la Jeunesse libérale, à la salle St-Stanislas, à 8 h. 30.

Reunions - Conférences

Société des éleveurs d'animaux de race. Réunion annuelle, à l'Hôtel Queen's.

FAITS DIVERS

Les débuts du nouveau procès du Dr Raymond Boyer

Cinq nouveaux membres dans le jury—Les témoignages reprennent au long

Raymond Boyer, chimiste et ancien professeur à l'Université McGill, a entendu pour la seconde fois, ce matin, la lecture de l'acte d'accusation portée contre lui, devant le juge Wilfrid Laurier, à la Cour du Banc du Roi. La maladie subite d'un membre du premier jury, M. Charlemagne Brossard, avait obligé le tribunal à envoyer les jurés et à ordonner que le procès soit recommencé. Les avocats ont procédé rapidement au choix de douze autres jurés, dont cinq étaient des nouveaux venus.

Les nouveaux jurés sont MM. Florent Bouchard, Alimora Boileau, Donat Dubuc, Napoléon Langelier et Joseph Dubois. Les anciens qui demeurent sur le banc pour entendre la preuve contre Boyer sont: MM. Ubalde Delpech, Victor Laroche, Alphonse Desautels, Georges Lalonde, Edouard Ste-Marie, Victorien Deschamps et Réal Sauvé.

Après l'assermentation des douze jurés, M. Philippe Brail, c.r., a recommencé la preuve que la Cour entend présenter contre Raymond Boyer, l'accusé à la barre, qui aura à répondre de la violation de la Loi des secrets officiels du Canada.

Igor Gouzenko sera probablement le témoin important demain, lorsque le procès se continuera.

Tué par une automobile

hier, par une auto, alors qu'il marchait le long de la route nationale, près de Ste-Thérèse. L'automobile était conduite par M. Ernest Beaulieu, 38 ans, 2369 rue Quesset, Montréal. Le corps de la victime a été transporté à la morgue de St-Jérôme.

Deux blessés dans une collision

MM. Ovide Aré, 48 ans, et P.H. Gravel, 45 ans, ont été blessés, dans une collision d'automobiles, hier, près de St-Bruno. Les deux victimes ont été transportées à l'hôpital de St-Hyacinthe. Les deux voitures voyageaient en sens contraire, lors de l'accident, et toutes deux sont fortement endommagées.

Fracture du pied

M. Adrien Bériau, 20 ans, 409 est, rue DeFleurmont, s'est fracturé le pied, hier, alors qu'il aidait à descendre un piano d'un deuxième étage. L'accident est survenu au no 10,840 rue St-Hubert. Le lourd instrument de musique lui a écrasé le pied.

Où sont ces \$6,700 ?

Le directeur intérimaire de la police a interrogé hier une dizaine de policiers au sujet de la disparition d'une somme de \$6,700, trouvée dans une auto, mercredi matin, sur la rue Aurore, près de la rue Notre-Dame. Selon le propriétaire de la voiture, une somme de plus de \$13,000 se trouvait cachée dans l'auto. Lorsque les agents de police ont ouvert la cassette, il n'y avait plus que \$6,000. Le propriétaire a dit cependant qu'il n'avait pas vérifié le montant depuis deux mois. Il se peut qu'un vol ait été commis durant ce temps.

Accusés de vol

Roméo Séguin, 3433 ouest, rue Notre-Dame, a comparu hier devant le juge Omer Lévesque pour répondre à une accusation de vol. Il s'agit d'une enquête préliminaire le 20 mars.

Howard Welbur, sans domicile connu, a été aussi accusé du vol d'une auto. Enquête préliminaire le 20 mars. Pas de cautionnement.

Deuxième vol en 48 heures

Des voleurs se sont introduits dans l'établissement de M. Henry Ginsburg, 5522, chemin de la Reine Marie, mais n'ont pas eu le temps d'emporter rien de plus. C'est la deuxième fois, en 48 heures, que les malfaiteurs visitent cette bijouterie. Mardi, des bijoux pour une valeur de \$1,500 sont disparus.

Une action contre Johns-Manville

Johns-Manville Products Corporation, de New-York, sera la défenderesse, dans l'action intentée par Canada Steamship Lines, qui réclame une somme de \$77,100, pour matériaux défectueux fournis à la demanderesse.

Le juge Pierre-F. Gasgrain, de la Cour supérieure, a rendu un jugement à cette fin hier, sur une inscription en droit présentée par Johns-Manville, à savoir que cette compagnie n'avait rien à voir avec le contrat de vente de matériaux en question et que, en conséquence, elle n'avait pas à paraître comme défenderesse dans l'action intentée.

Agent cité pour la troisième fois

Pour la troisième fois en deux ans, l'agent André Bellefeuille, de la police de Montréal, a été cité à l'ordre du jour pour bravoure. L'état-major de la police municipale a fé-

Dans Cartier

Les Assemblées de Me Paul Massé

M. Jean-Paul Boisjoly ne se présentera pas

Voici la liste des assemblées que tiendra Me Paul Massé, c.r., candidat autonomiste et anticommuniste dans la présente élection complémentaire de Montréal-Cartier:

Dimanche, 6 mars, école Olier, 310 est, rue Roy.

Mardi, 19, salle Prince-Arthur, école Baron Byng, 4241, rue St-Urbain.

Dimanche, 23, école St-Jacques, 331 est, rue Demontigny; église syrienne, rue St-Denis, angle Viger.

Mardi, 26, école Bancroft, 4563, rue St-Urbain.

Jeudi, 27, école Olier, 310 est, rue Roy.

Dimanche, 30, école St-Jean-Baptiste, 266 est, rue Marie-Anne.

Causeries radiophoniques

Ce soir, M. Léopold Desjardins prononcera une causerie à 10 h. 40 à C.K.A.C. en faveur de Me Massé.

Demain, samedi, C.H.L.P. à 8 h. M. Paul Bouchard; à C.K.A.C., 10 h. 40, M. Maurice Hébert.

Dimanche soir, de 10 h. à 10 h. 15, Me Paul Massé sur les ondes de C.K.A.C.

Causeries libérales

Me Hart, le candidat, samedi, de 6 h. 45 à 7 h., à C.F.C.F.

Me J. J. Spector, c.r., dimanche après-midi, de 1 h. 15 à 1 h. 30, de C.H.P.

M. Louis Bass, conseiller municipal, dimanche soir, de 7 h. 05 à 7 h. 15 à C.J.A.D.

Me Roch Pinard, député du comté de Chambly-Rouville à la Chambre des Communes, de 8 h. à 8 h. 15, de C.H.P.

Me Alban Flamand, dimanche soir, de 10 h. 40 à 10 h. 45, de C.K.A.C.

M. Jean-Paul Boisjoly se retire

M. Jean-Paul Boisjoly, qui avait annoncé sa candidature sous l'étiquette de progressiste-conservateur indépendant, s'est retiré hier après-midi, afin "de ne pas diviser le vote anticommuniste".

Voici la déclaration de M. Boisjoly:

"De crainte que ma candidature ne serve à diviser le vote anticommuniste, je préfère ne pas être candidat à cette élection complémentaire dans Montréal-Cartier. Puisse mon geste contribuer à l'élection d'un candidat adversaire du communisme autant que du régime néfaste qui nous opprime présentement à Ottawa. Il appartient aux électeurs et électrices de Montréal-Cartier de démontrer qu'ils ne sont pas plus en faveur d'un communisme à la Tim Buck qu'un socialisme à la Mackenzie King."

La révision des listes

La révision des listes électorales du comté de Montréal-Cartier commencera lundi prochain pour se poursuivre les 18 et 19 courant. Electeurs et électrices seront invités à se rendre aux différents bureaux de révision pour vérifier si leurs noms sont bien inscrits. Ces bureaux de révision seront ouverts de 10 h. à midi, lundi, mardi et mercredi, et de 7 h. à 10 h. mercredi soir. Ils seront situés à 354 est, rue St-Catherine, pour le district No 1; district No 2, 83 ouest, rue Duluth; et à 212 ouest, rue Villeneuve pour le district No 4.

Ralliement libéral ce soir

Ce soir, à l'arsenal du 65e Régiment, avenue des Pins, il y aura un ralliement libéral, sous la présidence de M. Athanas David, sénateur et ancien secrétaire de la province. Au nombre des principaux orateurs on remarque M. Adélard Godbout, chef du parti libéral dans la province et chef de l'opposition à la Législature; M. Louis St-Laurent, ministre des Affaires extérieures du Canada; M. Alphonse Fournier, ministre des Travaux publics, et M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale.

Tous parleront à l'appui de la candidature de Me Maurice Hart, candidat officiel du parti libéral.

Les comités

Les candidats ont ouvert récemment quelques comités qui serviront de centres de renseignements pour les électeurs.

Me Paul Massé a établi les siens à 1554, rue St-Denis et à 4363, rue Drolet.

Me Maurice Hart à 253 est, rue St-Catherine (comité français); 3900, boulevard St-Laurent (anglais); 214 est, rue Roy et 92 ouest, rue Laurier.

M. Dave Rochon a un comité situé rue Hôtel de Ville, un peu au nord de St-Catherine.

Moscou, 14 (A.P.). — Le secrétaire d'Etat américain, le général Marshall, a déclaré aujourd'hui à la conférence des ministres des Affaires étrangères que les Etats-Unis ne reconnaissent pas comme démocratique une société où les hommes qui respectent les droits de leurs voisins, mais qui ne sont pas libres d'exprimer leurs opinions et leurs convictions, sans qu'ils soient arrachés à leur foyer ou à leur famille."

Goose-Bay, Labrador, 14 C.P.). — Un avion américain Norseman, avec probablement trois hommes à bord, est parti disparu au cours d'une envolée entre Cap Eternité et Goose-Bay. On a organisé des recherches pour le retrouver.

L'Université de Montréal doit conserver son caractère français

Voeu émis par la Société St-Jean-Baptiste — Congrès tenu hier au Monument National — Le Prêt d'Honneur — La Société nationale dans une excellente posture financière

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal tenait hier soir, au Monument National, le congrès annuel que ses membres consacrent à l'étude des finances de notre société nationale. Le trésorier général, M. J.-Emile Boucher, a présenté les rapports financiers de la Société Saint-Jean-Baptiste, du Monument National et du Prêt d'Honneur aux étudiants. Il a démontré avec force chiffres à l'appui comment la Société, au cours de l'exercice fiscal 1946, s'est enrichie comme par la magie, à administrer les affaires dans le sens le plus profitable aux œuvres d'éducation populaire. M. Boucher a tenu, en conclusion son rapport, à adresser des remerciements chaleureux — et il a été en cela appuyé par tous les délégués — au gouvernement de la province de Québec et aux autorités de la ville de Montréal qui ont généreusement souscrit aux œuvres nombreuses de la Saint-Jean-Baptiste.

M. Boucher a donné un rapport détaillé de l'administration des fonds du Prêt d'Honneur et il a appuyé sur le fait que déjà certains bénéficiaires ont commencé à rembourser avec une exactitude qui démontre bien que les jeunes savent tenir leurs engagements d'honneur.

Au cours de l'assemblée, les délégués ont en outre entendu MM. Roger Duhamel, président de la prochaine campagne de souscription en faveur du "Prêt d'honneur aux étudiants", Paul Guertin, directeur des comités d'action nationale de la Société, Jacques Sauriol, directeur de l'Agence Duvernay, le Dr J.-Alcide Martel, directeur des comités de loisirs, et Georges Chériar, directeur de la propagande. Ces rapports contenaient des directives précises en marge de diverses œuvres de la Société, entre autres des entreprises économiques dans les paroisses, une école de militants d'action nationale, des soirées de loisirs dans les sections de la métropole et au cours desquelles les jeunes talents auront l'occasion de se produire sur la scène et pourront participer à un grand gala des loisirs, sorte de concours éliminatoire tenu au Monument National, à l'occasion de la fête de Montréal, le 17 mai prochain. Les rapports annonçaient aussi la tenue de danses de folklore dans les rues de la métropole le 24 juin prochain et de nombreuses améliorations apportées au traditionnel cortège historique.

Expansion du Prêt d'Honneur

M. Roger Duhamel, ancien président général de la Société et président actuel du Comité du Prêt d'honneur, a esquissé les progrès du Prêt d'honneur depuis sa fondation en 1944. M. Duhamel a rappelé comment cette œuvre a débuté modestement il y a trois ans et quelle impulsion elle a prise depuis, grâce à la généreuse compréhension du public, grâce aussi à l'admirable dévouement des membres de notre Société qui, dans leurs localités respectives, se sont faits les apôtres de cette œuvre de haute charité intellectuelle. Au cours de son allocution, M. Duhamel a nommé les quelques vingt écoles où facultés ont été étudiées ou étudiées présentement.

Au Conseil municipal

Le budget adopté à 4 heures ce matin. Pas d'augmentation du prix des permis

Une des plus longues séances de l'histoire municipale — Le conseil, par un vote de 42 à 36, rejette le projet de règlement sur les permis municipaux — Séance spéciale du comité exécutif à 3 heures du matin pour amender le budget en conséquence

Le budget de la ville de Montréal pour l'exercice 1947-48 a été adopté par le conseil municipal hier soir, à 4 heures, après une séance de 11 heures. Le conseil a rejeté le projet de règlement prévoyant l'augmentation du prix de certains permis et l'imposition de certains autres; le budget a été amendé en conséquence, car les permis devaient rapporter \$455,000 de plus cette année; le conseil a siégé jusqu'à 4 heures ce matin et le budget n'a pu être adopté qu'à 3h. après une séance d'urgence du Comité exécutif.

Voilà le résumé de la séance d'hier soir du Conseil municipal.

Le débat a été souvent violent, l'opposition au projet de règlement sur les permis était fort bien organisée et l'on avait souvent l'impression d'être en présence de grands législateurs. M. Houde, maire de Montréal et président du Conseil, a dû faire appel à toutes ses ressources et à tout son tact pour conduire cette interminable séance, qui faisait penser à celle du 11 septembre 1945 et à une autre, qui avait eu lieu en 1930.

C'est M. Georges Guévremont, un des plus violents adversaires du règlement sur les permis, qui a mis le feu aux poudres en posant la question préalable à 11 h. 35. Cette question préalable, on le sait, met automatiquement fin au débat et impose le vote.

Les conseillers ont donc voté sur le projet de règlement, qui avait été favorable des deux tiers des conseillers présents pour être adopté. Le vote a été de 42 en faveur du projet de règlement et de 36 contre. Il était donc rejeté, puisqu'il aurait fallu 52 votes favorables pour qu'il devienne loi.

M. Asselin et plusieurs autres membres du conseil ont continué le débat sur le budget jusqu'à trois heures. Voyant qu'il ne gagnerait absolument rien à temporiser, M. Asselin a finalement décidé de se retirer avec ses collègues de l'exécutif et le directeur des finances, pour amender le budget selon le désir du conseil et en retrancher cette somme de \$455,000.

Le groupe est revenu au Conseil vers 4 h., pour annoncer que la somme avait été prise à même le surplus du refinancement.

En un tournemain le conseil a alors adopté le budget, ce qui marquait la fin d'une des séances les plus longues et les plus mouvementées du Conseil depuis la création du présent système d'administration.

Pendant l'absence de l'exécutif le Conseil a suspendu l'étude du budget et a attaqué l'étude d'autres items à l'agenda. On s'est d'ailleurs contenté d'adopter les choses de routine, renvoyant à la prochaine assemblée toutes les questions importantes, dont le rapport de la Commission du service civil et ce projet de loi pour \$1 par année au Montréal Boy's Association un immense terrain dans l'est de la ville.

Hollywood, 14 A.P.). — Frédéric March a été choisi hier soir le meilleur acteur de cinéma pour l'année et Olivia de Havilland, la meilleure actrice. Le meilleur film de l'année est *The Best Years of Our Lives*.

Au Sénat

Deux sujets importants discutés à la Chambre haute

L'immigration et le projet de chemin de fer du Labrador et de l'Ungava

Ottawa, 14 (D.N.C.). — Deux sujets d'une grande importance pour l'avenir économique du Canada ont occupé la séance d'hier au Sénat. On y a discuté de nouveau la question de l'immigration et l'on y a étudié le projet de loi relatif au projet de chemin de fer du Labrador et de l'Ungava.

Après deux discours très fortement documentés, l'un de M. Cairine Wilson, libérale d'Ottawa, l'autre de M. Gray Turgeon, libéral de Vancouver, la Chambre haute a adopté à l'unanimité la résolution soumise par M. Arthur W. Roebuck, libéral de Toronto, pour constituer un comité du Sénat qui sera chargé de faire une enquête approfondie sur l'immigration.

Quant au bill relatif au chemin de fer du Labrador, il a été expliqué en détail par M. A. H. Hugessen, libéral de Montréal. Mais M. Vincent Dupuis, libéral de Montréal, en a retardé l'adoption en seconde lecture, car il a demandé le temps d'étudier la mesure plus à fond.

D'après M. Hugessen, ce projet de chemin de fer est étroitement lié à l'exploitation que certaines entreprises se proposent de faire des gisements d'or et d'autres métaux dans le nord-est de la province de Québec et dans le Labrador. La construction en coûtera dans les \$50,000,000. Cette nouvelle voie ferrée parcourra 350 milles de territoire presque inhabité, depuis un point de la côte situé entre les rivières Marguerite et Moisie jusqu'à un port sur la Baie d'Ungava.

Les instigateurs du projet possèdent une longue expérience dans l'industrie minière, explique le sénateur montréalais. En 1942, ils ont obtenu du gouvernement de la province de Québec le droit de faire des explorations et de la prospection, mais non d'exploiter les mines. Ils ont ainsi dépensé \$250,000. Une loi de 1946 a étendu leurs droits et ils ont dépensé une nouvelle somme de \$225,000. Leurs recherches ont porté sur un territoire de 300 milles carrés dans la province de Québec et de 1000 milles carrés dans le Labrador. Elles ont révélé la présence d'un minéral de haute qualité. Mais il faut un chemin de fer pour transporter le minéral et l'outillage depuis les mines jusqu'à la mer, des quais dans les ports et des navires pour atteindre les centres industriels.

Les concessionnaires ont vingt ans pour poursuivre leurs explorations et leur prospection, et pour obtenir trois autres périodes consécutives de vingt ans. Mais ils doivent commencer leurs opérations d'extraction avant le 1er janvier 1958 et doivent payer un certain loyer et d'autres frais. Leurs droits sur les mines est de 99 ans. La quantité et la qualité du minéral semblent satisfaisantes pour justifier l'exploitation.

En plus des \$50,000,000 requis pour la construction du chemin de fer, il faudra dépenser \$10,000,000 en outillage et en matériel roulant, en quais et en entrepôts. On doit, explique M. Hugessen, tenir compte du fait que le minéral de fer est très volumineux pour justifier les dépenses prévues; il faut prévoir un dépôt d'au moins 30,000,000 de tonnes de minéral commercial, une production quotidienne de l'ordre de 40,000 tonnes et un mouvement ferroviaire équivalent à 10 trains de 60 wagons.

Les dépenses de capital ne s'arrêteront pas là. Il reste d'autres explorations à faire avant d'entreprendre la construction des mines et des usines nécessaires pour le traitement du minéral. Il faudra établir des villes et leurs services publics. Le sénateur Hugessen pré-

La littérature française de Nouvelle-Angleterre

par Soeur Mary-Carmel Theriault, s.m. Docteur en Lettres

"Le travail de Soeur Mary Carmel se recommande par son excellence et son originalité. Personne n'avait songé avant elle à écrire un ouvrage d'ensemble sur notre littérature." Gabriel Nadeau (préface)

Volume de 328 pages.

Au comptoir: \$2.25

Par la poste: \$2.35

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

Nanking, 14 (A.P.). — Le ministre des affaires extérieures chinois a déclaré aujourd'hui, dans un communiqué que le "gouvernement chinois avait refusé d'accepter" une proposition faite à Moscou, à savoir que les quatre grands étudiants les problèmes chinois, même si la Chine y participe.

Versailles, 14 (A.P.). — Une haute Cour française a condamné aujourd'hui le vice-amiral Georges Robert, âgé de 72 ans, haut-commissaire du gouvernement de Vichy aux Indes occidentales françaises, à 10 ans de travaux forcés et à la dégradation nationale. Il a été trouvé coupable d'avoir commis des actes préjudiciables aux meilleurs intérêts de la France.

On remarque, par exemple, qu'une des rangées de sièges doubles disparaît pour faire place à une série de fauteuils simples. Ceux-ci possèdent la largeur insérée de 22 pouces et les sièges à deux places en ont une de 39 pouces; tandis qu'aujourd'hui ils n'en comptent que 34. On comprend donc pourquoi les nouveaux autobus, qui sont de même grandeur que les autres, ne transportent que 23 passagers au lieu de 33.

Nous la qualité du matériel qui recouvre les fauteuils, ils sont en moiré de couleur marron et gris perle. On remarque aussi qu'un soin particulier a été donné au système d'éclairage: il est non seulement composé d'une série de lumières au plafond et entre les fenêtres, mais chaque passager a, de plus, l'usage d'une ampoule spéciale dont il peut se servir pour la lecture. Il possède aussi son propre candélabre.

La compagnie annonce cependant que ces autobus ne seront pas mis en service sur les lignes régulières. On les réserve pour les groupes de personnes qui voudraient organiser un voyage spécial.

Lettres de France

Situation inexplicable

14 février
Il règne ici une misère plus grande qu'on ne le croirait...

L'hiver est assez rigoureux en France. Nous avons eu à subir plusieurs vagues de froid et le thermomètre est descendu assez souvent aux environs de -10° à Paris, -15° dans certaines régions. Ce ne serait pas grave si nous pouvions chauffer nos appartements. Mais le charbon manque et il faut se contenter d'allumer un poêle dans une seule chambre. Le ravitaillement en vivres continue aussi à être difficile et le coût de la vie a terriblement augmenté depuis un an — c'est le régime qui en est cause avec ses luttes de paris et il paraît implanté pour longtemps.

Noël — Ici nous sommes tristes, notre destinée est tombée en des mains maléfiques. Et pourtant... pourtant il y a plus de justes dans le moindre village de chez nous qu'il n'en eût fallu jadis pour sauver Sodome, mais ces justes, hélas! ne regardent plus assez le Ciel.

Pauvre France, si triste, si inquiète!

Paris
Trois nouveaux colis sont arrivés, trois nouveaux grains au beau bosquet de ma reconnaissance à votre égard. En France, petit à petit tout revient et pour l'étranger il y a même un étonnement à voir tant de choses. Seulement ces choses sont d'un prix si exorbitant que les gens modestes, je dirai même pour l'ensemble des Français, à part une classe très favorisée, il n'y a pas moyen d'acheter, même la nécessaire. Ici, nous n'avons pas acheté de viande depuis six semaines.

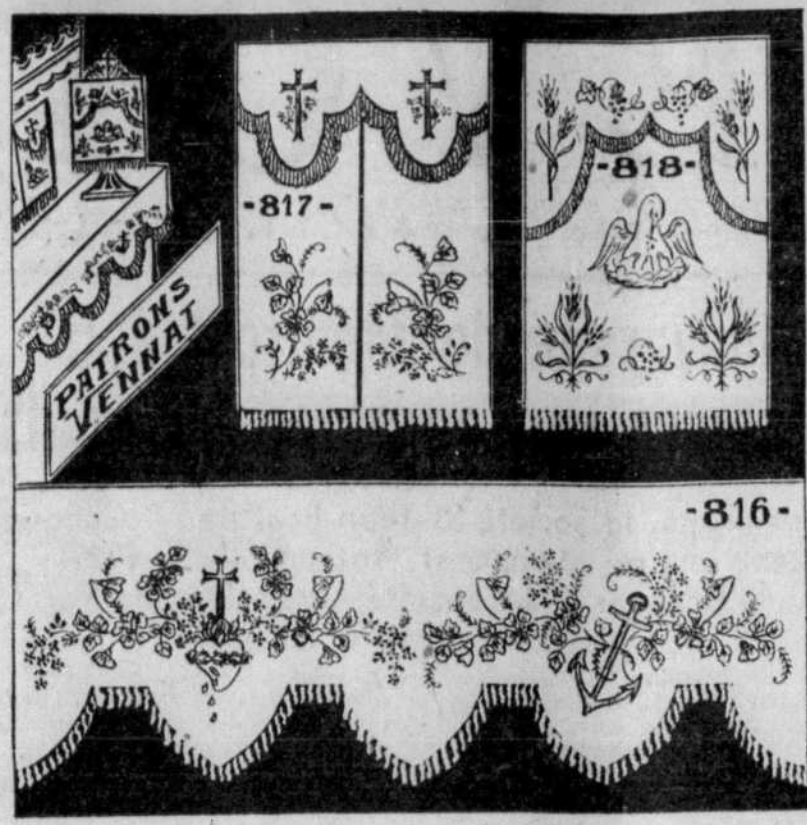
Vous savez ce qui manque dans ce pays appauvri, où ceux qui ne peuvent acheter à des prix insensés, défiant tous les taux du marché noir, doivent se serrer la ceinture sur toute la ligne.

La vie matérielle est exécrable. Depuis 15 jours Paris est sans viande et comme on ne trouve pas d'œufs, et qu'avec la gelée les légumes sont inexistantes, vous voyez que ce n'est pas commode de faire des repas!

29 janvier
...Une robe de nuit coûte 3,000 francs; un sac de dame, au moins 5,000 francs!

La vie politique en France est bien trouble. Nous nous demandons ce que l'avenir va nous apporter.

Paris, 3 février
Nous menons toujours une vie si remplie et si fatigante, aussi bien physiquement que moralement, on ressent aussi un grand découragement devant la situation qui ne s'améliore pas depuis 3 ans que cette guerre est terminée. Vraiment, l'incompétence de nos dirigeants, ou leur malhonnêteté, est pénible. Avec un pays comme le nôtre nous ne devrions pas en être encore là, si tout le monde faisait son devoir et se mettait au travail. Malheureusement les esprits ont été faussés pendant ces années de souffrances et les gens ne pensent plus qu'à gagner des sommes énormes, sans travailler. Le marché noir est toujours roi et semble encouragé par ceux qui dirigent. Il semble tellement invraisemblable que notre ration de pain soit toujours la même, et qu'à côté de cela on ait autorisé la vente libre de toutes les pâtisseries faites avec de la farine blanche, pour lesquelles on ne demande pas de tickets, mais que nous ne pouvons acheter, car le moindre petit gâteau, gros comme une pièce de 100 sous, coûte plus cher qu'un kilo de pain. Aussi il n'y a que les trafiquants qui peuvent les acheter et nous devons nous contenter de notre petite ration de pain noir. Qui pourra expliquer pourquoi tous ces gâteaux sont vendus librement et faits avec la farine blanche et tous les ingrédients dont on a coutume de nous priver? La question du sucre est aussi scandaleuse. Notre ration est toujours d'une livre par mois, mais les confiseries se vendent partout librement à des prix inabordablement pour nous. La viande manque encore une fois depuis 3 semaines. Le poisson ne se vend que sous les comptoirs à ceux qui en offrent le plus. Tout cela n'est pas beau et bien décourageant!



No 816 : Bandeau d'autel destiné à la peinture, ou pour être brodé à la peinture à l'aiguille. On le vend pas le patron ou fer chaud. Patron à tracer 75c. par 200. Etampage sur matériel du client, 3 verges de long \$1.50; 5 verges de long \$2.00.
Nos 818 et 817 : Voiles de tabernacle, chacun à tracer, 30c. par 200. On ne vend pas le patron ou fer chaud. Etampage sur velours noir, rouge, vert foncé, ou sur satin blanc \$2.00. Soie spéciale pour peinture à l'aiguille, toutes les couleurs de la gamme, la douz. 60c.
France de soie jaune ou blanche, 2 pcs de large, la verge, 50c.
Abonnez-vous à notre revue de broderie et musique, par an 12c.

COUPON DE COMMANDE

M.B. — Nous prions nos clients de ne jamais envoyer de monnaie par la poste et de nous faire la remise par bons de poste ou timbres-poste en même temps que la commande.

VENDREDI 14 MARS 1947

Ci-joint... pour patrons nos...
Nom.....
Adresse.....

La mode à Paris

Chapeaux de printemps

S.I.F. — Chaque année, avec la régularité des hirondelles et des premières violettes, reviennent les chapeaux de printemps, comme si leur éclosion obéissait, elle aussi, aux lois intangibles de la Nature.

Ils ont fait leur apparition, cette année, tandis que neiges et frimas s'abattaient encore sur Paris.

Jeunesse, gaieté, féminité, tels semblent être les mots d'ordre des modistes. Dans l'effort de création et de renouvellement qu'expriment toutes les collections, le style jeune, gracieux, règne en maître. Tout est mis en oeuvre pour que la femme retrouve « le charme » et le souci de la féminité prime tout. Le style va, souple, fluide, laisse loin dans l'ombre la sécheresse, l'austérité, le genre « dévouillé », qui fut trop souvent de mise.

C'est donc sous le double signe de la jeunesse et de l'allégresse que semblent nées toutes les créations des grandes modistes.

Deux tendances très nettes répondant à deux besoins: les petits chapeaux: cônes, capotes emboitant le crâne, bonnets et bonnichons; et les immenses capelines à bords souples et irréguliers qui ombrent délicatement le visage et en adoucissent les contours.

Le canotier, qui fut l'an dernier, est relégué à un rang plus modeste. Sa sécheresse ne cadre plus avec le désir de faire sans cesse plus féminin. S'il existe, il est adouci de voilettes, de tulle, de fleurs, de fuchs imprimés noués soit sur la nuque, soit sous le menton.

Certaines calottes, petites et rondes, épousent exactement la forme de la tête et s'arrêtent à la nuque, en soulignant la grâce délicate.

Parfois des bords souples, aux envolées pleines de fantaisie, prennent toute l'importance au détriment de la calotte. Très relevés d'un côté, ils découvrent complètement le profil et, redescendant de l'autre, cachent une joue.

Ce sont eux les maitres qui donnent au chapeau sa ligne et son allure.

Les influences

L'influence orientale se fait sentir; le style mandarin prend de certaines maisons, alors que chez Jeanne Lanvin c'est l'époque charmante du début du 18e siècle, le poque où toute la Cour applaudissait la comédie italienne, qui a

naît la peine de préparer notre personnel enseignant des écoles à la solution de cet important problème social.

FRANÇOIS CLOUTIER
Inspecteur d'écoles-Hygiéniste

inspiré les chapeaux de piroliers ou d'arlequins accompagnant les créations les plus gracieuses que cette grande maison ait jamais montrées.

«Maud et Nano» a fait, pour les robes d'après-midi, de courses et de cocktails, d'immenses capelines noires, translucides, aux bords souples, dont la petite calotte est recouverte d'une échappe qui retombe en pans sur le côté.

«Paulette», elle, affectionne également les vastes capelines noires et les grands relevés à bords ondules. Le chapeau d'arlequin, aux bords roulés, tient dans sa collection une grande place. Elle l'interprète tour à tour en feutre blanc piqué de chaque côté d'un gros pompon vert ou noir, en fine paille, en feutre noir, rose ou jaune.

A côté de ces chapeaux à bords, quelques petits bonnichons montent étroitement la tête, avec pans sur le côté.

Grande diversité de matière comme de forme: la paille, évidemment, puisqu'il s'agit de printemps; paille naturelle, très fin picot noir ou clair; le jersey pour les chapeaux souples, le tulle, le crin, la mousseline, qui permettent tant de fantaisies légères et aériennes. Et tous les défilés de tissus: rubans, taffetas rayés, crêpe et blanc, bleu et blanc ou à pois, moirés, gros grains.

Fleurs et fruits

Grande variété aussi dans les garnitures: les plumes, reines en automne et en hiver, cèdent la place aux fleurs, comme la saison qui finit cède la sienne au printemps. On verra donc de véritables petits parterres de fleurs sur la tête des femmes, ces fleurs formant parfois même, à elles seules, tout le chapeau.

Sur les chapeaux à bords, elles se dressent très haut: telle cette forme ornée d'une grosse rose tout au bout d'une longue tige garnie de feuilles et velours noir; ou bien elles retombent très bas en grappes, à la manière d'un pan d'écharpe, si bas parfois que les mêmes fleurs servent et de garniture au chapeau et de bouquet au revers du tailleur.

Les fruits, surtout les cerises, si décoratives, si gaies, sont aussi en faveur et même... les légumes qui ont tenté la fantaisie de «Paulette»: piments verts ou rouges, radis dans lesquels on a envie de mordre, petits oignons aux pures roses, piqués en bouquets tout au bord d'un grand canotier.

Le tulle, enfin, se drape sur la calotte, retombe en flots sur le

Coupons de rations valides aujourd'hui

BEURRE : Coupons B-35 à B-44 inclusivement.

SUCRE-CONSERVES : Coupons S-26 à S-43 inclusivement.

VIANDE : Coupons M-64 à M-76 inclusivement.

RE : Infractions aux prix :

Pour vos plaintes, appeler le Service des consommateurs, Commission des prix et du commerce, PL. 1281, local 244.

A cause de circonstances incontrôlables, le calendrier des coupons de ration pour le mois de mars ne paraîtra pas.

Le calendrier d'avril sera publié comme dans le passé en temps utile.

Voici les dates de validité des coupons du mois de mars.

Sucre-conserves	Beurre	Viande
6 mars 543	—	M75
13 " "	—	B44 M76
20 " 544,45	—	B45 M77
27 " "	—	B46 M78

côté des petits bonnichons: gris sur une paille noire et blanche, vert sur une toque du même ton. Ou bien il se transforme en voilettes, nouées derrière par deux petits liens de velours et que l'on peut changer au gré de sa fantaisie et de son humeur.

Tous ces chapeaux, petits ou grands, avec ou sans bords, se portent en arrière ou sur le côté, en ayant soin de laisser le front dégagé depuis la naissance des cheveux, le chapeau étant fait non pour cacher, mais pour encadrer le visage.

Réjouissons-nous: grands bords souples, petits bonnets de fleurs, nuages de tulle, voilettes, capelines de crin ou de dentelle, c'est là une mode jeune, féminine, sévante.

Dieu merci, les femmes ont perdu le goût de sortir nu-tête! Elles se sont faites, dans la campagne menée en faveur du chapeau, les précieuses alliées des modistes. Et celles-ci leur rendent bien, en se faisant à leur tour des alliées de leur beauté et de leur grâce.

Activités Féminines

COURS SUPERIEUR DE RELIGION

Lundi soir, 8 h., aura lieu, au Couvent de Marie-Repair, le Cours de religion par le R. P. Louis Brien, S.J.

Suivant le sujet général de l'année, il traitera des «Richesses et des secrets du cœur de Jésus». Toutes les jeunes filles sont cordialement invitées.

PARTIE DE CARTES POUR LES MISSIONS

Lundi prochain, le 17 mars, à 2 h. 30, dans la salle des Œuvres des Fraternités Missionnaires, 1205, boulevard de la Chapelle, aura lieu la partie de cartes mensuelle du Cercle Missionnaire Liturgique. Les membres du Cercle Missionnaire Liturgique, «Marie, Reine des Missions», et leurs amies, bienfaitrices des chapelles pauvres des Missions, sont cordialement invitées.

RETRAITE ET RECOLLECTION

Il y aura une retraite fermée pour gardes-malades, au Couvent de Marie-Repair, 1025, boulevard de la Chapelle, du 2 au 5 avril, prêchée par le R. P. Paul Fortin, S.J.

La récollection mensuelle des dames, aura lieu, mardi, le 18 mars, sous la direction du R. P. Lorenz Gauthier, C.S.V. Les dames sont invitées à se rendre à la chapelle à 2 h. 30 pour l'adoration; la conférence suivra, à 3 h.

A LA FAMILIALE
La Guilde donnera sa partie de cartes mensuelle mercredi après-midi, 19 mars, à 903 rue Boucher, coin St-Hubert.

AU COLLEGE MARGUERITE-BOURGEOIS
Dimanche, le 23 mars prochain, à 3 h. 30, aura lieu au Collège Marguerite-Bourgeois, le troisième thé-causerie de la saison. La conférencière invitée est Mme Muguette Legault, LL.D. Sa causerie s'intitule: L'aveugle vu par une aveugle.

POUR LES MISSIONS

Le R. P. Henri Gauthier, supérieur des Frères Blancs d'Afrique, présidera une grande partie de cartes, au profit des missions du R. P. Raymond Laval, P.B., dimanche soir, 23 mars, à 8 h. 15, à la salle de l'Asphée Morin, 6365 rue St-Valier.

Renseignements: DO. 7221.

AU UNIVERSITY WOMEN'S CLUB
La Montreal Women's Association Association recevra à déjeuner au University Women's Club, le 20 mars, à 12 h.

HARBOR 9185

PAUL LIPPENS

B.A., B.D., B.Ph.M., B.O., O.D.

OPTOMETRISTE

EXAMEN DE LA VUE • EXERCICES MUSCULAIRES DES YEUX • VERRES CORRECTEURS

EATON

Heures d'affaires du lundi au vendredi: 9 h. 30 à 5 h. 30. Nous fermons à 1 h. le samedi.



ETUDES DE FLEURS

DANS JOLIS CADRES Ronds

Des gravures qui orneront gentiment les murs de toutes vos pièces. Fleurs printanières et estivales encadrées d'une moulure noire. Vous aimerez les offrir et en garder pour vous-même.

Environ 15" de diamètre... 1.99
Environ 19" de diamètre... 1.37

Cadres, au cinquième

Nous fermons à 1 heure le samedi.

T. EATON CO LIMITED
OF MONTREAL

La campagne de la Croix-Rouge

Des rapports régionaux indiquent que le progrès de la campagne de la Croix-Rouge Canadienne, division de la Province de Québec, a fait des gains aussi considérables — toutes proportions gardées — que les autres provinces. Même aux Etats-Unis la Croix-Rouge américaine ne fait pas mieux.

La campagne de trois semaines se poursuit avec un retard voulu d'une semaine au Québec. Naturellement les chiffres pour la province et pour Montréal ne sont pas encore suffisamment complets pour permettre un jugement sur le résultat probable de la campagne. Mais des présidents de comités et autres officiels de notre Croix-Rouge disent que les contributions individuelles ont tendance à être élevées. Cependant, disent-ils, ce fait peut bien être contrebalancé par la raison que plusieurs organisations dont les employés ont par le passé donné largement à la Croix-Rouge n'ont plus aujourd'hui le même nombre d'employés.

Pour cette raison, les souscriptions à la Société cette année doivent être souvent plus fortes pour assurer l'objectif provincial de \$1,000,000 et la quote-part de \$600,000 à Montréal. Plusieurs maisons de commerce ont cherché des renseignements à cet égard et ont gracieusement donné des chèques supplémentaires.

Offices de l'Eglise

LE DIMANCHE 16 MARS

VI dimanche du Carême. Semidouble (violet). Messe: Laetare; 2e or. A cunctis, 3e or. Omnipotens. Le M. commandée pro re gravi: préface du carême. — Aux Vêpres du dim. III mém. de saint Patrice E.C. (I Vp.)



pour cet homme qui aime la viande

L'épouse attrait du foyer

par l'abbé Charles GRIMAUD

Ouvrage couronné par l'Académie Française. Style simple, net, précis qui traduit des pensées justes, frappantes et — ce qui est le plus appréciable — pratiques.

Ce livre devrait être entre les mains de toutes les épouses, de tous les prêtres ayant charge d'âmes et spécialement des directeurs d'associations de femmes catholiques.

Volume de 312 pages.

Au comptoir: \$1.25

Par la poste: \$1.35

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

RUE SAINT-DENIS, 345

Le Plus Connu

des remèdes des familles, pour soulager les enfants des souffrances dues au rhume...

VICKS VAPOR

NARINES ENGARRASSÉES

Si vos narines sont embarrasées et si vous avez l'impression d'étouffer, Mentholatum vous soulagera rapidement. Il débarrasse les voies respiratoires, adoucit les membranes enflammées, calme la douleur. Poils et tubes 30c.

MENTHOLATUM reconforte tous les jours

Feuilleton du "Devoir"

LES FUSEAUX D'OR

par Mathilde ALANIC

35. (Suite et FIN)

— Excusez-moi, Mademoiselle. Par nos amis, j'ai appris vos chagrins. Je n'ai pu me décider à quitter Brie pour quelques mois sans vous dire ma sympathie. Parce que j'ai une maman que j'aime bien, moi aussi.

— Vous êtes trop bon, monsieur Julien! balbutiait-elle suffoquée.

Il fonda dans l'escalier, tête baissée, non sans lui jeter en adieu: — Ma mère viendra chercher des nouvelles. Vous voulez bien?

— Si je veux?

Vivement, elle essuya ses joues humides avant de retourner vers le lit de souffrances d'où s'élevait une plainte incessante.

L'état de Mme Ducloux devint rapidement critique avec la complication poignante de vomissements continus qui empêchaient la pauvre malade de parler.

Catherine, au pied du lit, reçut le regard d'angoisse qui la sollicitait de se tourner vers Suzanne.

Mlle Chamblay saisit cet appel de détresse et comprit la suprême prière. Entourant de son bras les minces épaules, elle attira la jeune fille dans un geste d'adoption et la maintint contre elle tendrement. Le visage tourmenté se détendit dans une expression de paix.

La petite forme vêtue de noir, qui revint prendre asile à la Folie-Li-

son, n'était plus qu'une orpheline sans ressources et sans appui. Le croira-t-on en ce temps pratique? Ces gens étonnants l'admirent parmi eux avec peu d'affection encore qu'à l'époque peu éloignée où, pensionnaire payante, elle représentait un bénéfice palpable, un appoint providentiel pour le budget précaire.

Il existe toujours, Dieu merci, de ces chimériques imprévables atteints de la folie sublime de la charité.

L'enfant prévenante, gracieuse et modeste, se rendit bientôt indispensable. Petit-Louis et Lison l'encadrèrent fraternellement. D'ailleurs, n'y avait-il pas une place à prendre, entre Tonton Zidore et Mme Chamblay après le départ triomphal de Catherine?

Ainsi intronisée, incorporée à la famille, sympathique aux familiers, Suzanne, reprenant le courant de la vie après le grand brisement, bientôt ne se contenta plus de couder et de broder avec adresse, mais aspira à devenir une utilité sérieuse et positive. En délaissant ses doigts sur le

DEMAIN :

Le "Devoir" commencera demain la publication de MAMIE SOLEIL, le nouveau roman de Berthe Bernage.

piano, en piochant la grammaire, ne pouvait-elle parvenir à se débrouiller sur la machine à écrire, jusqu'à servir de dactylo — oh! bien maladroite — à maître Dutuit ou à M. Ledur, le grand marchand de musique dont Julien était devenu l'associé. Elle confia ses ambitions naïves à Mme Grison et à Mlle Dutuit qui l'encourageaient et lui promirent de s'entreprendre.

Le Conservatoire étant enfin constitué, un grand Concert permit au public d'en apprécier les professeurs. Julien, que remerciaient, après une sonate de Beethoven, des applaudissements chaleureux, chercha, parmi les chaises du second rang, une silhouette menue, tout enroulée, qui battait mollement des mains et dont les yeux humides, dans un visage d'extase, brillaient comme des étoiles à travers une lueur.

Julien, vas-tu te prendre pour Pétrone, adoré en silence par son esclavotte Eunice?

Une brusque émotion révéla la jeune homme. En un éclair, il revint son passé aventureux, cahoté, aux fulgurances éphémères suivies de vides noirs... Aujourd'hui, commençait une période définitive de sagesse, de calme, de stabilité... et l'entrevoit ce qui allait donner un prix inestimable à cette vie nouvelle: une candide et sûre affection.

Le lendemain, Catherine Chamblay, — fière de porter depuis quelques semaines le nom de Mme Georges Dutuit — entra à la Folie-Lison pour sa visite journalière. Suzanne, comme d'habitude, se précipita au-devant de l'amie désirée.

Julien, sortant de l'atelier de Tonton Zidore où il guettait, se pré-

sentait, protocolaire, et disait, à voix retenue: — Madame Catherine, écoutez-moi une minute: le temps de vous adresser une humble requête. Vous savez ce que désirait ma mère? N'in'storez pas. Consentiriez-vous à lui accorder pour fille cette petite créature-fée devenue votre soeur?

Suzon, foudroyée, recula de deux pas. Catherine attira en souriant la menotte qui résistait et la glissa dans la main fébrile du violoniste.

— Pour moi, je vous la confie volontiers, seulement elle?... accepterait-elle?

Personne l'entendit la réponse. Mais du sanctuaire de l'heure Mme Chamblay, Tonton Zidore et Mme Grison la devinèrent en voyant Julien mettre un baiser sur le front de sa petite fiancée.

Tonton Zidore, à la volée, rejeta parmi ses outils, la pince qu'il servait machinalement du bout des doigts.

— Hurrah! Hurrah! Encore deux fuseaux qui s'enrichissent d'un bel et de sans alliage.

Et il ajouta, docilement:

— C'est bien simple, pourtant d'être heureux! Que de bonheur perdu en ce monde! Si les gens savaient vouloir!

— FIN —

Je meurs de faim, j'irai à mon père

par Dom Eugène Vandeur

Cet ouvrage est la PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGE appliquée à la société présente: l'époque où nous vivons l'appelle et y cherche une solution à sa tristesse.

D'après Mar Pichenot, cette parabole si touchante et si féconde, sera éternellement vraie: elle est de tous les temps, de tous les lieux, de toutes les conditions: c'est l'histoire du genre humain: elle s'applique aux peuples en général, comme à chaque individu en particulier.

Volume de 165 pages.

Au comptoir: \$1.25

Par la poste: \$1.30

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

LETTRES AU "DEVOIR"

Nous ne publions que les lettres signées ou des communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Le "Devoir" ne prend pas de responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

A propos du consul Popovitch

Le 10 mars 47
Cher Monsieur Benoist,
Votre vigoureuse riposte aux insultes d'un nouvel agent diplomatique sujet à caution, vous vaudra encore de bien vives félicitations. Permettez-moi d'y ajouter une suggestion. Que n'invitez-vous pas tous les lecteurs du Devoir, tous les catholiques, tous les hommes de bien du pays, à signer et à adresser au T. H. Ministre des Affaires Extérieures d'Ottawa, une lettre de protestation rédigée à peu près en ces termes:

..... Montréal, le 14 mars 1947
Au Très Honorable Louis St-Laurent, ministre des Affaires Extérieures, Ottawa.
Monsieur le Ministre,
La déclaration du Consul Général de Yougoslavie accusant le Souverain Pontife Pie XII d'avoir "faussé" les faits dans l'accusation de Mgr Stépinac, constitue une insulte grave à l'endroit des catholiques et de tous les citoyens honnêtes de notre pays.
Une pareille attitude de la part d'un diplomate étranger accrédité

auprès du Gouvernement de notre pays, est un abus de confiance et un abus de pouvoir.
Je proteste énergiquement contre et vous demande, Monsieur le Ministre, de rappeler ces gens à un peu plus de décence et d'honnêteté.

Veillez à ce que, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments tout dévoués,

nom
adresse
Le Journal qui a publié les propos du Consul, mériterait plus qu'une avalanche de lettres et de reproches. Il faudrait lui donner la fessée.
Pour l'instant, ne croyez-vous pas qu'il faille obtenir d'Ottawa que les agents diplomatiques étrangers accrédités auprès de notre Gouvernement, se conforment et aux lois de notre pays, et tout d'abord, aux lois élémentaires de la décence.
Veillez, agréer, Monsieur Benoist, l'assurance de mes biens respectueux sentiments.
BAPTISTE

Au conseil municipal

La Chambre de commerce combat les augmentations du prix des permis

Le conseiller Paul Dozois a soumis hier soir un mémoire de la Chambre de commerce à ce sujet — Il demande la création d'une commission qui ferait enquête et rapport sur le sujet — Long interrogatoire du chef Charles Barnes

La Chambre de Commerce de Montréal, à l'instar d'un groupe d'autres associations de la métropole, est opposée à l'augmentation du prix de certains permis et à l'imposition de certains autres, comme le prévoit le budget qui est présenté à l'étude au Conseil municipal. Bien plus, la Chambre de Commerce voudrait que l'on formât une commission spéciale d'enquête pour étudier toute la question des permis et faire des suggestions.

C'est M. Paul Dozois, représentant de la Chambre de Commerce au Conseil municipal, qui a exposé hier le point de vue de cette association. Cette commission dont a parlé M. Dozois serait composée de membres du comité exécutif, de conseils, de chefs de service et d'économistes. Cette commission tiendrait des séances publiques pour que les contribuables puissent faire valoir leur opinion. Le rapport de cette commission serait publié et les contribuables qui le désiraient pourraient en obtenir copie moyennant rémunération.

Au tout début de ses remarques, le conseiller Dozois a dit "affirmer que le projet de règlement présenté au conseil va à l'encontre du principe établi par le directeur des finances dans son rapport relatif aux

permis et privilèges", rapport où le directeur des finances recommande, entre autres choses, "de conserver aux permis leur caractère mixte, de mesure de contrôle et de source de revenu".

"En effet, dit M. Dozois, les permis étant une source de revenus et devant atteindre tous les établissements commerciaux n'atteignent, en réalité, qu'une faible partie de ceux-ci. Quant à ceux qui sont forcés de payer un permis, ils sont le plus souvent assujettis à un taux qui n'est pas équitable.

"Le problème que je souligne n'est pas seulement celui des permis mais il est aussi celui de la taxe d'affaires qui, au dire même du directeur des finances, est loin d'être adéquate.

"Je prétends qu'il est déjà trop tard et que nous n'avons pas suffisamment le temps d'apporter une solution à ce grave problème et de présenter, d'une façon intelligente et réfléchie, des amendements aux règlements qui nous sont soumis ou qui sont actuellement en force, et cela de manière à rendre justice à tout le monde".

Le service de police

Un grand nombre de conseillers municipaux ont posé des questions

Dans nos cinémas cette semaine

A l'Orpheum

La post-synchronisation française de "Le Bossu de Notre-Dame" met en vedette Charles Laughlin, Maureen O'Hara et Sir Cedric Hardwicke entreprenant une troisième semaine à l'affiche du théâtre Orpheum. La distribution comprend aussi Thomas Mitchell, Edmund O'Brien et Harry Davenport. C'est la présentation à l'écran du célèbre roman de Victor Hugo.

Au Loew's

"The Jolson Story" entreprend sa cinquième semaine à l'affiche du Loew's. Presque toutes les chansons que Jolson créa à l'époque de sa gloire, durant quelque vingt ans, sont entendues au cours de cette production en technicolor. Larry Parks joue le rôle de Jolson. Evelyn Keyes y personnifie Mme Jolson. La distribution comprend aussi William Desmond, Bill Goldwyn et Ludwig Donath.

Au Capitol

"The Strange Woman", avec Hedy Lamarr, George Sanders et Louis Hayward, prend l'affiche au Capitol aujourd'hui.
Ce film est tiré du roman de Ben Ames Williams "The Strange Woman", avec Hedy Lamarr qui personnifie Jennie Hager, cette femme à la double personnalité, l'une bonne et l'autre mauvaise. Sanders personnifie John Evered, le second mari d'Hedy Lamarr. Hayward incarne Ephraim, le fils de son premier mari.

Le directeur temporaire du département de la police, M. Charles Barnes, vient d'un résumé des principales réponses données par le chef Barnes: on est actuellement à préparer un dossier sur chaque club de nuit et sur chaque grill de Montréal, pour savoir quels sont ceux qui observent les règlements de la ville, et méritent de garder leur permis; deux fonctionnaires municipaux, payés par la ville, travaillent à plein temps pour percevoir les cotisations de l'union ouvrière; les trois officiers de police qui avaient été suspendus parce qu'ils avaient, disait M. Barnes, des occupations en dehors de la police, ont été réinstallés et reçoivent le même salaire qu'avant leur suspension; le service de police se procurera de meilleurs appareils de radio, émetteurs et récepteurs, aussitôt que cela sera possible; le directeur de la police étudiera l'opportunité d'instituer une Cour de circulation; le directeur du service des incendies, M. Paré, trouve que le stationnement dans les rues étroites de la ville est une véritable menace d'incendie.

On a également appris que la Cour du recordier coopère de façon efficace avec la police de Montréal; que ce serait un bon projet d'établir une réglementation provinciale et municipale uniforme pour ce qui a trait aux cabarets et grills; la disparition des postes de police vers la disparition des postes de police en Amérique, pour les remplacer par la radio-police.

M. Barnes a révélé qu'il y a actuellement 1.454 agents dans la police de Montréal et que ce nombre serait probablement porté à 1.800 au cours de l'année 1947.
Quand est venu le débat sur l'augmentation des permis, MM. Pierre DesRoches, chef du Conseil, et Dave Morais, se sont prononcés contre ce règlement, que M. DesRoches a qualifié de "mal fichu", paroles que M. Asselin n'a pas aimées du tout.

M. Jean-Marie Savignac a dit qu'il serait peut-être possible d'obtenir des autorités provinciales un délai de six mois pour l'adoption du budget. M. Asselin a immédiatement répondu qu'il était opposé à tout délai, à moins que l'on ait au moins un espoir d'obtenir du gouvernement provincial cette somme de \$2.300.000 en dédommagement pour l'abandon de la taxe sur le revenu.

La séance s'est poursuivie tard dans la nuit.

Ce qui reste à faire dans nos écoles

Conférence de M. Trefflé Boulanger devant la Chambre de commerce de Montréal

M. Trefflé Boulanger, directeur des études à la Commission des écoles catholiques de Montréal, était le conférencier invité hier au déjeuner-causerie de la Chambre de commerce de Montréal, qui continuait ainsi les manifestations de sa semaine de l'éducation.

M. Boulanger a dit un mot de remerciement à la Chambre de commerce pour le travail magnifique qu'elle a accompli en matière d'éducation. Il a fait ensuite une revue des améliorations apportées à l'éducation depuis la fondation de la Commission scolaire, et des lacunes à combler.

Il faudrait, a-t-il dit, de nouvelles écoles dans les quartiers nouveaux, des bibliothèques dans 176 écoles, qui en sont privées, des écoles exclusivement primaires supérieures pour jeunes filles, 30 autres ateliers de travaux manuels pour les garçons de 7e et 8e années, 33 autres salles d'art culinaire pour les jeunes filles de la 5e à la 12e année, etc.

En plus, a ajouté le conférencier, nos classes primaires supérieures pour jeunes filles manquent de laboratoires pour l'enseignement des sciences, la décoration intérieure laisse à désirer dans un grand nombre d'écoles, au point que les directeurs hésitent à parler de propriété aux élèves et plusieurs de nos cours de récréation ne sont pas encore pavés, devenant une cause de sérieux inconvénients aux points de vue d'hygiène et de propreté.

MM. les commissaires, aussi bien que les officiers de la Commission voudraient pouvoir corriger ces lacunes, mais la pénurie des moyens à leur disposition les en empêche, a déclaré le conférencier pour révéler que, depuis 1943, en ne tenant compte que des revenus ordinaires, la Commission scolaire a opéré d'année en année avec des déficits annuels moyens d'en \$1.000.000.

M. Boulanger est d'avis qu'en

principe, seules deux solutions sont possibles: réduire les dépenses au niveau des revenus ou augmenter les revenus pour rencontrer les obligations.

Depuis sa fondation, a-t-il dit, la Commission a constamment évolué vers le progrès, tant dans la construction des écoles, la préparation du personnel, l'amélioration des méthodes et du matériel d'enseignement que dans l'élevation du niveau des études.

Parmi les nombreux progrès réalisés ces dernières 25 ou 30 années, M. Boulanger mentionne: a) la fondation de classes primaires supérieures (10e, 11e et 12e années), dont les classes, de 1928 à nos jours, sont passées de 31 classes avec 652 élèves, à 121 classes avec 3.081 élèves; b) la création des cours de perfectionnement du samedi pour les maîtres; c) l'attribution de l'enseignement de certaines matières du programme à des spécialistes; d) la création de services auxiliaires, tels que la statistique, le contrôle des absences, les archives, la revue pédagogique, l'enseignement par le cinéma, la bibliothèque des instituteurs, le service médical et les bibliothèques scolaires.

A cet essor formidable donné par leurs prédécesseurs, a poursuivi le conférencier, les commissaires actuels ont bien voulu ajouter la création d'un poste de directrice d'enseignement ménager; la création d'un service de l'enseignement des langues secondes; l'adoption d'un nouveau système pour la nomination des directeurs, des assistants directeurs, d'écoles; l'amélioration d'une partie du traitement des instituteurs; l'introduction de quelques manuels nouveaux; la concentration des classes primaires supérieures; la publication de la circulaire générale; l'adoption de règlements nouveaux relatifs à la sélection et à la promotion du personnel enseignant.

Rôle de la Commission

M. Boulanger avait auparavant souligné que le rôle de la commission scolaire a trait uniquement à l'enseignement primaire et que c'est exagérer que de l'étendre à toutes les écoles de Montréal.

Le conférencier a alors expliqué que nos institutions relèvent de six services gouvernementaux et autonomes, abstraction faite des écoles indépendantes, et il a expliqué cet état de choses en rappelant que le partage des responsabilités s'est fait au gré des circonstances et des hommes plutôt qu'en fonction d'un plan d'ensemble.

"Un jour viendra sans doute, a-t-il déclaré, où nous sentirons d'une façon aiguë le besoin d'une coordination plus accentuée, et nos législateurs y pourvoiront".

Le conférencier a terminé en disant un mot au sujet de l'orientation scolaire et professionnelle, puis il a dit que nos éducateurs ne pouvaient attendre leur part sans la collaboration étroite et constante du public en général.

"Aujourd'hui"

Le digeste français

SOMMAIRE DE MARS 1947
LE RETENTISSEMENT SPIRITUEL DE LA BOMBE ATOMIQUE par Pierre Lombard de CHARDIN
HISTOIRE DU TEMPS PRESENT
L'Odyssée des cloches belges Message La mission Taylor
Fuite de l'Europe L'Europeo VIE
On a la reconnaissance... Collège et Famille
Le miroir du diable, Conte arabe Suisse-Afrique
Du travail pour les vieilles gens Best SCIENCES
Le téléphone enregistreur Science et Vie L'aviation à la vitesse du son Technique Marmotte, la dormeuse
La Vie au grand air
Le système métrique aux Etats-Unis? Journal français du Mexique

ARTS
L'Arbre-aux-Fées Paysans
L'Art sans Dieu La Croix
Madeleine Ozery Notre Temps
Les constances de la musique française P. Loyonnais

LITTÉRATURE
Les français peut-il servir la paix? Le Littérateur
Vaillance canadienne Le Carrefour
Le secret de Jorge, Récit Henri Béchard
VARIÉTÉS
Le dessin animé français Le Samedi
Histoire des cartes à jouer Le Passe-Temps
Babe Ruth et les six orphelins, Sport Stars
La tuberculose du Chocla La Garde-malade
Mots croisés — Jeu-test — Concours — Anecdotes
Par la poste : 25
Journal français du Mexique

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

La gazette artistique

Cinéma

ST-DENIS: Vivian Romance, Georges Flamant et Henri Guisol dans "Venus Aveugle". Aussi "Les Cadets de l'Océan", avec Planchette Brunoy, Jean Paqui et Claudio.

CINEMA DE PARIS: "Le Père Tranquille" avec Noël Noël.

LOEW'S: "The Jolson Story", avec Larry Parks, Evelyn Keyes, William Demarest et Bill Godwin.

CAPITOL: Hedy Lamarr dans "The Strange Woman", avec George Sanders et Louis Hayward.

PRINCESS: Sonny Tufts et Ann Blyth dans "Swell Guy" avec Ruth Warrick. Aussi "Wild Beauty".

IMPERIAL: James Mason dans "I Met a Murderer", aussi Rex Harrison dans "School for Husbands".

ORPHEUM: Quasimodo, avec Charles Laughton et Maureen O'Hara.

BEAUBIEN: "Invisible Informer", avec Linda Stirling et Wm. Henry. Aussi "Sultan's Daughter", avec Ann Corio et Charles Butterworth. Aussi que "Riders of the Dawn", avec Jimmy Wakely.

PERRON: "Weekend at the Waldorf", avec Ginger Rogers, Walter Pidgeon, Lana Turner et Van Johnson. Aussi "In Fast Company", avec les Dead End Kids. Reprise: "Brother Rat", avec Ronald Reagan et Wayne Morris.

HOLLYWOOD: "Boy's Ranch", avec James Craig et Butch Jenkins, "Angels With Dirty Faces", avec James Cagney et Pat O'Brien, ainsi que "Missing Lady".

REX: "The Bride Wore Boots", avec Barbara Stanwyck et Robert Cummings. "Blondie's Lucky Day", avec Penny Singleton et Arthur Lake, ainsi que "Just Before Dawn".

STELLA: "O.S.S.", avec Alan Ladd et Geraldine Fitzgerald, ainsi que "Irish Eyes Are Smiling", avec June Haver et Dick Haymes.

AMHERST: "La chanson du passé", avec Irene Dunne et Cary Grant. Aussi "If I'm Lucky", avec Vivian Blaine, Perry Como, Harry James et Carmen Miranda.

PASSE-TEMPS: "Bab Boscomb", avec Wallace Beery et Margaret O'Brien. Aussi "The Well Groomed Bride", avec Ray Milland et Olivia de Havilland. Aussi que "Idea Girl", avec Jess Barker et Alan Mowbray.

EMPIRE: "Cluny Brown" et "The Mysterious Intruder".

ORLEANS: James Stewart et Paulette Goddard dans "Pot O'Gold", ainsi que "Home Sweet Home", avec Lynn Bari et Randolph Scott.

MIDWAY: "Walking Dead", avec Boris Karloff et Barton MacLane. Aussi "Sensation Hunters", avec Robert Lowery. Ainsi que "Guns of the Pecos", avec Dick Foran.

VILLERAY: "Elle et Lui", en français, avec Charles Boyer et Irene Dunne. Aussi "Boy's Ranch", avec James Craig et Butch Jenkins.

VERDUN: "Caesar & Cleopatra", en couleurs, avec Vivian Leigh et Claude Rains. Aussi "Gambling on the High Seas", avec Wayne Morris et Jane Wyman. Et "Auction Night".

LAVAIL: "Wuthering Heights", avec Laurence Olivier et Merle Oberon. Aussi "Kid Millions", avec Eddie Cantor, Ann Sothern et Geo. Murphy.

PARK: "Lady Luck", avec Robert Young, Barbara Hale et Frank Morgan. Aussi "Dangerous Business", avec Forrest Tucker et Lynn Merrick.

5th AVENUE: "The Way to the Stars", ainsi que "Dangerous Business", avec Anita Louise et Lloyd Corrigan.

CENTURY: Fred MacMurray, Anne Baxter dans "Smoky", en couleurs. Aussi Gary Cooper et Sigrid Gurie dans "Adventures of Marco Polo".

KENT: "The Last Chance", aussi l'Orchestre symphonique de Toronto sous la direction de sir Ernest MacMillan.

CHATEAU ET CARTIER: "Black Angel" avec Dan Duryea, June Vincent et Peter Lorre. Aussi "Love Story" avec Margaret Granger, Patricia Roc et Stewart Lockwood.

DOMINION: "A Scandal in Paris" avec George Sanders, Signe Hasso et Carole Landis. Aussi "G. I. War Brides", avec Ann Lee et James Ellison. En plus "A Chump at Oxford" avec Laurel et Hardy.

MAISONNEUVE: "State Fair" avec Dana Andrews, Jeanne Crain, Dick Haymes et Vivian Blaine. Aussi "G. I. War Brides" avec Ann Lee, James Ellison. Ainsi que Laurel et Hardy dans "A Chump at Oxford".

Musique

MONUMENT NATIONAL: Les Variétés Lyriques présentent "Le Comte de Luxembourg", de Franz Lehar. (15, 16 et 18 mars).

PLATEAU: Claire Gagnier, soprano coloratura, en récital. (18 mars).

ERMITAGE: Récital de Pierre Brabant, pianiste (8 avril).

PLATEAU: Récital de Jean Danseur, pianiste (23 mars).

A LA SCENE, AU CONCERT ET A L'ECRAN

Horaire des spectacles

SAINT-DENIS:
"Venus aveugle"
11 h. 30, 2 h. 50, 6 h. 20, 9 h. 50.
"Cadets de l'Océan"
1 h. 23, 4 h. 38, 8 h. 23.

CINEMA DE PARIS:
"Le Père Tranquille"
11 h. 30, 2 h. 50, 4 h. 28, 6 h. 57, 9 h. 26.

LOEW'S:
"The Jolson Story"
9 h. 50, 12 h. 10, 2 h. 30, 4 h. 50, 7 h. 10, 9 h. 30.

PALACE:
"The Time, The Place, and the Girl"
10 h. 12, 2 h. 20, 2 h. 40, 5 h. 7, 20, 9 h. 40.

CAPITOL:
"STRANGE WOMAN"
10 h. 12, 2 h. 23, 2 h. 46, 5 h. 09, 7 h. 32, 9 h. 55.

PRINCESS:
"Swell Guy"
11 h. 19, 1 h. 59, 4 h. 39, 7 h. 19, 9 h. 59.
"Wild Beauty"
10 h. 12, 2 h. 40, 4 h. 28, 6 h. 02, 8 h. 40.

IMPERIAL:
"Quasimodo"
9 h. 59, 12 h. 18, 2 h. 37, 4 h. 56, 7 h. 15, 9 h. 34.
"I Met a Murderer"
11 h. 04, 1 h. 32, 4 h. 6, 6 h. 30, 8 h. 58.
"School for Husbands"
12 h. 18, 2 h. 46, 5 h. 14, 7 h. 44, 10 h. 12.

Ninon Vallin et Claude Debussy

Entre les nombreux princes, potentats et grands de la terre qu'a rencontrés Mme Ninon Vallin au cours de sa brillante carrière au concert à l'opéra un personnage prend un relief particulier. Mme Vallin éprouve une grande fierté d'avoir été admise dans son intimité. C'est de Debussy.

Mme Vallin s'est trouvée associée en de multiples occasions avec plusieurs compositeurs de marque; de Falla, Nin, Turina, Obradors et Fauré ont tous paru avec elle sur les plateaux de concert. Ils l'ont accompagnée et lui ont dédié des chansons. Avec Debussy, Mme Vallin travailla pendant six ans, étudiant avec lui ses chansons, les chantant en concert avec le maître au piano d'accompagnement.

"Timide et réservé au milieu des étrangers, Debussy était l'homme le

plus charmant quand vous veniez à le connaître, dit Mme Vallin. C'était un camarade de travail idéal, patient et secourable; et il savait très bien apprécier les progrès réalisés. Je me rendais chez lui pour étudier ses chansons, et il faisait venir sa femme et sa fille pour écouter. Un jour, comme pour s'excuser auprès de moi de les faire venir, il me rendit l'hommage que je chéris le plus: "Je les fais venir, me dit-il, parce que je veux qu'elles entendent mes chansons comme elles devraient être chantées."

"Je n'ai jamais oublié cela, ajoute Mme Vallin, et chaque fois que je chante de la musique de Debussy je pense à la grande responsabilité dont le maître m'a chargée."

Mme Ninon Vallin sera présentée en récital, ce soir au Plateau.

CE SOIR 8.30 AU PLATEAU

la plus divine interprète du chant français

NINON

VALLIN

un récital dont vous vous souviendrez longtemps

Billets: \$2.00, \$2.50, \$2.75, \$3.00 taxe incl. En vente jusqu'à 5 heures chez Ed. Archambault et Hartney. A partir de 7 heures, au Plateau seulement.

CHARLES LAUGHTON dans "Quasimodo" de Victor Hugo

LE BOSSU DE NOTRE-DAME

St-Laurent, Maureen O'Hara, Sir Cedric Hardwicke, Thomas Mitchell, Maureen O'Hara, Edmund O'Brien, Alan Marshall, Walter Hampden, Katharine Alexander.

ORPHEUM

THE JOLSON STORY

LARRY PARKS, EVELYN KEYES, WILLIAM DEMAREST, BILL GODWIN

5e semaine

THE TIME THE PLACE & THE GIRL

starring DENNIS JACK JAMES PRIGG MORGAN CARSON MARION WICKERS

PALACE

HEDY LAMARR in "The Strange Woman"

GEORGE CO-STARRING LOUIS SANDERS-HAYWARD

A l'affiche CAPITOL

Sonny Tufts Ann Blyth in "Swell Guy"

with Ruth WARRICK

A l'affiche PRINCESS

GREAT STARS! GREAT PICTURES! JAMES MASON I MET A MURDERER

SCHOOL FOR HUSBANDS

A l'affiche IMPERIAL

Pour la jeune étudiante

MOUTON LASKIN

(Mouton rasé et traité)

Occasion Unique...

Et sans précédent. Le Tout-Montréal ne voudra pas la manquer à coup sûr. — La jeune fille, la jeune étudiante appréciera un tel cadeau de la part du papa et de la maman: mouton traité à l'incomparable procédé Laskin, dans les riches teintes mouton et safari. Grand choix de modèles d'un chic merveilleux dans cette fourrure ultramoderne au prix spécial de

\$139.50

Maison essentiellement canadienne-française

FRANÇOIS DESJARDINS, Président

DESJARDINS

1170, R. SAINT-JEAN

Termes si désiré.

Magasin ouvert jusqu'à 6 h. p.m.

M. Paul Massé s'adresse aux électeurs de Cartier

Texte d'une causerie que le candidat indépendant a prononcé, hier soir, à la radio

Voici le texte d'une causerie que le candidat indépendant dans Cartier, à l'élection complémentaire du 31 mars, M. Paul Massé, a prononcée hier soir, à la radio:

C'est avec un très vif plaisir mais aussi une émotion profonde que je reviens devant les électeurs et électrices du comté de Montréal-Cartier. Je veux d'abord les remercier de la confiance qu'ils m'ont témoignée aux élections de 1943 et de 1945, et les assurer que je suis encore animé des mêmes intentions patriotiques. Je reviens dans cette lutte parce que les Canadiens français et les néo-Canadiens, qui sont l'immense majorité de la population de Cartier, ont le droit, autant que tout autre d'être représentés à Ottawa; parce que le parti ouvrier-progressiste ou communiste ne saurait satisfaire leur idéal politique; enfin parce que le parti libéral, bien que camouflé en anticommuniste, est responsable de la vogue acquise par les communistes depuis 1942, et que sa politique générale, par le mécontentement, la misère et la désunion qu'elle sème à travers le pays, conduit presque fatalement aux mouvements subversifs.

En dépit des affirmations gratuites des propagandistes libéraux, le comté de Cartier est un comté canadien-français, où l'élément israélite compte pour moins d'un tiers, les Canadiens français pour un peu de la moitié, et les néo-Canadiens pour le reste. Et je ne connais aucune règle, de même qu'aucune loi indiquant que les néo-Canadiens doivent s'ajouter aux Israélites dans la computation des listes électorales. Je trouverais beaucoup plus logique de les laisser choisir eux-mêmes le groupe auquel ils peuvent vouloir s'adjoindre, surtout quand le candidat qui sollicite leurs suffrages appartient au groupe majoritaire, possède déjà leur confiance dans le domaine professionnel, et au surplus comprend et parle leur langue.

J'ai accepté d'être de nouveau candidat dans Cartier parce que la population de ce comté mérite mieux qu'un représentant communiste, dont la patrie ne serait pas le Canada, mais la Russie. Nous savons tous que le communisme est un système politique qui prétend assurer le bonheur de tous, par une égale répartition des biens et des maux. En d'autres termes, le communisme voudrait que tous les individus soient également riches ou pauvres, qu'ils fournissent le même travail, qu'ils fassent preuve de la même habileté ou du même talent. Mais il est évident que cela est tout d'abord impossible, et ensuite absolument indésirable. En effet, il y a des gens qui sont naturellement plus sobres, plus travailleurs, plus économes, plus appliqués au travail que d'autres. Si l'Etat veut que tous soient également riches ou pauvres, les plus travailleurs et les plus économes se diront naturellement: inutile de travailler plus, puisque je ne peux pas posséder plus que les paresseux, les sans dessein et les ivrognes. Il y a des gens qui sont naturellement plus prévoyants que d'autres. Ils se diront: à quoi bon travailler de longues heures puisque je ne peux même pas espérer pouvoir m'assurer quelques années de repos dans ma vieillesse. La nature a mis au cœur de l'homme des tendances qu'aucune loi ni aucune dictature ne saurait contraindre avec succès. Parmi ces tendances il y a l'ambition, qui est un mobile absolument nécessaire à l'effort humain. Supprimez l'ambition et du même coup vous supprimez tout désir de travailler de même que tout plaisir à travailler. Supprimez l'ambition et l'homme devient un automate qui n'accomplira rien autrement que sous la menace du bâton ou de la faim. Supprimez l'ambition et vous connaîtrez bientôt une société où chacun accomplit le moins possible et se fie le plus possible sur les autres. Supprimez la propriété privée, et du même coup vous aurez supprimé l'ambition, vous aurez tari la source de toute initiative et de toute possibilité d'améliorer les conditions de vie des sociétés.

Cela est tellement vrai que même les communistes les plus doctrinaires se sont vus obligés de revenir au système des récompenses aux travailleurs les plus habiles et les plus appliqués. Allez en Russie voir si tous les individus sont le chef de l'Etat, les généraux, les commissaires du peuple, les hauts fonctionnaires, les chefs de l'industrie et du commerce ne vivent pas du tout de la même façon que les ouvriers, les simples commis ou les petits fonctionnaires. Vous y constaterez que l'armée des travailleurs peine sans espoir et avec fatalisme, sous la

ferule d'une dictature implacable, qui fusille ou déporte sans merci, tous ceux qui n'obéissent pas aveuglément à ses ordres, tous ceux qui osent avoir des idées ou des goûts personnels. Leurs dirigeants ne leur laissent même pas la consolation d'adorer Dieu et d'espérer en des récompenses éternelles, après une vie de labeur et d'angoisses. Ils ne leur laissent même pas les joies de la famille et de la paroisse. Car le communisme est aussi athée, et ne tolère pas que le peuple croie en Dieu ou pratique aucune religion. Pour les communistes, la religion c'est l'opium du peuple et le gouvernement communiste entretient à grands frais des musées antireligieux, dans toutes les parties de la Russie soviétique.

Mes dames, messieurs, n'est-il pas inconcevable qu'en notre pays, il se trouve des gens qui aient l'outrecuidance, je dirais le culot, de prêcher une telle doctrine à nos populations saines et chrétiennes? Aussi n'ai-je pas de doute que le 31 mars prochain, les électeurs et électrices du comté de Cartier manifesteront d'une façon non équivoque leur dégoût pour la doctrine communiste en votant à l'unanimité contre le candidat communiste. Mais il ne suffit pas de répudier le communisme. Il faut aussi donner une leçon à tous ceux qui l'ont encouragé d'une façon directe ou indirecte. Le candidat libéral parcourt actuellement le comté de Cartier en criant: "A bas le communisme! King ou Staline!" Or qui, au Canada, a plus choqué le parti communiste que le parti libéral? Qui lui a donné les plus belles occasions de semer sa doctrine subversive, tout d'abord en ne faisant rien pour soulager les misères, ensuite en lui faisant des caresses pour accomplir ses buts de guerre, et enfin en favorisant sans cesse et d'une façon scandaleuse la dictature économique, au détriment des pauvres et des petits, si ce n'est le parti libéral.

Entre 1935 et 1939, il y avait de la misère au Canada. Les chômeurs réclamaient du travail et M. King répondait qu'il n'avait pas d'argent. Des milliers et des milliers de familles étaient réduites à vivre des secours directs, et cependant le gouvernement libéral n'entreprendait rien pour donner des salaires à ces familles et pour mettre le domaine public en valeur. Le gouvernement libéral n'avait pas assez d'imagination pour trouver de l'argent ou n'avait pas le courage d'aller le chercher où il se trouvait, parce que cela eût déplu à ses amis de la dictature économique. Pendant ce temps que les communistes à la solde de Moscou, profitant du mécontentement général, commençaient à noyauter les groupes les plus infortunés et les plus atteints par la crise.

Puis vint la guerre. Guerre à laquelle aucun motif proprement canadien nous incitait à participer, au moins jusqu'à décembre, 1941, lorsque les Etats-Unis furent attaqués par le Japon. Le gouvernement trouve subitement des centaines de millions et même des milliards pour fabriquer des munitions et pour mettre sur pied une armée formidable. L'argent coule à flot. Les salaires augmentent. Tout le monde travaille. Les communistes disent: Vous voyez bien que nous avions raison.

Quand le communisme se dresse sur la route du gouvernement libéral et qu'il semble entraver ses visées impérialistes, le gouvernement libéral de M. King n'hésite pas à le déclarer hors la loi et à décréter l'internement de tous les chefs communistes. Mais la Russie, qui jusqu'en juillet 1942 avait été l'alliée de l'Allemagne hitlérienne, fut tout à coup envahie et devint notre alliée que le gouvernement libéral s'empressa de louer sur tous les tons. Pour atteindre ses buts de guerre, le parti libéral n'hésite pas même devant une réévaluation de parti communiste, et leur permit de continuer leur propagande subversive. Nous étions à l'époque où notre gouvernement affichait son slogan: "Rien n'importe sauf la victoire". Nous étions d'opinion qu'il fallait plutôt gagner la paix, mais le gouvernement de M. King voulait gagner la guerre même si cela devait ruiner le Canada à jamais, pourvu que l'Empire restât sauf.

Puis vint la fin des hostilités. Le gouvernement libéral avait pris goût aux contrôles et à la dictature. Il avait pris goût aux hommes que lui rendait l'Angleterre pour les milliards donnés en pur don, et il entendait continuer. Et maintenant que les hostilités ont pris fin depuis bientôt deux ans, il reste impossible de trouver des matériaux de construction; il reste impossible d'obtenir des logements et toutes sortes d'autres choses nécessaires à la vie. Le chômage commence à se faire sentir. Et malgré l'énorme effort industriel que nous avons fait pendant la guerre, nous n'avons pas plus d'industries de paix qu'avant 1939, parce que nos impérialistes libéraux voulaient protéger le commerce britannique, parce qu'ils ne voulaient pas que l'industrie canadienne se mette en état de concurrencer l'industrie anglaise.

Nous avons fait un effort de guerre formidable et nous sommes gros comme devant. Cette guerre devait nous donner une place de choix au sein des nations unies; nous allions devenir grande puissance internationale. Et non seulement nous n'avons guère développé notre commerce et notre industrie, mais on nous refuse même une place à la table où se discutent les traités de paix. Les traités de paix se signeront sans nous. Nous avons gagné la guerre mais nous aurons perdu la paix.

Et les communistes continuent de noyauter les mécontents en leur prêchant la révolution, la haine et le massacre. Et le parti libéral entretient toutes les causes du communisme afin de s'en faire un épouvantail qu'on ne veut pas détruire parce qu'il peut aider à gagner des élections.

Mesdames et messieurs, ni le candidat communiste, ni le candidat libéral ne sont acceptables aux électeurs de Cartier. Entre deux maux, il faut choisir le moindre, mais à la condition qu'ils soient tous les deux évitables. Le parti est largement responsable de l'expansion du communisme au Canada, et il ne cherche pas à le détruire, il veut que le communisme reste un danger et lui serve de diversion à l'attention du public canadien en face des autres problèmes nationaux qu'il ne veut pas résoudre et qu'il ne veut pas discuter.

Mesdames, messieurs, j'aurai l'occasion au cours de la campagne de revenir sur ces problèmes nationaux et en attendant je vous demande d'examiner attentivement les solutions que je vous propose, afin d'être en état le 31 mars de voter pour le candidat dont les opinions politiques concordent le mieux avec vos aspirations nationales.

A Québec

Le bill de Sherbrooke

Annexion d'une partie du canton d'Orford

Québec, 14 — Les comités des bills publics et des bills privés de l'Assemblée législative ont siégé hier matin. Le premier, sous la présidence de M. Maurice Duplessis, le second sous la présidence de M. C. R. Ducharme, député de Lavolette. Au comité des bills publics, la séance a été très brève. Il s'agissait tout simplement d'en venir à une entente au sujet des demandes d'un groupe de comptables qui veulent être admis dans l'Institut des comptables. A la demande de Me Emery Beaulieu, avocat de l'Institut, le bill a été ajourné au 20 mars. Dans l'intervalle, les parties pour-

ront s'entendre et revenir avec une formule acceptable pour tout le monde.

An comité des bills privés, le bill de Sherbrooke, piloté par Me Albert Leblanc, a été adopté rapidement et sans difficulté. La principale clause concernait l'annexion d'une partie du canton d'Orford, soit environ 800 acres. Le procureur de la ville a représenté que cette annexion était nécessaire pour permettre à la ville de se développer normalement. Me J.-M. Nadeau, représentant des propriétaires qu'on voulait annexer, s'est opposé à la demande telle que faite. Nous n'avons pas d'objection, a-t-il dit, à ce qu'on annexe 800 acres, mais nous nous opposons au morcellement, car il ne nous restera pas assez d'espace pour faire une municipalité. Me J. Holtham, procureur du conseil du canton d'Orford, s'est opposé à l'annexion, déclarant qu'on prenait la partie payante et que la municipalité devra augmenter ses taxes. Comme la ville de Sherbrooke

n'avait aucune objection à annexer 800 acres, que le groupe majoritaire représenté par Me Nadeau était favorable à cette annexion et qu'il était à prévoir que tôt ou tard il faudrait en venir à une parcelle annexion, le comité a décidé d'annexer 800 acres.

En vertu d'une autre clause du bill, le maire recevra à titre de représentation une somme de \$2,000 annuellement. Chacun des échevins recevra à titre de représentation également, une somme de \$1000.

Militaires canadiens décorés par la Hollande

Ottawa, 14 — La légation royale des Pays-Bas a décoré aujourd'hui à Montréal quarante officiers et militaires de l'armée canadienne. M. Jonkheer J. W. M. Snouck Hurgronje, ministre des Pays-Bas, a fait la

présentation aux titulaires. L'investiture a eu lieu au manège militaire du 15^e régiment blindé, rue Saint-Mathieu, Montréal.

Parmi les invités d'honneur on remarquait le maire Camillien Houde, le major général E.-J. Renaud, C.B.E., C.B.E., officier commandant la région militaire de Québec, et le brigadier W. J. Howe, M.C., du quartier général de la région militaire de Québec.

Ces décorations sont accordées par les Pays-Bas en reconnaissance des services rendus à la Hollande.

Retenez le "Devoir" d'avance, chez votre dépositaire — c'est le SEUL MOYEN de ne jamais le manquer — 3 sous le numéro.

Téléphones au service du lecteur: "Eclair 3381"; il vous donnera l'adresse l'un des dépositaires de votre vote.



C'est BUICK pour '47!

voiture qui conserve dans les plus mauvais chemins la douceur de marche des boulevards.

Mais notez tout particulièrement ceci:

Tous ces avantages remarquables sont offerts dans neuf modèles... une gamme capable de répondre à toute une variété de besoins particuliers.

Trois séries, trois empattements, trois classes de prix... donc trois chances

pour vous de connaître la dimension, la beauté et la performance de Buick.

La série SPECIAL offre deux modèles, particulièrement intéressants pour ceux dont le garage n'est pas très profond — la SUPER compte quatre modèles agiles — la ROADMASTER trois voitures magnifiques.

Vous trouverez dans chaque série une riche abondance des qualités qui ont fait de Buick l'automobile la plus désirée du Canada — des moteurs qui semblent toujours rester neufs, l'incomparable souplesse des ressorts Buick Coil, la grande spaciosité, la docilité des commandes...

SEULE LA BUICK A TOUTES CES CARACTÉRISTIQUES DE VEDETTE

Alles Protégées — un contour voyant, d'une beauté distinctive, protégée avec tous les détails par la longueur de l'axe.
Puissance — "Boule de Feu" — de moteurs huit en ligne à soupapes en tête, en deux cylindres différents.
Alésage — "Accurite" — des cylindres — douces immédiates dans un moteur qui "se refuse à vieillir".
Pistons légers — pour une action élastique, une superbe économie et une charge réduite sur les coussinets.
Suspension — "Buick" — suspension de conception Buick, comportant des ressorts à boudin aux quatre roues, pour une souplesse perpétuelle et une incomparable tenue de route.
Commande par Tube de Poussée sur toute la longueur — protection des pièces motrices, stabilité de marche.
Direction — permis-forme — contrôle facile mais précis et besoins de réglage moins fréquents.
Roues à jante large — pour la durée maximale des pneus, meilleur contrôle de l'auto, moins des pneus, meilleur contrôle de l'auto, absence de dévirement dans les courbes.
Frein de Stationnement à Pédale — fonctionnant à l'huile; élimine l'emploi de la main.
Benquettes à Coussinets — "Deepflex" — confort luxueux dans tous les modèles, spécialement pour trois personnes sur toutes les banquettes.
Pare-Chocs Enveloppant — avant et arrière, introduits par Buick pour protéger le choc. Conçu pour application du choc.
Neuf Modèles élégants — en trois séries, tous avec carrosserie Fisher à toute allure.

PRODUIT DE GENERAL MOTORS

Quand de meilleures automobiles seront construites

BUICK
les construira

DUVAL MOTORS LTD.,
3930, rue Ste-Catherine est — (Suc. 529, rue Jarry)

MID-TOWN MOTORS SALES LTD.
1395, Dorchester ouest

FIFLE AUTOMOBILES LTEE,
141, av. Mont-Royal est

OMER BARRE LIMITEE
5987, av. Verdun, Verdun, P.Q.

La Revue Dominicaine

Sommaire de mars 1947

Annette Décarie : Les fins humaines.

Gabriel — M. Lussier, O.P.: La plus méconnue des Béatitudes.

Jean Vaillon : La vocation de Larigaudie.

M.-B. Ellis : Tradition du Québec.

Jean de Laplante : Justice d'après-guerre.

Pierre George : La crise de la 15^{ème} République.

Le sens des faits
Théo. Levasseur : "Colonialisme intellectuel".

Gabriel Marcel : "Situation de la philosophie française".
A. Saint-Pierre, O.P.: "Virgo Fidelis".

L'esprit des livres.

Au comptoir : \$0.30

Par la poste : \$0.35

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

La session provinciale

(suite de la première page)

Le débat sur le bill 8 se poursuivra ce matin. On le continuera toute la fin de semaine, jusqu'à son adoption. C'est l'avisement du premier ministre donné à la Chambre hier soir. Le bill suivant — le numéro 9 — établit le même mode de nomination pour les commissaires des écoles catholiques de la ville de Québec.

Le débat sur le bill 8

Voici un aperçu du débat qui s'est déroulé hier après-midi et hier soir au sujet du bill Côté qui modifie le mode de nomination de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

M. Henri-Paul Drouin

Le député de Québec déclare que le gouvernement ne peut invoquer le fait qu'il a assumé les dettes de la commission scolaire de Montréal pour en prendre le contrôle, car le déficit de la commission a été ajouté à la dette consolidée et ce sont les compagnies de pulpe et d'électricité qui vont payer la note. Ce sont ces compagnies et non le gouvernement, dit M. Drouin, qui auraient le droit d'exiger d'être représentées pour surveiller les fonds. Je suis contre cela, mais telle est la situation.

Le député de Québec-est déclare qu'on ne peut parler d'orgie de dépenses à la commission scolaire de Montréal. Il y a eu un déficit parce que les revenus n'ont pas augmenté dans la proportion des autres corps publics, par suite de la façon démodée de percevoir les taxes. M. Drouin montre que les provinces ont doublé de 1938-39 à 1946, tandis qu'à la commission scolaire de Montréal ils ont passé, au cours de la même période, de \$6,000,000 à \$7,800,000. Le député de Québec-est souligne que la commission ne peut compter que sur l'immeuble pour se faire des revenus, qui restent minces, alors que le coût de la vie a doublé et que le coût de la construction est devenu astronomique.

M. Godbout

Le chef de l'opposition exprime l'espoir que le gouvernement rayonnera du feu à l'occasion du projet de loi. Autrement, dit-il, nous verrons forcés de les placer dans les statuts une des lois les plus odieuses qui aient jamais été passées. M. Godbout dit que cette loi est odieuse, parce qu'elle consacre, qu'elle ne fait que consacrer, le principe de la centralisation, qui est en fait la négation du droit de regard dans l'éducation de leurs enfants et qu'elle comporte un accablant sérieux au principe de la taxation sans représentation.

Le chef de l'opposition développe ensuite longuement ces trois points. Il déclare que le gouvernement tente d'empêcher les parents d'exercer leurs droits et que c'est un principe pernicieux. Le premier ministre, dit-il, reconnaît lui-même que c'est un principe pernicieux en déclarant qu'il n'y a aucun danger pour les municipalités, autres que Montréal et Québec, mais que les municipalités ne sont pas les mêmes. Ce ne sera pas la première fois que le gouvernement aura changé de principes. Nous n'avons pas le droit de laisser introduire un pareil principe dans notre législation. Agir ainsi serait un encouragement aux mépris des principes et des hommes publics. Le chef de l'opposition ajoute que si le gouvernement peut se substituer à toutes les organisations locales, les conseils municipaux et les commissions scolaires ne sont plus nécessaires. M. Godbout soutient ensuite que tous les membres du Conseil municipal de Montréal sont véritablement élus, même ceux qui sont choisis par diverses corporations et familles qui représentent les pères de famille de Montréal.

Dans la deuxième partie de son discours, le chef de l'opposition répond aux arguments apportés par le secrétaire provincial. M. Omer Côté avait dit que depuis 1846 les commissions d'écoles étaient nommées et non élus. M. Godbout réplique que ce n'est pas la ville de Montréal qui a eu le droit de prépondérance. Invité par le chef de l'opposition à dire ce qu'il en pense de la loi de 1940, M. Godbout dit qu'il n'a aucune hésitation à le faire. Il déclare qu'il existait alors une situation pénible qui ne dépendait pas des citoyens de Montréal, mais des individus en particulier, mais dans un très large mesure de l'Assemblée législative. Le gouvernement s'est alors fait autoriser à nommer une commission de cinq membres, demandant à l'archevêché d'en désigner un et déclarant qu'il s'agissait d'une situation temporaire. Dès l'année suivante, ajoute M. Godbout, nous avons formé une commission de neuf membres, comprenant trois représentants de l'archevêché, trois représentants du Conseil de ville et trois représentants du gouvernement. C'était une représentation vraiment convenable.

A M. Côté, qui avait souligné que les membres du Conseil de l'Instruction Publique étaient nommés, le chef de l'opposition répond que la comparaison est boiteuse. Chaque membre du Conseil de l'Instruction Publique ne représente pas sa localité en particulier, mais toute la province, tandis que chaque commissaire de la ville de Montréal représente les citoyens de Montréal.

Cadeau de Grec

Au sujet de la dette de la Commission scolaire, M. Godbout dit que le gouvernement a fait un cadeau de Grec à la métropole. Le service de la dette de \$47,000,000 représente moins de \$3,000,000 par année. Ce montant est couvert par le montant de \$2,800,000 qu'en vertu d'une législation spéciale, on fait payer par le gouvernement. M. Godbout ajoute que le gouvernement fait un drôle de cadeau aux contribuables de Montréal, en assumant la dette de la Commission scolaire. Non seulement, dit-il, on fait verser à l'Hydro \$2,800,000 au fonds de l'éducation, mais on force l'Hydro à verser dix à douze millions de dollars au fonds consolidé. M. Godbout ajoute que les bénéfices de l'Hydro devaient servir avant tout à la réduction des taxes de l'électricité à Montréal et n'étaient pas

destinés au fonds consolidé. Et le chef de l'opposition ajoute que le montant est payé aussi bien par les locataires que par les propriétaires. M. Godbout ajoute que d'après le chef du gouvernement la loi vise à faire sortir les mauvais oranges de la Commission scolaire. Or, pour lui, les trois membres nommés par le gouvernement pouvaient être des rouges. Mais les trois membres nommés par le Conseil, MM. Lambert, Barrière et O'Donnell, étaient des conservateurs. Le gouvernement parle de grabe et de participation effrénée. Comme il y a trois rouges et trois blancs, il faut chercher les partisans effrénés parmi les commissaires nommés par l'archevêché. Pour ma part, je ne puis accepter pareille proposition. Je crois encore que les représentants de l'archevêché donnent les meilleurs garanties.

En 1943, dit M. Godbout, quand nous avons passé la Loi de la fréquentation scolaire, nos amis d'en face disaient: "Qu'est-ce que le gouvernement a fait dans l'éducation des enfants?" aujourd'hui, ce sont les mêmes gens-là qui s'emparent de la Commission scolaire de Montréal.

M. Duplessis

Ceux qui ne connaissent pas le chef de l'opposition auparavant, dit le premier ministre, ont dû être surpris de tant d'illusions, de contradictions, de paradoxes et d'inexactitudes.

Il s'agit, dans ce bill, de donner à la Commission scolaire catholique de Montréal, un système administratif. Depuis au delà de 102 ans, jamais les commissions d'écoles de Montréal n'ont été élus par le peuple. Ils ont été nommés par le gouvernement. Ce n'est donc rien de nouveau. C'est un principe scolaire qui a été appliqué comme exception à la règle qui consiste à faire élire les commissions par les électeurs scolaires. Cette exception existe à Québec et à Montréal.

En 1928, le gouvernement so-disant libéral du temps a changé la loi par un statut autorisant la nomination de protestants comme membres de la Commission des écoles catholiques. En 1940, un autre gouvernement so-disant libéral a passé une loi disant que les commissions seraient tous nommés par Montréal. Ce n'était pas 4 sur 7, c'était 5 sur 5, sauf que le cinquième était nommé sur la recommandation de l'archevêché.

Et ce sont ces pharisiens, ces diables déguisés en ermites qui parlent aujourd'hui de l'intervention du gouvernement. Ce sont ces gens-là qui jettent aujourd'hui les hauts cris et parlent du droit des parents.

Les commissions d'écoles de Montréal n'ont qu'une fonction dans les conditions actuelles. C'est une fonction administrative purement et simplement. Il ne s'agit pas du droit des parents, il s'agit de l'enseignement. Il s'agit de l'enseignement. Il s'agit de l'enseignement. Il s'agit de l'enseignement.

Au temps des libéraux, un patronage effréné s'est perpétué pendant 45 ans. Les écoles ont coûté trois fois ce qu'elles auraient dû coûter. Le député de Mercier (M. J.-A. Francoeur) avait des contrats pour le chauffage et la plomberie. Quand il s'agit de principes, ces gens-là ne sont pas enthousiastes. Mais quand ils perdent leur sou, ils se mettent à pleurer tout ensemble.

Défi

M. Francoeur. — Je défie le premier ministre de porter des accusations contre le député de Mercier. Je le mets au défi de prouver qu'il a fait ce qu'il promet, s'il est capable, que j'ai obtenu des contrats injustement.

M. Duplessis. — Je répète que le député de Mercier fut l'un des entrepreneurs de la commission scolaire sous les régimes so-disant libéraux. C'est dit que sous ces régimes, l'ancien patronage honnête. La politique du gouvernement actuel, ce n'est pas de faire du patronage, mais d'administrer sur une base d'affaires. Le mandat des commissions actuelles expire en juillet. Ceux qui ont été nommés par l'ancien gouvernement sont des organisateurs politiques avant tout et le comité exécutif de Montréal n'est qu'une succursale du parti libéral. Je trouve illogique que la ville de Montréal qui ne paye pas un sou s'arroge le droit de nommer des commissaires. Ce n'est pas le comité exécutif qui paye, mais les contribuables.

D'ailleurs, les fonctions de maire et d'échevins sont incompatibles avec les fonctions de commissaires d'écoles. C'est un système qui n'a pas de bon sens. Les deux domaines sont absolument différents.

Le conseil municipal représenterait les parents depuis quand? Les électeurs propriétaires ne représentent qu'une petite proportion des parents.

Nous avons assumé une dette de \$46,000,000 qui pesait sur les propriétaires de Montréal et sur la Corporation municipale. Le conseil municipal et le comité exécutif, qui avaient une responsabilité dans cette dette, devraient nous remercier. Au lieu de remerciements, nous entendons que des gémissements.

L'Hydro-Québec appartient à toute la province. Elle exploite une richesse naturelle qui appartient à toute la région. Et il est naturel non seulement de Montréal, mais de toute la région. Et il est naturel qu'elle apporte une contribution raisonnable au règlement de nos problèmes éducatifs.

Des dettes ont été accumulées à Montréal à cause du patronage politique. Non content de laisser la métropole crouler sous des dettes, l'ancien gouvernement l'a interdite. Et aujourd'hui on se fait un paragraphe du droit des parents pour cacher la voracité et la rapacité d'un parti qui s'est engraissé de patronage politique.

M. Duplessis termine en disant qu'il ne sera jamais question d'établir, ailleurs qu'à Québec et Montréal, un autre système que celui qui existe actuellement.

M. Laurendeau

Le chef du Bloc prononce un très fort plaidoyer à l'encontre du bill 8. Il dit que le projet de loi constitue une aggravation des erreurs passées et un très dangereux précédent.

Les arguments qu'on invoque en faveur du bill pourraient être les mêmes exactement, dit-il, si l'on voulait étendre aux autres commissions scolaires le principe de centralisation que l'on consacre ici. Le Conseil de l'Instruction Publique voit aux programmes dans toute la province. Quant au comité pédagogique de Montréal, il est nommé par la commission scolaire. En prenant le contrôle de la commission, le gouvernement se donne en même temps une main-morte sur le comité pédagogique.

Un sujet du droit des pères de famille, le député de Laurier dit qu'on traite ce principe essentiel comme s'il ne méritait pas autre chose qu'un coup de chapeau en passant.

La situation existe depuis longtemps? Réponse d'enfant qui dit: Ce n'est pas moi qui ai commencé. Une erreur ne devient pas une vérité du fait qu'elle dure depuis longtemps.

Il n'est pas possible de faire autrement? Les centralisateurs d'Ottawa n'ont pas d'autre argument. Ils disent que les complications administratives exigent une centralisation législative. Je déplore cette attitude qui consiste à s'incliner très haut devant un principe, à le crier très fort et à faire son éloge à fond de train, et immédiatement ensuite à le violer en pratique. On traite les principes comme des présidents honnêtes qu'on salue en passant d'un coup de chapeau, mais qu'on ne prend pas au sérieux. C'est de l'opportunisme politique pur et simple.

M. Laurendeau note l'impuissance des gens so-disant des pratiques, à réaliser leurs idées et à concevoir des moyens pour faire passer les principes dans la pratique. Si un principe, comme celui du droit des parents, est bon, il ne doit pas s'arrêter aux limites de Québec et de Montréal. Parce que la situation a été mauvaise dans le passé, on a l'air de dire qu'autant vaut la détériorer davantage.

La nouveauté du bill

La nouveauté dans ce bill, c'est la majorité absolue donnée aux commissions nommées par l'Etat. On supprime le facteur municipal. On s'empare de la Commission. On se substitue à tous les autres pouvoirs. Et le secrétaire provincial appelle cela rétablir la véritable représentation des parents.

M. Laurendeau dit que la contribution de \$2,800,000 que l'Hydro est en réalité une taxe indirecte qu'on impose aux contribuables de Montréal. Celui qui paye le plus, le contribuable de Montréal, disparaît du tableau. S'il n'est pas satisfait de la façon dont la Commission est administrée, il n'a plus de remède. Car le gouvernement, qui nomme la majorité des commissions, peut continuer d'être au pouvoir sans les contribuables de Montréal. On établit un régime d'irresponsabilité au point de vue financier. C'est un régime de répression et d'accaparement de l'Etat. Sous prétexte de supprimer le patronage libéral, on en installe un autre qui sera bien plus solidement établi. On s'en va de plus en plus vers la centralisation méthodique en matière d'éducation. Que le gouvernement retire son bill ou, du moins, qu'il enlève à l'Etat la prépondérance qu'il se donne dans le projet de loi.

M. George-C. Marler

Répétant aux remarques du secrétaire provincial à l'effet qu'un membre protestant du comité exécutif de Montréal n'était pas qualifié pour nommer les membres de la Commission scolaire catholique, le député de Westmount dit que depuis 1846, le conseil municipal de Montréal a eu à nommer des représentants à la Commission scolaire protestante aussi bien qu'à la Commission scolaire catholique. En pratique, dit-il, on a toujours laissé les membres protestants du Conseil municipal nommer les membres protestants de la Commission scolaire protestante. De même, les catholiques ont nommé seuls les membres de la Commission scolaire catholique. Il y a des convenances à observer et, pour ma part, j'entends continuer à respecter les convenances.

M. Marler expose ensuite que si le gouvernement, qui paye un quart des dépenses de la Commission scolaire, croit avec raison avoir le droit d'être représenté au sein de la Commission scolaire, à plus forte raison les contribuables montréalais qui payent les trois quarts des dépenses, doivent-ils être représentés.

MM. Francoeur et Leduc

M. J.-A. Francoeur, député libéral de Montréal-Mercier, a répondu au débat à 6 heures. Dans la soirée, il répond aux attaques de la droite et met le premier ministre au défi de porter des accusations contre lui.

M. Duplessis se contente de dire que le député de Mercier, sous les régimes libéraux, a eu beaucoup de contrats de plomberie pour la Commission scolaire.

M. Francoeur répond qu'il a eu des contrats quand il avait la plus basse soumission. Il accuse M. Duplessis de prendre le contrôle de la Commission scolaire de Montréal, par esprit de rancune, parce que la métropole n'a pas voté pour lui aux dernières élections.

L'orateur suivant, M. François-J. Leduc, député libéral de Lavard, déclare qu'on ne peut abuser éternellement de Montréal, il prétend qu'un mouvement existe dans la métropole, pour faire amender la constitution de manière à créer une province séparée avec l'île de Montréal.

M. Hamel

M. Wilfrid Hamel déclare qu'en matière d'éducation, les premiers droits sont aux parents, puis à l'Église et enfin au gouvernement et que le gouvernement est en train de saboter tous ces principes. Il accuse l'Union Nationale de mettre de côté la responsabilité des parents et le droit des contribuables de contrôler les dépenses. L'an dernier, dit-il, on s'est fait autoriser à dépenser pour répondre aux exigences des commissions scolaires. Cette année, c'est la mise en tutelle. Plus tard, ce sera autre chose, que nous entrevoyons déjà. M. Hamel ajoute que les droits des parents sur l'éducation des enfants ne s'achètent pas avec de l'argent et que les gens de Montréal ne sont pas prêts à vendre ces droits.

M. Hamel veut faire voir que les revenus des commissions scolaires ne sont pas augmentés en proportion des dépenses occasionnées par le développement des programmes, la hausse des salaires, le coût excessif de la construction et que les administrations ne peuvent être chargées de tous les péchés d'Israël.

Le député de St-Sauveur souligne que c'est généralement dans les élections municipales qu'on discute la question des corporations scolaires. Le secrétaire provincial, dit-il, semble soutenir la théorie de certains députés fédéraux qui prétendent représenter la province qui a été envoyée à Ottawa. Ils représentent le Canada. Ce sont les députés provinciaux qui représentent la province. Et ce sont les municipalités qui représentent les commissions scolaires.

M. Hamel dit que le premier ministre lui-même, après avoir prétendu que le gouvernement représentait les commissions scolaires comme les autres corps publics, s'est chargé de détruire sa prétention en disant peu après: nous prenons \$40,000,000 de dettes garanties par la ville de Montréal. C'est donc une hypothèque sur la ville de Montréal et non sur la ville de Québec ni sur aucune autre ville de la province.

Cette loi centralisatrice, dit encore le député de St-Sauveur, nous est apportée sans avis par des gens qui se prétendent grands autonomistes et ne sont pas capables de respecter les droits de la ville de Montréal et des parents. Que le premier ministre, dit-il, aille devant le peuple et il aura l'occasion de constater si ces lois sont populaires.

M. Valmore Bienvenue dit que personne n'a demandé cette loi et que tout le monde semble unanime à protester contre la façon dont on supprime les droits des parents. Dans leur for intérieur, dit-il, plusieurs membres de l'Union nationale sont mal à l'aise. Si le premier ministre veut connaître les réactions du peuple, qu'il attache un referendum à sa loi. Il va voir que Montréal ne veut pas de son bill. Si l'on veut chasser tout ce qu'il y a de rouge à Montréal, ce doit être par le remplaceur par du bleu.

M. David Côté, député de Rouyn-Noranda, ajourne le débat à ce matin.

Le livre des commissions

En vertu d'un bill de M. Duplessis adopté hier à la Chambre, et qui modifie la loi des compagnies relativement à la tenue de certains livres, les compagnies seront obligées de tenir leur bureau principal ainsi que tous leurs livres et documents dans la province de Québec. De plus, la loi donne aux actionnaires des compagnies le droit de consulter livres et documents.

Louise ROBILARD

Au Conseil législatif

Une séance expéditive

Québec, 14 — Le Conseil législatif s'est réuni hier après-midi. Il a voté quatorze mesures gouvernementales en deuxième lecture, plus une bonne liste de bills qui a été référée aux comités des bills publics et des bills privés afin d'entendre les intéressés.

Le projet du Dr Paquette, ministre de la Santé au sujet de l'établissement des médecins dans les campagnes, a donné lieu à des échanges de vues intéressantes. MM. Asselin, Laferté, Simard, Baribeau et Thériault prennent part à la discussion. M. Édouard Asselin, chef ministériel à la Chambre haute, expose le but de la mesure. Le chef de la gauche, M. Hector Laferté, trouve le bill "excellent" dans son principe. Il en est ainsi de MM. Simard et Thériault.

A propos du bill qui autorise l'Office du crédit agricole à prêter une autre somme de \$5 millions aux cultivateurs, M. Laferté dit: Il s'agit d'un bon bill. On se plaint, de part et d'autre, à l'occasion du Crédit agricole dont c'est le dixième anniversaire d'établissement par le gouvernement de l'Union nationale.

Les conseillers se rassembleront de nouveau ce matin à 10h. 30.

Onze sous par gallon d'essence

Québec, 14 (De notre envoyé spécial). — Le bill 45, dont l'Onésime Gagnon est le parrain, accordé à la province et pour la province un impôt de 11 cents par gallon sur l'essence, qui doit être employé au paiement des dépenses de construction, d'amélioration et d'entretien de la voirie, comme l'avait annoncé le premier ministre, dans son entrevue aux journalistes, mercredi.

Le bill Gagnon, distribué hier, aura son effet à compter du 1er avril 1947.

Retenez le "Devoir" d'avance chez votre dépositaire — c'est le SEUL MOYEN de ne jamais le manquer — 3 sous le numéro.

Téléphones au service du tronc BÉLIER 3361: il vous donnera l'adresse d'un dépositaire de votre voisinage.

Hydro-Québec et la 'Montreal Light,

Réponse de M. Roméo Lorrain à la question de M. Francoeur

Québec, 14. — M. Roméo Lorrain, ministre des Travaux publics, a répondu à la question suivante de M. J.-A. Francoeur, député de Mercier: M. Francoeur: 1. — Quels sont les noms, prénoms et adresses des divers experts américains qui ont été chargés par la Commission hydro-électrique de Québec et la Beauharnois Light, Heat & Power d'évaluer l'actif de la Montreal Light, Heat & Power et des compagnies composantes ainsi que celui de la Beauharnois Light, Heat & Power et de ses filiales?

2. — Quels sont les noms, prénoms et adresses des divers experts américains qui ont été chargés par la Commission hydro-électrique de Québec et la Beauharnois Light, Heat & Power d'évaluer l'actif de la Montreal Light, Heat & Power et des compagnies composantes ainsi que celui de la Beauharnois Light, Heat & Power et de ses filiales?

3. — Quels sont les noms, prénoms et adresses des divers experts américains qui ont été chargés par la Commission hydro-électrique de Québec et la Beauharnois Light, Heat & Power d'évaluer l'actif de la Montreal Light, Heat & Power et des compagnies composantes ainsi que celui de la Beauharnois Light, Heat & Power et de ses filiales?

4. — Quels sont les noms, prénoms et adresses des divers experts américains qui ont été chargés par la Commission hydro-électrique de Québec et la Beauharnois Light, Heat & Power d'évaluer l'actif de la Montreal Light, Heat & Power et des compagnies composantes ainsi que celui de la Beauharnois Light, Heat & Power et de ses filiales?

5. — Quels sont les noms, prénoms et adresses des divers experts américains qui ont été chargés par la Commission hydro-électrique de Québec et la Beauharnois Light, Heat & Power d'évaluer l'actif de la Montreal Light, Heat & Power et des compagnies composantes ainsi que celui de la Beauharnois Light, Heat & Power et de ses filiales?

A Québec

Pour le fonds d'éducation

On ajoute les contributions des compagnies de raffinage de pétrole et de téléphone

Québec, 14 (De notre envoyé spécial). — Le gouvernement, par un bill de M. Omer Côté, secrétaire provincial, modifie son bill de l'année dernière destiné à assurer le progrès de l'éducation. On s'en souvient, la loi de 1946 créait un fonds éducatif et pourvoyait au financement des dettes des commissions scolaires de la province.

Le bill 41 de M. Côté qui vient d'être porté à la connaissance des députés, ajoute deux sources de contributions au fonds d'éducation. Les articles 2, 3 et 9 stipulent que les compagnies de raffinage de pétrole et les compagnies de téléphone devront verser leur contribution annuelle à ce fonds. Le capital versé de ces compagnies devra excéder un million de dollars. Cette contribution sera d'un tiers d'un pour cent de leur capital versé, réduit en proportion du chiffre de leurs revenus bruts perçus hors de la province par rapport au montant total de leurs revenus bruts.

(On n'a pas compris, en ce qui regarde les compagnies de téléphone, que la disposition nouvelle ne s'appliquera qu'à la compagnie de téléphone Bell qui serait la seule dont le capital versé excède un million de dollars).

Ces deux impositions s'appliqueront à dater de l'année civile 1947 et seront payables le 1er août de chaque année.

Les principales compagnies qui raffinent le pétrole dans la province sont établies à Montréal-Est. Et le bill Côté pourvoit à l'abrogation d'un article de la loi de l'année dernière qui prévoyait l'annexion de la municipalité scolaire catholique de Montréal-Est à la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Au sujet des dettes scolaires qu'assume le gouvernement en vertu de la loi Côté, il est donné une nouvelle définition qui inclut des emprunts contractés par les corporations scolaires entre le 4 avril 1946 et la date de l'entrée en vigueur de la loi, le 17 avril 1946, ainsi que les emprunts temporaires.

En vertu du bill Côté, la Commission municipale de Québec, lorsqu'elle procède à la réorganisation financière d'une corporation scolaire, doit prévoir le règlement de la dette par l'émission d'obligations. Cette émission d'obligations par la Commission municipale de Québec devra se faire en son nom, au lieu d'une émission particulière pour chaque corporation scolaire en son nom.

De plus, une corporation scolaire en défaut ou qui s'est prévalue de la Loi pour assurer le progrès de l'éducation devra faire approuver ses budgets par la Commission municipale de Québec et devra imposer et prélever chaque année les cotisations nécessaires pour faire face à ses dépenses.

Par le bill Côté, une corporation municipale de cité ou de ville de 10,000 âmes ou plus et une corporation scolaire qui exerce sa juridiction dans une telle cité ou ville ne peuvent contracter un emprunt ni augmenter le taux de leur taxe foncière sans l'autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil (le gouvernement).

La contribution qu'un détenteur ou propriétaire de forces hydrauliques devra verser au fonds d'éducation.

Courrier du Saguenay

Chicoutimi, 14 (D.N.C.) — A l'occasion de la semaine de l'éducation, les membres de la Commission scolaire de Chicoutimi, sous la direction de M. Emile Boivin, président, visitent toutes les écoles de la ville, afin de se rendre compte par eux-mêmes de la situation actuelle, des problèmes qui se posent. La Commission scolaire attache une importance particulière au problème des doubles et des enfants faibles de santé.

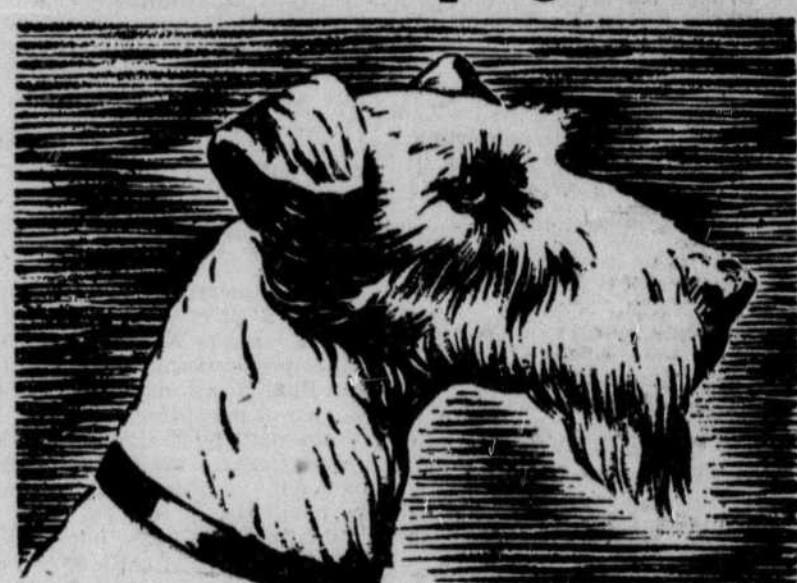
La Commission scolaire de Chicoutimi vient d'acheter l'école St-Joachim, près du parc Caron. La transaction est très avantageuse pour la Commission scolaire qui va faire les améliorations nécessaires pour rendre cette école très moderne. C'est la Corporation des biens de guerre qui a fait la vente.

Avez-vous lu les bons livres?

Adressez-vous au Service de Librairie du "Devoir" 430 rue Notre-Dame, Montréal.



Bons Compagnons



Le Tabac de Qualité

OLD CHUM

HACHÉ GROS POUR LA PIPE — HACHÉ FIN POUR LES "ROULEUSES"

Annonces classifiées

ACHAT DE CREANCES
Apportez-nous vos créances, billets en souffrance. Payons plus haut prix. André Arès, 57 rue St-Jacques, P.L.A. 9107.

EDUCATION
ANGLAIS, enseignement supérieur complet. D'après le programme Masson. Conversation assurée, jour et soir. M. M. J. Pappathomas, 7070 St-Denis, Q. 7588. 6-4-47

MODISTES
AVEZ-VOUS pensé à vos toilettes du printemps? Hâtez-vous. Prompte livraison, et surtout, ouvrage garanti. FR. 9762, 3778 Parc LaFontaine. 14-4-47

PAPETERIE PERSONNELLE
Affirmez votre personnalité et votre bon goût en vous procurant de la papeterie de correspondance imprimée avec votre nom et adresse ou vos initiales. Boîte de 60 feuilles doubles et enveloppes \$1.00; 60 cartes de correspondance et enveloppes \$1.00; 100 cartes de visite \$1.00. Transport payé, échantillon gratuit, satisfaction assurée. IMPRIMERIE G. DESILETS, 18-3-47, Acton Vale, Qué.

TAPISSAGE - PEINTURAGE
PEINTURE, DECORATION, REPARATION DES ENDUITS, TAPISSAGE, IMITATION. SATISFACTION ASSURÉE. CL. 7351. 17-3-47

TERRAINS à VENDRE
TERRAINS à VENDRE
Subdivision nouvelle
A DORION, VAUDREUIL, P.Q.
Site idéal, environ 20 milles de Montréal, sur la rivière Ottawa, descriptif par deux chemins de fer et autobus. Terrains centuels sur le Boulevard, avec espace pour jardin, service de ville, aqueduc, égouts, trottoirs et électricité.
AUSIER TERRAINS, commercial et Industriel à vendre situés sur les routes 2 et 17. Pour informations s'adresser à L.-P. Chénier, Tel. 316, Dorion, Qué.

TAPISSAGE — PEINTURAGE
PEINTURE, DECORATION INTERIEURE, EXTERIEURE, REPARATIONS, TRAVAIL SOIGNE
G. S. DEBER
ENTREPRENEUR-PEINTRE
DO 6259
1-4-47

TARIF
Annonces classifiées
"Le Devoir" — BÉLIER 3361
430 Notre-Dame est
(Commandes prises jusqu'à 11 h. a.m. pour le jour même. Pour le samedi jusqu'à 4 h. le vendredi précédent.)
1 cent le mot; 25c minimum comptant. Annonces facturées 15c le mot, minimum 40c.
Annonces semi-vedettes (caractères de différentes grosseurs ou indénifiables, etc.) Tarif spécial sur demande. (Variant de 5c à 10c la ligne mesure agate — 14 lignes au pouce sur une col.) selon le nombre d'insertions.
Natalisations, services, services annuels, grand-messes, remerciements pour condoléances, etc. 5c la ligne (le mot minimum, 50 cents).
Fiançailles, prochains mariages, 2 cents le mot, minimum \$1.00 l'insertion.

UNE BRILLANTE IDÉE:

SARDINES
FERMETURES-ÉCLAIRS POUR BOUTES DE SARDINES
C'EST AUSSI UNE BRILLANTE IDÉE D'ACHETER LES LAMPES DE QUALITÉ LACO

ACCORDEUR
Accordeur, réparation générale, clavier polissage, accord. \$3.00 Ouvrage garanti 1 h. 15-3-47

A VENDRE
Pour acheteurs en gros
ARTICLES, FERTILISANTS DE SOL, BOUTES D'ÉQUITATION, D'INGÉNIEURS, DE WESTERNERS, ARMES, SUIVEZ COTÉ, 101 DUANE ST., N. Y. CITY.

A VENDRE — DIVERS
STORES VENITIENS
Faites sur mesures, bois et métal, de qualité supérieure. Livraison d'une semaine. Aucun dépôt requis. Goudreau et Lefebvre, propriétaires. WI. 5066. 1-4-47

COMPTABILITÉ
HENRI BRASSARD A.P.A.
Auditeur public accrédité
Comptabilité, impôt sur le revenu.
3711 Saint-Robert, C.R. 0938
de 7 à 10 tous les soirs. 19-3-47

AVIS: Nous sommes toujours à votre disposition pour la préparation de votre rapport sur le revenu. Consultez CHARBONNEAU, 4306 rue St-Hubert, P.A. 1620. 18-3-47

RAPPORTS IMPÔT sur le revenu. Comptabilité à domicile. Industriels, marchands, restaurateurs, épiciers, bouchers, salarés. Téléphone: CR. 1258. 1-4-47

TENUE DE LIVRES
RAPPORTS D'IMPÔT
P.-A. Mariel, Enr.
463 rue St-Jean, chambre 302. 4-4-47

A BAS TARIF: rapport d'impôt sur le revenu, comptabilité commerciale. Pour renseignements, L.A. 6228. Prix raisonnables. Jean-Paul Bémont, 750 St-Gabriel, suite 12. 20-3-47

CONVERSATION ANGLAISE
Cours particuliers et cercles d'études. Méthode pratique et rapide. Prix raisonnables. Pour un diplôme pédagogique bilingue de l'Ontario. Mlle M.-A. Lemaire MA. 1886.

ON DEMANDE A LOUER
2 à 5 pièces d'ici mai, poêle et frigida

Les clubs Royal et Ottawa sont défaits -- Le Boston vainqueur

Le Royal perd la partie contre les Québécois

Quebec, 14. — Les huit mille personnes qui remplissaient la Colisée hier soir alors que les As de Québec en venaient aux prises avec les Royals de Frank Carlin ont été servis à souhait car le club de la Vieille Capitale qui avait dû baisser pavillon devant les Montréalais dans la première joute de la série semi-finale du championnat de la Ligue Senior de Québec ont pu se reprendre hier soir à la grande satisfaction des milliers de supporters des locaux triomphants de leurs rivaux par le compte de 4 à 1 pour égaler les chances dans cette série de trois dans cinq.

Non seulement les Royals ont perdu la joute d'hier soir mais ils seront privés des services de Claude Campeau à la suite d'un accident survenu au cours de la joute. L'ailier du club montréalais s'est brisé la clavicule et devra prendre un repos de plusieurs semaines, ce qui signifie que Tod ne pourra participer aux autres joutes de la série cette saison. Cet accident est survenu au début de la joute et le blessé a dû être transporté à l'hôpital Jeffrey Hale. La perte de ce joueur a grandement handicapé le club de Frank Carlin car les Montréalais furent complètement désorganisés et ils ne purent se faire justice. Le Royal a été loin d'afficher sa tenue habituelle et les As ont toujours dominé. Même à la première période, alors que Nil Tremblay, Nelson et Renaud se trouvaient simultanément au pénitencier, le Royal a été impuissant à compter, bien que Lionel Bouvette ait fait des arrêts miraculeux contre Jerry Plamondon et Pit Morin.

Jerry McNeil, pour sa part, a été très solide dans ses buts et il a sauvé son club d'un plus rude échec. Il n'y eut pas de point à la première période, bien que Jimmy Galbraith ait logé la rondelle dans les filets de Bouvette. L'arbitre a refusé d'accorder le point, prétendant que Morin se trouvait dans la zone des buts lorsque le point fut enregistré.

Les As ne furent pas lents à prendre les devants à la deuxième période lorsque Nil Tremblay compta sur le retour du lancer de Taggart puis vers le milieu de l'engagement, durant une punition à Jacques Locas, les As profitèrent de l'opportunité pour compter un autre point alors que Guy Labrie lança de la ligne bleue.

Une punition à Renaud permit au Royal de compter quelque temps plus tard lorsque Doug Harvey donna Bouvette, aidé de Lafore, mais un peu plus de deux minutes avant la fin de l'engagement, Nelson, qui n'était pas surveillé, porta le score à 3 à 1 avec l'aide de Nil Tremblay.

Les As rendirent leur victoire plus certaine avec un autre point au milieu de la troisième période. Heximer compta avec l'aide de Tremblay.

Composition des équipes:
ROYAL. — Buts, McNeil; défenses, Galbraith, Lafore; centre, Curry; ailes, Plamondon, Campeau; subs.: Haggerty, Riopelle, Locas, Pélion, Casavant, Morin, Harvey et Malone.
QUEBEC. — Buts, Bouvette; défenses, Renaud, Taggart; centre, N. Tremblay; ailes, L. Tremblay, Heximer; subs.: Labrie, Charest, Boorman, Nelson, Tondreau, Gruhn et Marshall.
Sommaire:
Première période
Aucun point.
Pen.: N. Tremblay 2, Galbraith, Nelson, Taggart, Renaud.
Deuxième période
1 Québec: N. Tremblay 2-24
2 Québec: Labrie 8-02
3 Royal: Harvey 12-13
4 Québec: Nelson 17-53
Pun.: Locas, Harvey, N. Tremblay, Renaud.
Troisième période
5 Québec: Heximer 10-15
Pun.: Taggart, Riopelle, Harvey, min. et 10 min.

Les Indiens ont été blanchis

New-Haven, 14. — Les Ramblers de New-Haven ont infligé un blanchissage aux Bisons de Buffalo hier soir, dans une joute de la Ligue Américaine de hockey. Ils triomphèrent des visiteurs par le compte de 3 à 0, leur assurant la 3e position de la division est du circuit Podoloff, Jim Henry, le gardien de buts du club New Haven, a pu enregistrer son blanchissage de la saison hier soir, alors que les Bisons furent impuissants à compter.

Composition des équipes:
BUFFALO. — But, Dion; défenses, Eddolls et Blake; centre, McKay; ailes, Cooper et Hunt. Subs.: Fields, McMahon, Mundrick, Agar, Brown, Mahaffy, Pargeter, Lewis, McFadden, Hickey.
NEW HAVEN. — Buts, Henry; défenses, Church et Allsby; centre, Cameron; ailes, Kuntz et Tustin. Subs.: Colville, Heller, Bell, Webster, Bend, Read, Levandoski, Shickley, White, Patrick.
Arbitres: McVeigh et Russell.
Sommaire:
Première période
1-New-Haven: Read 16-59
(Heller, Levandoski)
Pun.: Church, Fields.
Deuxième période
2-New-Haven: Kuntz 12-35
(Cameron, Tustin)
3-New-Haven: Levandoski 15-06
(Read, Shickley)
Pun.: Tustin (2).
Troisième période
Aucun point.
Pun.: Read, Levandoski, Mundrick.

Le Canadien a triomphé du National

Les amateurs qui ont assisté à la troisième partie de la série finale pour le championnat de la Ligue Junior entre le Canadien et le National ont été témoins d'un beau duel sportif, gagné par le Bleu Blanc Rouge par le compte de 7 à 6 après deux manches supplémentaires. Par cette victoire, le Tricolore mène maintenant par deux victoires contre une défaite et le club de Currie est maintenant favori pour s'assurer les honneurs de ce circuit.

Cette joute a été intéressante au possible. Le Canadien prit une avance de 4 à 0 durant les 30 premières minutes de la joute mais au milieu de la deuxième période, le National opéra un ralliement pour porter le score à 4 à 3. Le Canadien compta un autre but avant la fin de cette période mais le National revint à la charge avec deux buts dans la troisième période, de sorte que le temps réglementaire se termina au compte de 5 à 5.

Dans la première période supplémentaire le Canadien prit de nouveau les devants mais le National revint encore à la charge pour égaler et terminer la période au compte de 6 à 6.

En plus de compter le but victorieux, Fred Denny a aussi obtenu deux assistances. Son coéquipier Bob Newton s'est aussi mis en vedette avec deux buts et deux assistances, pendant que Jacques Laplante obtenait aussi deux buts et une assistance; Gilles Trudel et Howie Morenz furent les autres compteurs pour les vainqueurs et Bob Friday a aussi obtenu deux assistances.

André Corriveau, qui égala le compte à deux reprises, a été la vedette pour le National avec deux points pendant que ses coéquipiers Jean-Paul Bissillon et Georges Bougie en ont compté chacun un. Bougie obtenait aussi deux assistances. André Gareaux et Jacques Deslauriers ont compté les autres points de la période.

Le National a causé une vive surprise durant toute cette série par sa tenacité devant un club qu'on considérait comme fort supérieur.

La quatrième joute de cette série sera disputée samedi après-midi au Forum, étant donné que le club gagnant doit quitter la métropole samedi soir pour se rendre à Halifax, la direction de la Ligue n'a toutefois pas expliqué ce qui se produirait au cas où le National remporterait la victoire.

Composition des équipes:
NATIONAL. — Buts, Deslauriers; défenses, Deslauriers et Jeanneau; centre, Corriveau; ailes, Bougie et Bissillon; subs.: Richard, Robert, Racette, Gratton, Gareaux.
CANADIEN. — Buts, Scurrell; défenses, Lépine et Roche; centre, Morenz; ailes, Trudel et Friday; subs.: Denny, Laplante, Orlando et McManaman.
Arbitres: Red Storey et Tommy Shore.

Sommaire:
Première période
1 Canadien: Morenz 5-55
2 Canadien: Laplante 11-53
Pun.: Trudel, Friday et Campeau.
Deuxième période
3 Canadien: Laplante 7-22
4 Canadien: Trudel 9-11
5 National: Bissillon 10-39
6 National: Gareaux 12-27
7 National: Deslauriers 14-35
8 Canadien: Newton 19-15
Pun.: Corriveau 2, Trudel, Bougie, Jeanneau, Denny, Lépine.
Troisième période
9 National: Bougie 5-25
10 National: Corriveau 11-10
Pun.: Jeanneau.
1ère période supplémentaire
11 Canadien: Newton 1-20
12 National: Corriveau 5-40
Aucune punition.
2e période supplémentaire
13 Canadien: Denny 2-40
Pun.: Deslauriers, Corriveau.

Le Cleveland est déclassé

Hershey, 14. — Les Ours de Hershey étaient en excellente condition hier soir et les joueurs du club local ont enregistré une victoire facile en l'emportant par le résultat de 10 à 2 contre les Barons de Cleveland dans une joute régulière de la Ligue Américaine de Hockey disputée devant 7,609 personnes.

Les Barons comptèrent le premier point mais, par la suite, ils ne furent pas de taille pour les locaux qui dominèrent constamment et déclassèrent leurs rivaux.

Alignement des équipes:
CLEVELAND: Bower, Sprout et Davidson; Holota, Thurrier, Gagné, Mann, Walton, Burns, McLehane, Goldup et Allum.
HERSHEY: Bennett, Branigan et Pratt; Grossi; Grondahl et Gaudreau; Slobodian; Mario, Bruce, Buller, McAttee, Cain, Vierson, Herchenratter et Rozzini.
Arbitres: Keeling et Lemaitre.

Première période
1. Cleveland, Thurrier (Goldup) 5-24
2. Hershey, Ronty (Rozzini) 6-05
3. Hershey, Grondahl 11-14
(Gaudreau, Slobodian)
4. Hershey, Pierson 17-30
(Buller et Ronty)
Aucune punition.
Deuxième période
5. Hershey, Pierson 3-07
(Ronty et Buller)
6. Hershey, Gaudreau 5-31
(Grossi et Grondahl)
7. Hershey, Ronty (Ronty) 11-56
8. Cleveland, Carse 13-29
9. Hershey, Branigan 15-34
(Slobodian)
10. Hershey, Mario (Branigan) 18-22
Punitions: Branigan, Pratt.
Troisième période
11. Hershey, Bruce 3-41
(Mario et Cain)
12. Hershey, Pratt 10-45
(Mario et Cain)
Punitions: Davidson, Burns.

Les Cataractes ont pu prendre leur revanche

Shawinigan, 14. — On a bien raison de dire que tout est possible dans le sport de hockey comme dans les autres événements d'équipes car un retour à la forme peut permettre à un club de s'assurer la victoire après avoir subi une défaite la veille ou quelques jours plus tôt. C'est ce qui s'est produit hier soir, en cette ville, lorsque les Cataractes, qui avaient perdu la première dans la Capitale, ont pris une belle revanche en l'emportant sur le club qui s'est classé premier dans les séries régulières du circuit S'aler et c'est par le compte de 11 à 7 que les représentants de la Municipalité ont battu les Sénateurs hier grâce à quatre points enregistrés dans la période supplémentaire.

Jack Carthy, Jean-Paul Gignac et Bergeron ont été les vedettes pour les Cataractes en comptant chacun deux points, les deux premiers obtenant aussi deux assistances et Gignac, Deslouchamps, et Campbell ont compté les autres points des gagnants.

Butch Stahan et Mathers ont été en évidence avec chacun deux points pour les Sénateurs pendant que Stew Smith, Bobby Copp et Frank Turik ont compté les autres. Les Cataractes ont complètement dominé durant les deux premières périodes qu'ils se terminèrent au compte de 2 à 2. Leurs rivaux, mais les Sénateurs comptèrent 5 points contre un seul pour Shawinigan dans la dernière période pour nécessiter un engagement supplémentaire.

Composition des équipes:
OTTAWA. — Buts, Fraser; défenses, Stahan, Mathers; centre, Howie; ailes, Giesebrecht, Smith; subs, Sube, Copp, Slowinsky, Trainor, McLean, Irvine, Brown, Check, Turik, Timmori.
SHAWINIGAN. — Buts, Colvin; défenses, Bergeron, Murray; centre, Maloney; ailes, Dewey, Deslouchamps; subs, Chenier, Foster, Gignac, Campbell, Filion, Carthy, Theberge, Bennett.
Arbitres: Pean Bennett, Ken Mullins.

SOMMAIRE
Première période
1-Ottawa: Smith (Giesebrecht, Stahan) 0-57
2-Shawinigan: Bergeron (Carthy) 2-20
3-Shawinigan: Bergeron (Carthy) 5-50
4-Shawinigan: Bennett (Foster) 17-20
Aucune punition.
Deuxième période
5-Shawinigan: Dewey (Bergeron, Maloney) 11-28
6-Shawinigan: Deslouchamps (Dewey, Maloney) 11-44
7-Shawinigan: Campbell (Murray) 17-53
8-Ottawa: Mathers (McLean, Irvine) 18-59
Punitions: Carthy, Slowinsky, Trainor, Gignac.
Troisième période
9-Ottawa: Stahan (Giesebrecht) 1-31
10-Ottawa: Copp 3-49
11-Shawinigan: Gignac (Filion) 9-44
12-Ottawa: Turik (McLean, Irvine) 13-06
14-Ottawa: Mathers (Turik) 19-59
Punition: Stahan.
Période supplémentaire
15-Shawinigan: Gignac (Carthy, Bergeron) 0-49
16-Shawinigan: Carthy (Gignac) 5-12
17-Shawinigan: Filion (Bennett) 7-19
18-Shawinigan: Maloney (Murray) 8-03
Aucune punition.

Le hockey
Hier: Ligue Nationale, Boston 3, Detroit 2; Ligue Américaine, Hershey 10, Cleveland 2; Springfield 6, Pittsburgh 4; Ligue Senior (Semi-finale), Québec 4, Royal 1 — chaque club a remporté une victoire; Shawinigan 11, Ottawa 7 — chaque club a remporté une victoire; Ligue Junior (finale), Québec 7, National 6 — Canadien mène par 2 à 1.
LE CLASSEMENT:
Ligue Nationale (Section est)
Canadien 55 31 14 10 173 123 72
Toronto 35 28 19 9 186 132 58
Boston 36 24 22 10 171 160 58
Detroit 56 19 26 11 167 179 49
Rangers 55 21 28 6 157 171 46
Chicago 53 18 33 4 173 241 40
Ligue Américaine (Section ouest)
Hershey 62 35 15 12 262 187 82
Springfield 62 31 19 11 216 216 52
New Haven 62 31 31 10 191 216 52
Providence 62 30 33 10 214 274 50
Philadelphia 63 33 17 1 187 398 17
(Section ouest)
Cleveland 62 38 17 7 256 205 85
Buffalo 62 33 17 11 256 170 81
Pittsburgh 61 35 17 9 237 183 79
Indianapolis 62 32 17 13 274 195 77
St-Louis 62 17 33 12 203 277 46

Quatre combats au Saint-Jacques
Pour la première fois depuis longtemps, le promoteur Ray LaFontaine a consenti à se rendre à la demande du public en présentant une séance de lutte le vendredi et c'est ce soir que les fervents de la lutte pourront se rendre en la salle du marché St-Jacques pour être témoins de matches très enlevants. La finale au programme sera un combat par équipes. Le duo composé de rude Arthur Legrand et de Bob (Legs) Langevin tentera de combiner habilement les efforts dans le but de terrasser l'équipe formée du solide Jean Pusie, considéré comme l'athlète n° 1 de Chamby et du scientifique gladiateur québécois, Georges Gagny.

Dans la rencontre semi-finale au programme, le vainqueur de Verdun, Harry Madison, fera tout en son possible pour démontrer sa supériorité sur le robuste Eddie Auger, tandis que Bob Steele et Georges Brown se disputeront la victoire dans la rencontre spéciale. Young McCoy et Yvon Racicot feront les frais du match final.

L'Abord-à-Plouffe est constitué, en ville
Québec, 14. — Le comité des bills privés de l'Assemblée législative a accepté hier matin la demande de la Corporation du village de l'Abord-à-Plouffe pour se constituer en ville.

La pétition est accordée. On amende le texte original en spécifiant que les six échevins seront élus de cette façon: 3 par les propriétaires, et 3 par les propriétaires et les locataires.

La ville sera divisée en trois quartiers. La première élection générale aura lieu en février 1948.

Roger Léger et Ken Mosdell sur l'alignement

Le Canadien est à se préparer en vue de sa partie de samedi soir au Forum, ainsi que celle de dimanche, à New-York, alors que le Bleu Blanc Rouge rencontrera deux fois l'équipe de Frank Boucher et hier nos porte-couleurs ont pris part à une longue pratique au Forum alors que la plupart des joueurs étaient présents. Au cours de cette séance d'entraînement l'entraîneur Dick Irvin a surveillé Roger Léger et Ken Mosdell et le pilote de Canadien a déclaré après la pratique qu'il espérait pouvoir aligner ces deux joueurs en fin de semaine.

Tous les autres joueurs ont pratiqué à l'exception de Murphy Chamberlain et de Buddy O'Connor, qui avaient besoin de repos. Buddy s'est blessé à un genou et ce repos lui fera un grand bien.

Hub Macey fait toujours des progrès et il a remplacé O'Connor entre Maurice Richard et Toe Blake. Jimmy Peters est un autre joueur dont la vitesse a beaucoup augmenté à la veille des éliminatoires.

Il semble assuré que les Bruins finiront maintenant en troisième place dans le classement de la Ligue Nationale, de sorte que les Canadiens commenceront leurs éliminatoires contre le club avec lequel ils les ont terminés l'an dernier. Les Bruins se sont considérablement améliorés au cours des dernières semaines et seront de redoutables rivaux pour le Tricolore dans cette série.

Le sort des Rangers sera apparemment décidé en fin de semaine. Les Bruins leur ont rendu un service en battant les Ailes Rouges, hier soir, mais il faudrait que les Rangers battent les Canadiens à des reprises.

Beau ralliement du Springfield

Springfield, 14. — Les Indiens de Springfield ont dû batailler courageusement hier soir, pour l'emporter sur les Hornets de Pittsburgh dans une joute de la Ligue Américaine. Le club local est venu d'en arrière pour vaincre les visiteurs par 6 à 4. C'était la première victoire du Springfield sur le Pittsburgh en six parties jouées ici cette saison entre ces deux clubs.

Deux points enregistrés par Kobussen ont scellé le sort de cette joute après que les deux clubs eurent été égaux au compte de 4 à 4, mais c'est le ralliement des Indiens qui a empêché la défaite car au début de la 3e période les visiteurs menaient par 4 à 2.

Composition des équipes:
PITTSBURGH. — Buts, Bastien; défenses, Morris et Dickens; centre, Hamilton; ailes, Hill et Benson. Subs.: Kemp, Backer, Wilson, Bodnard, Hiller, Taylor, Lemieux, Sloan, O'Flaherty, Langelle.
SPRINGFIELD. — Buts, Perras; défenses, Johnston et Allen; centre, Kobussen; ailes, Frost et Dawes. Subs.: Moller, McAndrew, Quilly, Summerhill, Caputo, Courteau, Gooden, Woodward, Benoit.
Arbitres: Burke et McLean.

Sommaire:
Première période
Aucun point.
Pun.: Kobussen, Bodnard, McAndrew.
Deuxième période
1-Pittsburgh: O'Flaherty 0-16
2-Pittsburgh: Bodnard 1-100
3-Springfield: Benoit 13-13
4-Pittsburgh: O'Flaherty 15-57
5-Springfield: Courteau 19-42
Pun.: Taylor, Morris, McAndrew, Voll, Sloan.
Troisième période
6-Pittsburgh: Hamilton 3-35
7-Springfield: Summerhill 4-50
8-Springfield: Dawes 6-24
9-Springfield: Kobussen 10-30
10-Springfield: Kobussen 18-19
Pun.: Moller, Dickens, Kobussen (2), Hamilton (2), Summerhill, Allen.

L'Américaine se montre généreuse
L'exemple donné par la Ligue de Hockey Nationale vient d'être imité par la Ligue Américaine. Le circuit Podoloff vient en effet d'an-

Une deuxième victoire pour le Sherbrooke

St-Hyacinthe, 14. — Le Saint-François de Sherbrooke a continué sa marche victorieuse dans les séries éliminatoires de la Ligue Provinciale de Hockey car hier soir, en cette ville, le club visiteur, qui a fini en tête du classement au cours de la saison régulière, a pu enregistrer une deuxième victoire consécutive dans la semi-finale du circuit Comte et c'est par le compte de 7 à 2 que les représentants de la Reine des Cantons de l'Est ont eu raison des gars de Saint-Hyacinthe, malgré l'esprit combatif de ces derniers. Le Sherbrooke mène maintenant avec deux victoires sans aucune défaite dans une série de quatre dans sept.

Bernard Lauzon a très bien joué hier pour le club de Dugré en comptant deux buts. Les frères Herb et Ossie furent également en évidence. La défense a joué un grand rôle dans la victoire du Sherbrooke.

Composition des équipes:
SHERBROOKE. — Buts: Dion; défenses: Heindi et Goupille; centre: Côté; ailes: Morehouse et McDougall. Subs.: Demers, Bastien, H. Carnegie, O. Carnegie, McIntyre, Desauls, Laumon, Baréfort.
ST-HYACINTHE. — Buts: Leduc; défenses: Lessard et Longpré; centre: Kowcinak; ailes: Aubuchon et Gravelle. Subs.: Loiseleur, Toshack, Drouin, Gladu, Préfontaine, Bourdon, Bouchard, Hébert.
Arbitres: Gellifile, Mallinson.

Sommaire:
Première période
1-Sherbrooke, O. Carnegie 1-35
2-Sherbrooke, Lauzon 6-31
3-St-Hyacinthe, Kowcinak 12-36
4-Sherbrooke, Bastien 13-10
5-Sherbrooke, Lauzon 15-10
6-Sherbrooke, O. Carnegie 19-56
Punitions: O. Carnegie, Longpré.
Deuxième période
6-St-Hyacinthe, Kowcinak 5-18
Punitions: Lauzon, Morehouse, Lessard (majeure), McIntyre (majeure).
Troisième période
8-Sherbrooke, Côté 10-26
9-Sherbrooke, O. Carnegie 10-53

Schacht désire un autre combat
Frederick Von Schacht est prêt à revenir au Forum, mercredi prochain, si le promoteur Quinn peut lui trouver un adversaire.
Von Schacht a lancé un défi à tous les lutteurs locaux et il voudrait en particulier s'en prendre au populaire Yvon Robert, dans un combat spécial, sans règlement, sans arbitre. Le seul danger d'un tel combat est que l'un ou l'autre des adversaires se voie sérieusement blessé. Katan souffre d'une blessure au pied qu'il a reçue lors de son combat avec l'Allemand, mais cette blessure provient d'une chute hors de l'arène et non de la terrible prise du cobra, grâce à laquelle l'Allemand réussit à mettre hors de combat presque tous ses adversaires.

Si Robert accepte le combat, les amateurs montréalais peuvent s'attendre à une active soirée; et si Yvon Robert ne peut pour des raisons, se rendre au désir du jerryle lutteur, ce dernier est prêt à prendre le jeune Larry Moquin ou mieux encore, le champion Bobby Managoff. Le promoteur Eddie Quinn n'est pas certain que la Commission athlétique permettrait un combat sans arbitre, car personne ne pourrait alors déterminer lequel des deux lutteurs obtiendrait la victoire ou la chute que l'un ou l'autre des hommes pourrait prendre. Il est cependant possible qu'un match sans limites et sans prises défendues soit permis.

De toute façon, il semble que le combat de mercredi prochain avec Von Schacht ne sera pas une sinécure pour l'adversaire, qu'il soit Larry Moquin, Yvon Robert ou même le champion Bobby Managoff.

La série finale de championnat
(quatre de sept entre vainqueurs des séries A et D): \$14,000 aux gagnants et \$10,000 aux perdants.
Série C (deux de trois entre les clubs de troisième position): \$3,600 aux gagnants et \$4,000 aux perdants.
Série D (deux de trois entre vainqueurs des séries B et C): \$5,000 aux gagnants et \$4,000 aux perdants.

La série finale de championnat (quatre de sept entre vainqueurs des séries A et D): \$14,000 aux gagnants et \$10,000 aux perdants.
En plus des bons des éliminatoires, chacun des joueurs des clubs terminant en première position dans chacune des divisions pour la saison régulière recevra \$150. Similairement \$100 seront accordés aux joueurs des deuxième clubs et \$50 à ceux des troisième.

RECHERCHER VOUS UN IMPRIMEUR?
Adressez-vous à L'IMPRIMERIE POPULAIRE

qui exécutera avec art et rapidité, avec meilleurs prix, tous vos travaux de typographie.

CARTES DE VISITE - TÊTES DE LETTRES TRAVAUX DE VILLE - FAIRE-PART MENUS - FACTURES - PROSPECTUS PROGRAMMES - LIVRES - AFFICHES CATALOGUES - BROCHURES PERIODIQUES - JOURNAUX

EDITEUR DU JOURNAL LE DEVOIR

430, NOTRE-DAME est, Montréal

*Téléphone: BE 3361

Rude échec pour le c'ub de Jack Aams

Détroit, 14. — Les Ailes Rouges de Détroit ont perdu une belle occasion d'augmenter leur avance pour la quatrième position de la Ligue Nationale de Hockey, hier soir, alors que les joueurs de Jack Adams en venaient aux prises avec les Bruins de Boston. En effet une victoire pour le club local aurait donné trois points de plus aux Ailes Rouges et les Rangers, qui viennent immédiatement après le club local dans le classement, auraient pratiquement éliminé des séries pour la Coupe Stanley mais malheureusement pour le Détroit les Bruins étaient trop puissants hier soir et les protégés d'Arthur Ross s'assurèrent la victoire par le compte de 3 à 2, grâce à l'avance prise dans les deux premières périodes de cette partie disputée en présence de plus de treize mille personnes à l'Olympia.

C'était la première défaite des Ailes Rouges en 10 parties et les Ailes Rouges ont un point en avant des Rangers qui ont une partie de plus à jouer.

Clare Martin a été la vedette de la victoire des Bruins en comptant le but décisif cinq minutes après le début de la troisième période. Jack McGill avait donné l'avance aux Bruins en comptant avec l'aide de Crawford au premier engagement puis Kenny Smith portait le score à 2 à 0 à la deuxième période sur des passes de Terry Reardon et McGill.

Ted Lindsay compta toutefois pour les locaux une minute et demie après le début de la troisième période mais quatre minutes plus tard Martin assurait la victoire des Bruins avec son point aidé de Murray Henderson et Milt Schmidt. Au milieu de la période Pat Lundy compta avec l'aide de Lindsay et Pete Horek.

Durant les 30 dernières secondes de la joute, Jack Adams a retiré Harry Lumley pour envoyer six hommes sur la glace mais la défense des Bruins a bien tenu pour remporter la victoire.

Alignement des équipes:
BOSTON. — Buts: Brimsek; défenses: Egan et Crawford; centre: Cowley; ailes: Bauer et Dumert. Subs.: Reardon, Henderson, Carveth, Gallinger, Schmidt, McGill, Marquess, Smith, Martin.
DETROIT. — Buts: Lumley; défenses: Quackenbush et Stewart; centre: Lundy; ailes: Horek et Lindsay. Subs.: Reisse, Taylor, R. Conacher, Couture, Abel, Bruneau, Mackay, Howe, J. Conacher, McCall.

Arbitres: Hayes; lignes: Babecek et Munday.
Première période
1-Boston, McGill 3-21
Punition: Gallinger.
Deuxième période
2-Boston, Smith 6-31
Punitions: Stewart, Schmidt.
Troisième période
3-Détroit, Lindsay 1-31
4-Boston, Martin 5-23
5-Détroit, Lundy 11-20

ENCADREURS
WISINTAINER & FILS
908 BOULEVARD ST-LAURENT
LES ENCADREURS MANUFACTURIERS
Moultures - Cadres - Miroirs
Réparations de cadres et miroirs
Lanc. 2364

LAITERIE
CH. 6958 - 2559 HOLT ROSEMONT
LAITERIE
Laiterie canadienne-française
A. Patenaude, propriétaire

REMBOURSEURS-MATELASSIERS
REMBOURSEURS-MATELASSIERS
BOYER LIMITEE
Spécialités: meubles et matelas sur commande ainsi que réparations. Estimés gratuits sur demande
3886 Henri-Julien PL. 1112

REPARATIONS ELECTRIQUES
Réparations électriques sur automobiles
Service, vente et réparations de moteurs, générateurs, transformateurs, radios
4350 PAPINEAU AVE. 2141
Geo. DAIGNEAULT, Ltée

SALLE A MANGER
HOTEL PLAZA
Cuisine recherchée
Vin et Bière
Alex. JULIEN
propriétaire
446 Place Jacques-Cartier
MA. 9331

TRADUCTION
Tél. DO. 3275
THERESE DELORME
Traduction - Miméographie
Travail de secrétaire
5553, avenue du Parc

Série finale de la ligue de Montréal

A l'Auditorium de Verdun, ce soir, sera disputée la 1ère joute de la série finale de 3 de 5 entre le club House of Gold et Canadien, pour le trophée Johnny Greco, emblème du championnat de la ligue Montréal. Tout comme le Canadien, le pilote Ernie Rodon possède en se. House of Gold une équipe bien équilibrée et il serait très difficile de prédire qui vaincra, tant la lutte entre ces deux clubs promet d'être contestée.

Cette saison, les joueurs du House of Gold se sont révélés la surprise de l'année. Ils ont surpris plus d'un amateur de hockey par suite de leur brillante tenue. Rodon aligne une phalange d'étoiles telles Muncaster, Hodinson, Lacroix, Grondin, McIntee, Reg Griffliths et autres. Par contre le club Canadien comprend sur son alignement des joueurs de valeur tels Bert Connolly, ex-étoile de la ligue Senior, Garry Coleman, un gardien de buts dont on fait souvent les éloges, Jos Kavanagh, ex-joueur de l'armée, les frères Young, Billy et Gerry, Gerry McCrory, Dick Munn et autres. La majorité des joueurs du Canadien sont des vétérans amateurs; c'est dire qu'ils tenteront de prouver que l'expérience est encore meilleure que la jeunesse.

CARTES D'AFFAIRES

CINEMATOGRAFIE

FILMS

et projecteurs à vendre ou à louer. 8-16-35 mm. enroulés et silencieux.

AMATEURS DE CINEMA

A LOUER

La plus grande librairie de films 8-16 mm. silencieux avec un choix des plus complets. Agence des projecteurs HOLMES 16-35 mm. sonores.

ACCESSOIRES DE CINEMAS

"LYRIC"
6281 Christophe-Colomb CR. 5139

DACTYLOGRAPHES

Réparations, location, vente de dactylographes. Machines à chéques, etc. Assortiment complet de papier carbone, rubans. Accessoires de bureau.

Canada Dactylographe Enrg.

44, rue St-Jacques, Montréal
Tél. HARBOR 6968 R. T. Armand

N. MARTINEAU & FILS

1019, rue BLURY RR. 2324
(entre Vieux et Laugachette) SE. 2219



Vendredi, 14 mars 1947

Programmes spéciaux
 CBF, 4 h. 30 p.m. Radio-College. — La musique et la civilisation occidentale. La violence de la musique contemporaine.
 Conférencier: Jean Vallier.
 CBF, 9 h. p.m. Une jeune pianiste de 9 ans, Patsy Barr, se fera entendre avec l'Orchestre symphonique de Toronto au concert pop vendredi. Patsy Barr a commencé ses études dès l'âge de 4 ans. Elle a déjà l'auteur de pièces pour piano. L'an dernier elle a gagné une bourse d'études à l'issue d'un concours de composition qui groupait des concurrents jusqu'à l'âge de seize ans. Avec l'Orchestre de Toronto, elle jouera les deux dernières compositions du concert en ré majeur de Haydn.

Sommaire des postes locaux

CBF-690 kilocycles	6:20 La pièce du jour.	12:05 Orch. de danse.
6:00 X-ray l'interjé.	6:25 Quel de nouveau?	12:30 Nouvelles et fin des émissions.
6:15 Radio-journal.	6:30 Forum des sports.	CHLP-1490 kilocycles
6:25 Chronique sportive.	6:40 L'homme du jour.	6:00 Radio-journal.
6:30 Revue de l'actualité.	6:45 Nouvelles de chez nous.	6:15 Mail-mé.
6:45 Cour et cour.	7:00 Au musé-hal.	6:30 Radio-annuaire.
7:00 Un homme et son péché.	7:20 Montréal au jour le jour.	6:45 Interimé.
7:15 Métropole.	7:30 Chansons de Lullie.	6:50 Radio-jeunesse.
7:30 Troubadours du Québec.	7:40 Musique.	6:55 Nouvelle-éclat.
7:45 Verve et Variété.	7:45 Médicins de campagne.	7:00 Sérénade.
8:00 Concert Pop.	8:00 Théâtre improvisé.	8:30 Nos artistes canadiens.
8:30 La soirée du Vieux Moulin.	8:30 Le tourbillon de la nuit.	8:45 Orchestre.
9:00 Heure de la Valse.	8:55 Chansons de temps.	9:00 Heure du concert.
9:30 Radio-journal.	9:00 Nazaire et Barnabé.	9:30 Musique de danse.
10:15 Chronique littéraire.	9:05 Musique de danse.	10:00 Musique navissante.
10:30 Les festivals de Montréal.	10:05 Découvertes artistiques.	10:15 Radio-journal.
11:00 Révélation du soir.	10:15 Musique.	10:30 Heure de la danse.
11:30 Interimé.	10:30 L. situation internationale.	10:50 Le sport ce soir.
11:55 Orch. de danse.	10:35 Refrain populaire.	11:00 Musique.
12:00 Nouvelles et fin des émissions.	11:00 Bousillou les sportifs.	11:05 La chambre rose.
	11:10 Danse.	11:30 Pin des émissions.
CBM-960 kilocycles	11:15 Orchestre.	CBAD-900 kilocycles
6:00 CBF ce soir.	11:20 Orchestre.	6:00 Nouvelles.
6:15 Radio-journal.	11:25 Orchestre.	6:05 The Beatles.
6:25 Sports.	11:30 Nouvelles.	6:10 Ballroom.
6:30 Sérénade.	1:05 Pin des émissions.	6:15 Nouvelles.
6:45 Nouvelles de BCC.	CBP-550 kilocycles	6:20 Singing Sam.
6:55 Commentaires.	6:00 Le crieur.	6:30 The story goes.
7:00 Orchestre.	6:15 Nouvelle.	6:45 Nouvelles.
7:30 Concert populaire.	6:30 Mélodies.	6:50 Nouvelles.
8:00 Alan et Me.	6:35 Pleasure Parade.	8:15 This is our Canada.
8:30 Heure de la Valse.	6:40 Musique de danse.	8:15 Skicat.
10:00 Radio-journal.	7:15 Frank Parker Show.	8:30 Modern Concert Hour.
10:15 Revue de l'actualité.	7:20 Oncle Troy.	9:00 Nouvelles.
10:30 Heritage of Music.	7:40 Concert.	9:05 Concert.
11:00 Musique des prairies.	7:45 Rex Battle.	9:10 Lesion Speaks.
11:30 Théâtre anglais.	8:00 Fun Parade.	9:15 Light at eventide.
12:00 Orch. de danse.	8:30 Alan Show.	9:20 Nouvelles.
12:15 Nouvelles.	9:00 Smoke Rings.	10:01 Easy Aces.
12:30 Pin des émissions.	9:30 Western Trail.	10:15 Moonbeams.
CRAC-130 kilocycles	10:00 Boxe.	10:30 Nouvelles Molson.
6:00 Mtl aujourd'hui.	11:00 Nouvelles.	10:45 Laurentian Rendez-Vous.
6:15 Vos marches préférées.	11:15 Sport.	
6:30 Pianoque.	11:30 Jems ter thought.	
6:45 Chansons favorites.	11:45 Orchestre.	
	12:00 Nouvelles.	

Samedi, 15 mars 1947

Sommaire des postes locaux

CBF-690 kilocycles	12:10 Température et pronostic.	4:30 Catalogue musical.
6:55 Ouverture du poste.	12:15 Parfums musicaux.	5:00 Cours comm.
7:35 Musique choisie.	12:25 Le sport.	5:15 The dansant.
8:00 Radio-journal.	12:30 Musique légère.	5:25 CHLP ce soir.
8:10 Interimé.	1:00 Sport amateur.	5:30 voir service.
8:15 Émissions musicales.	1:15 Les Amis de l'art.	5:40 Nouvelles.
8:30 Mélodies.	1:45 Caprices mélodiques.	5:45 Mail-mé.
8:55 Nouvelles de la BCC.	2:00 Actualités.	5:50 Radio-annuaire.
9:00 Moment musical.	2:05 École de musique d'Outremont.	5:55 Office national du film.
9:30 Propos mélodiques.	2:30 Un peu de tout.	6:00 Auberge de la chanson.
9:45 Programme musical.	2:40 Nouvelles.	6:15 D'un coin à l'autre.
10:00 Lecture et musique.	3:05 Conservatoire de musique.	6:20 Un peu de tout.
11:00 Programme musical.	3:30 Panfare.	6:30 Les trésors de la musique.
11:30 "Le piano" de piano.	3:45 Panfare.	6:45 Calendrier sportif.
12:30 Réveil rural.	4:00 Actualités.	6:50 Tin Pan Alley.
1:00 Chansons favorites.	4:05 Événements couvraux.	7:00 Modern Concert Hour.
1:15 Radio-journal.	4:30 Théâtre dansant.	7:15 Bulletin spécial.
1:25 Croix-Rouge.	4:35 Actualités.	7:20 Orchestre.
1:30 La Revue des nouvelles musicales.	4:40 Orchestre de Philadelphie.	7:30 Modern Concert Hour.
1:45 Musique sud-américaine.	5:00 Rythmes latins.	7:35 Bulletin spécial.
2:00 Opéra.	5:05 Pianoque.	7:40 Orchestre.
2:30 Heure du thé.	5:10 La pièce du jour.	7:45 Orchestre.
3:00 Interimé.	5:15 Quel de nouveau?	7:50 Orchestre.
3:30 "Le piano" de piano.	5:20 Forum des sports.	7:55 Orchestre.
3:45 Sports.	5:30 L'homme du jour.	8:00 Orchestre.
3:50 Festival de musique des écoles.	5:40 Nouvelles de chez nous.	8:05 Orchestre.
4:00 Hockey.	5:45 Cours d'anglais.	8:10 Orchestre.
4:15 Questionnaire de la jeunesse.	5:50 Jean Salton.	8:15 Orchestre.
4:30 Heure d'actualité.	5:55 Occupations-nous de nos affaires.	8:20 Orchestre.
4:45 Quatre, elles sont quatre.	6:00 Studio.	8:25 Orchestre.
4:55 Soutiens de chez nous.	6:05 Paris chante.	8:30 Orchestre.
5:00 Radio-journal.	6:10 Musique.	8:35 Orchestre.
5:05 Sports.	6:15 La veille du samedi.	8:40 Orchestre.
5:10 Orchestre.	6:20 Musique de temps.	8:45 Orchestre.
5:15 Orchestre.	6:25 Secrets du Dr Morhange.	8:50 Orchestre.
5:20 Orchestre.	6:30 Ski.	8:55 Orchestre.
5:25 Orchestre.	6:35 Frank Sinatra.	9:00 Orchestre.
5:30 Orchestre.	6:40 Les boute-en-train.	9:05 Orchestre.
5:35 Orchestre.	6:45 Bible Messages.	9:10 Orchestre.
5:40 Orchestre.	6:50 Causerie politique.	9:15 Orchestre.
5:45 Orchestre.	6:55 Orchestre.	9:20 Orchestre.
5:50 Orchestre.	7:00 Orch. du jour.	9:25 Orchestre.
5:55 Orchestre.	7:05 Danse.	9:30 Orchestre.
6:00 Orchestre.	7:10 Orchestre.	9:35 Orchestre.
6:05 Orchestre.	7:15 Orchestre.	9:40 Orchestre.
6:10 Orchestre.	7:20 Orchestre.	9:45 Orchestre.
6:15 Orchestre.	7:25 Orchestre.	9:50 Orchestre.
6:20 Orchestre.	7:30 Orchestre.	9:55 Orchestre.
6:25 Orchestre.	7:35 Orchestre.	10:00 Orchestre.
6:30 Orchestre.	7:40 Orchestre.	10:05 Orchestre.
6:35 Orchestre.	7:45 Orchestre.	10:10 Orchestre.
6:40 Orchestre.	7:50 Orchestre.	10:15 Orchestre.
6:45 Orchestre.	7:55 Orchestre.	10:20 Orchestre.
6:50 Orchestre.	8:00 Orchestre.	10:25 Orchestre.
6:55 Orchestre.	8:05 Orchestre.	10:30 Orchestre.
7:00 Orchestre.	8:10 Orchestre.	10:35 Orchestre.
7:05 Orchestre.	8:15 Orchestre.	10:40 Orchestre.
7:10 Orchestre.	8:20 Orchestre.	10:45 Orchestre.
7:15 Orchestre.	8:25 Orchestre.	10:50 Orchestre.
7:20 Orchestre.	8:30 Orchestre.	10:55 Orchestre.
7:25 Orchestre.	8:35 Orchestre.	11:00 Orchestre.
7:30 Orchestre.	8:40 Orchestre.	11:05 Orchestre.
7:35 Orchestre.	8:45 Orchestre.	11:10 Orchestre.
7:40 Orchestre.	8:50 Orchestre.	11:15 Orchestre.
7:45 Orchestre.	8:55 Orchestre.	11:20 Orchestre.
7:50 Orchestre.	9:00 Orchestre.	11:25 Orchestre.
7:55 Orchestre.	9:05 Orchestre.	11:30 Orchestre.
8:00 Orchestre.	9:10 Orchestre.	11:35 Orchestre.
8:05 Orchestre.	9:15 Orchestre.	11:40 Orchestre.
8:10 Orchestre.	9:20 Orchestre.	11:45 Orchestre.
8:15 Orchestre.	9:25 Orchestre.	11:50 Orchestre.
8:20 Orchestre.	9:30 Orchestre.	11:55 Orchestre.
8:25 Orchestre.	9:35 Orchestre.	12:00 Orchestre.
8:30 Orchestre.	9:40 Orchestre.	
8:35 Orchestre.	9:45 Orchestre.	
8:40 Orchestre.	9:50 Orchestre.	
8:45 Orchestre.	9:55 Orchestre.	
8:50 Orchestre.	10:00 Orchestre.	
8:55 Orchestre.	10:05 Orchestre.	
9:00 Orchestre.	10:10 Orchestre.	
9:05 Orchestre.	10:15 Orchestre.	
9:10 Orchestre.	10:20 Orchestre.	
9:15 Orchestre.	10:25 Orchestre.	
9:20 Orchestre.	10:30 Orchestre.	
9:25 Orchestre.	10:35 Orchestre.	
9:30 Orchestre.	10:40 Orchestre.	
9:35 Orchestre.	10:45 Orchestre.	
9:40 Orchestre.	10:50 Orchestre.	
9:45 Orchestre.	10:55 Orchestre.	
9:50 Orchestre.	11:00 Orchestre.	
9:55 Orchestre.	11:05 Orchestre.	
10:00 Orchestre.	11:10 Orchestre.	
10:05 Orchestre.	11:15 Orchestre.	
10:10 Orchestre.	11:20 Orchestre.	
10:15 Orchestre.	11:25 Orchestre.	
10:20 Orchestre.	11:30 Orchestre.	
10:25 Orchestre.	11:35 Orchestre.	
10:30 Orchestre.	11:40 Orchestre.	
10:35 Orchestre.	11:45 Orchestre.	
10:40 Orchestre.	11:50 Orchestre.	
10:45 Orchestre.	11:55 Orchestre.	
10:50 Orchestre.	12:00 Orchestre.	
10:55 Orchestre.		
11:00 Orchestre.		
11:05 Orchestre.		
11:10 Orchestre.		
11:15 Orchestre.		
11:20 Orchestre.		
11:25 Orchestre.		
11:30 Orchestre.		
11:35 Orchestre.		
11:40 Orchestre.		
11:45 Orchestre.		
11:50 Orchestre.		
11:55 Orchestre.		
12:00 Orchestre.		

Au Saint-Laurent-Kiwanis

M. Jean Querton, consul général de Belgique parle de l'Union économique belgo-hollando-luxembourgeoise

Le Club Kiwanis St-Laurent a tenu mercredi son dîner-causerie hebdomadaire en la grande salle de l'Hôtel Ritz-Carlton. M. Jean Querton, consul général de Belgique au Canada, présenté par le kiwanien Uld Boyer et remercié par le kiwanien Maurice Gervais, a parlé de

VOTRE RADIO

est-il déficient? APPELEZ
PAUL LANDRY
 3545 est, Ontario — CH 6161
 Au service du public depuis 1925

DIMANCHE SOIR
7 h. CKAC
Lévis Lorrain

journaliste-publiste
 présentera une
CAUSERIE POLITIQUE
 de
L'UNION NATIONALE

L'Union Economique Belgo-Hollando-Luxembourgeoise.

Selon l'orateur, l'idée d'une union économique entre les trois Etats n'est pas neuve. Elle est le fruit de près de cent ans d'études et de recherches. Dans le passé, diverses tentatives de rapprochement économique ont échoué parce que l'on n'a pu trouver de solution aux problèmes extrêmement complexes de l'unification des droits de douane et d'accès, ni à la concurrence des grands ports d'Anvers et de Rotterdam. En 1921, un premier jalon a été planté. L'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise s'est constituée. Elle a supprimé le cordon douanier entre les deux pays et instauré un tarif douanier commun aux frontières extérieures de l'Union. Après la crise de 1929, cette Union ainsi que la Hollande et les pays scandinaves se sont concertés, d'où est sortie une convention de rapprochement économique dite d'Oslo, afin de sortir du marasme. Une autre convention a été conclue à Ouchy, en 1932, entre la Belgique et la Hollande, prévoyant un abaissement progressif des tarifs douaniers pour les échanges entre les deux pays.

Malheureusement, d'autres pays, au nom de la clause de la nation la plus favorisée, ont revendiqué le bénéfice des concessions prévues dans la convention, sans cependant en faire eux-mêmes aux signataires. Puis sur ce nouvel échec, les années ont passé, alors que l'idée avançait à pas de géant. A ce moment de la conférence, l'orateur a établi un parallèle entre les trois Etats. Leurs régimes politiques sont identiques. Leurs richesses naturelles sont extrêmement limitées et la superficie de leur sol est insuffisante pour les nourrir complètement, aussi sont-ils tributaires de l'étranger. Ils doivent vendre au dehors le fruit de leur travail combiné de leurs ingénieurs et de leurs ouvriers dans les industries métallurgiques, chimiques et autres. Leurs modes de vie se comparent favorablement. De plus, la Belgique et la Hollande sont de grandes nations colonisatrices.

Dans le malheur, a continué le conférencier, les sentiments se sont avivés et les populations asservies, au cours de la guerre, ont senti que le monde devait changer. Se mettant alors au travail, par étapes, ils ont réalisé, le 21 octobre 1943, l'Union Financière. Un an plus tard, l'Union Douanière prenait forme. A cause de difficultés, les trois gouvernements concernés ont dû remettre jusqu'en avril 1946 leurs discussions où ils ont affirmé leur volonté de donner plein et entier effet à la convention. Elle doit prochainement être ratifiée. Cependant le troisième Conseil, celui de l'Union Economique, sera le plus important. C'est sur lui que reposera tout le poids des négociations qui mèneront à l'Union Economique entière et complète. C'est à lui qu'il appartiendra d'harmoniser toutes les activités, dans le domaine de l'agriculture, de la pêche, de l'industrie, des salaires et de la concurrence des ports, de façon à amortir les répercussions de la fusion de leurs économies.

Le conférencier a terminé en disant: "Comme le Canada, l'Union Economique a le plus grand intérêt à voir le commerce bilatéral faire place au commerce multilatéral. Elle aussi désire abolir aussitôt que possible les entraves au commerce avec l'étranger".

Avant de clore la réunion, le président du club, le kiwanien Gustave LeDroit, qui a aussi présidé au dîner, a offert un chèque de \$175 à M. l'abbé Lucien Brien, aumônier des scouts de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de LaSalle, pour la bonne œuvre qu'il poursuit.

Au service de la jeunesse ouvrière

Plus de 80,000 repas et plus de 35,000 couchers ont été donnés en 1946 dans les diverses maisons d'accueil de la J.O.C. féminine et masculine à travers la province, nous communiquons les présidents nationaux de la J.O.C. canadienne, M.

Léopold Grenon et Mlle Madeleine Maille.

Le premier centre d'accueil fut établi à Montréal en 1936 et depuis lors plusieurs autres ont surgi au point que ce service est devenu l'une des plus belles réalisations de la J.O.C.

Ce service est connexe à tout un réseau de services sociaux qui comptent à Montréal comme ailleurs de splendides réalisations à leur crédit: services de placement, d'orientation, de tutelle aux cours judiciaires et autres. Des maisons d'accueil existent maintenant dans les villes de Montréal (au nombre de trois), de Sherbrooke, de Trois-Rivières et de Drummondville. Elles ont permis de venir en aide à des centaines de jeunes garçons et jeunes filles et leur action s'amplifie d'une année à l'autre.

Nouvelles universitaires

M. René Ristelhueber trace un tableau général de l'évolution des peuples balkaniques

Le mercredi, 12 mars, à la faculté des Sciences sociales, M. Ristelhueber a tiré la conclusion de ses cours précédents en soulignant les différences existant entre les peuples balkaniques au point de vue de la race, de l'évolution historique, de la façon inégale dont a pesé sur eux la domination musulmane, et du processus de leur indépendance, plus ou moins lent, plus ou moins secondé par l'intervention étrangère.

Il a ensuite tracé un tableau de la situation des Nations balkaniques peu après le Congrès de Berlin, époque vers laquelle les nouveaux Etats issus de l'Empire ottoman commencent à prendre leur forme actuelle. Il a indiqué les caractéristiques de chacun de ces Etats.

Le Ristelhueber a évoqué, enfin, les rivalités des puissances se disputant la clientèle des chrétiens des Balkans, particulièrement les ambitions opposées de la Russie et de l'Autriche, tandis que la Grande-Bretagne et la France se faisaient les gardiennes de l'intégrité de l'Empire ottoman.

Les Balkans, "poudrière de l'Europe", a-t-on dit souvent, en faisant allusion à ce théâtre traditionnel des luttes de races et d'influence. Sans doute, mais l'Europe elle-même n'a-t-elle pas contribué à y ajouter des explosifs? Mercredi prochain, le 19 mars, il n'y aura pas de cours à cause de la retraite des étudiants à la Faculté.

Dans sa prochaine conférence, le mercredi 26 mars, à l'Université, à 7h. 30, M. Ristelhueber parlera des affaires de Crète, de Macédoine, de la Révolution jeune-Turque et de la première guerre balkanique.

Comment se cultiver

par Pierre TIBERGHEN

Tout peut servir à la culture, mais chez ceux-là seulement qui savent et veulent s'imposer une discipline de l'esprit...

Cet ouvrage peut être utile à des gens d'esprit et d'état très divers; mais il a un but unique: éminemment pratique qui est de cultiver tous les milieux.

Volume de 111 pages.

Au comptoir: \$0.75

Par la poste: \$0.80

SERVICE DE LIBRAIRIE

DU "DEVOIR"

Aux actionnaires* de la MONTREAL LIGHT HEAT & POWER CONS.

Depuis l'impression du rapport annuel et la publication le 4 mars du communiqué préliminaire aux journaux, vos administrateurs ont étudié d'avantage l'offre rapportée de la Commission Hydro-électrique de Québec pour les actions de la compagnie telle qu'annoncée par le premier ministre de la province.

L'offre telle que publiée dans les journaux mentionne que les actionnaires recevraient \$25 par action en argent ou le même montant en obligations de la Commission portant intérêt au taux de 2% par année, soit l'équivalent de 50 cents par action par année. L'offre ne prendra effet que si elle est acceptée par les détenteurs de la majorité des actions le ou avant le 10 avril 1947. Comparez cette offre de \$25 avec le montant de \$42 que vos administrateurs considèrent représenter la valeur des actions (voir le rapport annuel).

En considérant cette offre, les actionnaires ne doivent pas perdre de vue les faits suivants:

PREMIEREMENT: En faisant cette offre, le gouvernement et la Commission ont agi sans engager de discussions avec les administrateurs ou les membres de la direction de la compagnie ou sans s'y rapporter.

DEUXIEMEMENT: La Commission, à la date du 14 mai 1946, a fait une offre pour les ENTREPRISES EXPROPRIÉES qui, si elle avait été acceptée, aurait permis à la compagnie de distribuer entre ses actionnaires ENVIRON \$15 PAR ACTION, y compris la valeur de l'actif NON EXPROPRIÉ restant à la compagnie après avoir satisfait aux réclamations de la Commission en vertu de l'offre.

TROISIEMEMENT: La présente offre de la Commission pour les ACTIONS DE LA COMPAGNIE implique que, si l'actionnaire décide d'être payé en obligations, il recevra l'équivalent de 50 cents par action par année pendant la durée de dix ans des obligations, soit le même montant par année par action que la compagnie a retiré de ses entreprises NON EXPROPRIÉES et versé à ses actionnaires depuis l'expropriation.

Comparez cela avec les profits de plus de \$3 par action par année provenant des seules entreprises EXPROPRIÉES depuis les trois ans que ces entreprises sont en la possession de la Commission; Ceci indique clairement que la compagnie aurait pu continuer de verser le dividende de \$1.50 par action par année qu'elle avait distribué sans interruption pendant les quatorze années qui ont précédé l'expropriation.

Comparez aussi cela à l'accomplissement des autres compagnies d'utilité publique du même genre dans la province de Québec qui n'ont pas été expropriées et qui ont, sans exception, non seulement continué de verser les dividendes qu'elles payaient à l'époque de l'expropriation mais les ont majorés en plusieurs cas, avec la conséquence que la valeur en bourse des actions de ces compagnies a augmenté d'au moins 40%, alors que le cours des actions de votre compagnie a décliné à cause de l'expropriation.

QUATRIEMEMENT: L'actif non exproprié de la compagnie (voir le rapport annuel) s'élève à \$99,628,180, dont une proportion de \$65,000,000 est en espèces et une autre de \$25,000,000 en obligations du Dominion du Canada. CES ACTIFS NON EXPROPRIÉS SEULS REPRESENTENT EN CHIFFRES Ronds \$22.50 PAR ACTION DU PRIX DE \$25 QUE LA COMMISSION OFFRE, ce qui démontre que la Commission n'offre que \$2.50 par action ou \$12,000,000 pour la vaste entreprise de gaz et d'électricité de la compagnie, qui (après déduction des dettes) est évaluée par des experts à \$84,004,000.

LA COMPAGNIE DEVRAIT AVOIR RECOURS A L'ARBITRAGE

Tel que mentionné au rapport annuel, vos administrateurs sont plus que jamais convaincus que le seul moyen pour les actionnaires d'obtenir ce qui, à leur avis, est la valeur des actions, est pour la compagnie d'avoir recours à l'arbitrage pour déterminer la valeur des entreprises expropriées.

En attendant la détermination par l'arbitrage, tel que dit plus haut, de la valeur des entreprises expropriées, vos administrateurs ont l'intention de continuer de verser le dividende de 50 cents par action par année (comme la chose s'est faite depuis la date de l'expropriation) en ayant recours, en tant qu'il sera nécessaire, aux profits accumulés des années passées. A ce sujet, que les actionnaires n'oublient pas que le montant à être accordé pour les entreprises expropriées portera intérêt, aux clauses de la loi d'expropriation, au taux légal à compter du 15 avril 1944. Vos administrateurs se rendent compte que les actionnaires doivent décider d'eux-mêmes d'accepter ou non l'offre de la Commission pour les actions. Le devoir des administrateurs, dans les circonstances, est de fournir aux actionnaires tous les renseignements susceptibles de les aider à prendre leur décision.

Etant fermement convaincus des droits des actionnaires, vos administrateurs, naturellement, regretteraient que les actionnaires acceptent l'offre de la Commission pour les actions parce qu'un tel geste constituerait l'abandon total de ce que les administrateurs considèrent une cause juste.

On rapporte que l'offre de la Commission pour les actions doit être acceptée avant le 10 avril prochain. Dans les circonstances, vos administrateurs convoquent l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour le 31 mars de façon à donner aux actionnaires l'occasion de discuter ensemble la question avant de décider d'accepter ou non l'offre de la Commission.

Au nom des administrateurs,

(Signé) J. S. NORRIS.

Président.

Le 7 mars 1947.

* L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Montreal Light Heat & Power Cons. aura lieu à l'Hôtel Windsor, Salon Prince de Galles, Montréal, le 31 mars, à 11 h. a.m.

Les représentants du Souverain Pontife

Les nonces et délégués apostoliques

On lira avec intérêt et plaisir cette étude empruntée à notre confrère du *Droit*, d'Ottawa:

L'Eglise catholique fut conçue et fondée par le Christ comme société parfaite en soi-même (c'est-à-dire indépendante, quand il s'agit de matière de sa compétence, de toute autorité qui ne soit pas celle établie par son divin Fondateur) et typiquement monarchique.

En effet, durant 20 siècles de vie florissante, malgré les erreurs théologiques et les schismes (qui peu à peu apparaissent découlant de l'arbre empoisonné), malgré les faiblesses et les défauts des hommes qui l'ont quelquefois gouvernée, l'Eglise a toujours fait preuve, par ses écrits et ses actes, d'être consciente autant de sa perfection et de son indépendance que de sa condition de société monarchique.

A cause de cette dernière condition, elle n'a qu'un seul chef suprême (*unum vult et unus pastor*) qui la gouverne avec la triple autorité d'enseigner, de sanctifier et de diriger. C'est le chef qui continue, sur les traces de Pierre, à paître les brebis et les agneaux, précieux héritage laissé par le Christ.

C'est de cette autorité que ce chef suprême, le Souverain Pontife, successeur de Pierre sur le siège épiscopal de Rome, reçoit le droit et le devoir de présider à la société chrétienne, comme pasteur vigilant, qui suit ses brebis dans tous leurs mouvements pour ne pas les perdre de vue et ne pas les laisser s'éloigner de l'unique bercail.

Depuis S. Pierre, S. Clément et leurs successeurs jusqu'au glorieux Pie XII, les Pontifes Romains, avec un zèle scrupuleux, ont toujours eu le soin de leur troupeau.

En même temps que s'étendait la zone d'influence de l'Eglise et pour satisfaire aux desirs des souverains et des Etats chrétiens, les Papes commencèrent, dès le XIe siècle, à envoyer des Légats ayant un caractère permanent, et, au XVIe siècle, ils instituèrent le Corps des Représentants diplomatiques du Saint-Siège, dont traite expressément le Droit Canon (Can. 205 et suivants).

Selon ces Canons, les Légats de l'Eglise peuvent avoir un caractère permanent (mais non personnel), tels que les Nonces et les Délégués Apostoliques, ou simplement un caractère temporaire, tels que les Légats à Latere, les Légats Pontificaux et même les Visiteurs Apostoliques.

Les nonces apostoliques

Les Nonces Apostoliques sont envoyés par le Pape dans les pays dont les gouvernements désirent avoir des relations diplomatiques avec le Saint-Siège. Ils ont une double mission: l'une, diplomatique envers le gouvernement auprès duquel ils sont accrédités, avec la charge d'améliorer les relations entre l'Eglise et l'Etat; l'autre, d'ordre purement ecclésiastique, qui consiste à représenter le Saint Père et agir en son nom, vis-à-vis de l'Egiscopat et les fidèles de la nation, avec lesquels ils doivent collaborer, pour le bien de l'Eglise, en donnant au besoin d'opportunes directives.

Dans les pays, dont le gouvernement, depuis l'histoire du Congrès de Vienne de 1815, reconnaît au représentant diplomatique du Saint-Siège le titre et les privilèges de Doyen du Corps Diplomatique, le Vatican envoie des Nonces, qui ont le grade d'Ambassadeur. Mais dans les pays qui ne reconnaissent pas ce titre au Légat du Pape, on envoie des Internonces, qui ont le grade de ministre, ou simplement des chargés d'affaires et quelquefois aussi des observateurs diplomatiques.

Actuellement, le Saint-Siège maintient quarante Nonciatures (sept de plus que l'an dernier), et a accrédité au Vatican plus de quarante diplomates provenant de presque toutes les nations civilisées du monde, grandes ou petites. Mais il faut observer que toutes les nations ne gardent pas, dans l'échange des diplomates, le principe de la réciprocité.

Activité diplomatique du Saint-Siège

Naturellement, le Saint-Siège se réjouit d'envoyer ses Nonces à l'étranger, comme il est heureux de recevoir au Vatican les Représentants des divers pays. Les discours prononcés par le Souverain Pontife actuel, à l'occasion de la présentation des Lettres de Créance des diploma-

tes, manifestent clairement que l'Eglise, si elle tient beaucoup à ce que les deux pouvoirs s'occupent chacun de sa sphère d'action, aime aussi maintenir avec l'Etat le bon accord sur les matières que l'on appelle "mixtes", et qui doivent être traitées par les deux pouvoirs dans un esprit de compréhension et d'amitié, parce qu'elles regardent des gens qui sont en même temps sujets de l'Eglise et de l'Etat.

Du reste, en établissant des relations diplomatiques avec un pays, l'Eglise se rend bien compte de la situation juridique et du climat moral de la nation avec laquelle elle se lie d'amitié, et, tandis qu'elle exige préalablement comme condition essentielle que le Saint-Siège soit reconnu juridiquement, elle sait aussi peser ses requêtes éventuelles de caractère ecclésiastique, en s'inspirant de ses normes traditionnelles de discrétion et de sage clairvoyance, qui méritent l'admiration et la confiance des hommes de bonne volonté. Voilà la vraie raison qui permet à l'Eglise de nouer de bonnes relations avec les gouvernements si différents par nature et par tendances.

Qu'il ne soit pas dit que l'Eglise, en se liant d'amitié avec un Etat, exige de celui-ci des renoncements dans la matière de sa compétence. Elle sait rester à sa place; et ce serait aller non seulement contre ses traditions, mais même contre son propre intérêt, que de demander à l'Etat de renoncer à ses justes droits, à sa politique ou même à sa religion, fut-elle non-catholique.

En un mot, tandis que le Saint-Siège s'applique à protéger et à développer les libres activités de l'Eglise (qui sont toujours pour le bien du peuple) il garantit que toute idée de prosélytisme confessionnel, toute déviation de la politique purement humaine, est complètement bannie du programme et de la pensée de sa diplomatie.

Les concordats sont-ils la nécessaire conséquence de l'établissement des nonciatures?

Il y a tout de même des esprits, qui, devant le problème de l'échange de Représentants diplomatiques entre l'Etat et l'Eglise appréhendent la possibilité que cela comporte nécessairement la conclusion d'un Concordat, lequel ou enlève à l'Etat quelques-unes de ses prérogatives ou bien limite l'exercice des libertés de l'Eglise. A ce sujet la première réponse que l'on peut donner c'est de rappeler qu'il y a beaucoup de Nonciatures, même dans les Amériques, qui n'ont pas donné lieu à des Concordats.

Si de telles préoccupations peuvent justement troubler l'esprit de ceux qui vivent dans des pays, soit à régime totalitaire, soit où subsistent de sérieux abus et d'injustes privilèges, soit où le gouvernement des hommes de mauvaises volontés dont les préjugés et l'hostilité rendent impossibles les bonnes relations entre l'Eglise et l'Etat; il n'y a pas lieu de s'inquiéter dans le cas des pays démocratiques où l'Eglise s'occupe librement de sa sphère d'action et où l'Etat régit ses affaires sans se mêler de religion, et où les deux pouvoirs ne provoquent pas de difficultés à se mettre d'accord pour des matières d'importance mineure.

Mais à supposer que même dans un pays démocratique l'on vienne à conclure des Concordats on devrait être sûr qu'il ne serait pas de ceux qui donneraient origine au dicton: "Historia concordatorum historia dolorum Ecclesiae". Il s'agirait, en définitive de voir à ce que les deux hautes parties contractantes s'entendent pour en arriver à un accord sur la législation des matières dites mixtes. Qu'arriverait-il alors? Chacune des deux parties aurait à céder d'un côté pour recevoir de l'autre, selon le principe juridique: "do ut des"; et il est très clair que chacune maintient ses propres prérogatives et ses droits à moins que des concessions dans un cas particulier.

Il ne peut y avoir de Concordat que lorsque l'on met par écrit des déclarations de deux personnes qui veulent faire reconnaître par un acte public leur volonté de vivre en paix. Dans le cas d'un Etat qui gêne ou persécute l'Eglise, si cet Etat venait à donner sa parole, ne conviendrait-il pas de fixer des normes précises à observer fidèlement de la part des deux parties contractantes? Tout ceci est de nature à rassurer ceux qui nourrissent des préjugés contre les rapports diplomatiques entre l'Etat et l'Eglise.

Avantages des relations diplomatiques entre le Saint-Siège et l'Etat

1) Pour l'Eglise

L'Eglise n'a jamais mis en doute les avantages qu'elle reçoit du fait d'être en relation diplomatique avec les différents pays, quoique ce soient les peuples eux-mêmes qui en retirent les plus grands bénéfices.

Elle n'ignore pas, en effet, que, tout en travaillant dans sa sphère religieuse, en cultivant aussi l'amitié des Etats, elle pourra faire parvenir plus facilement l'influence de son esprit chrétien sur les intelligences et sur les mœurs des divers peuples, elle pourra tempérer beaucoup d'âpres situations, promouvoir plus aisément la paix, empêcher des injustices et accroître la gloire de Dieu.

2) Pour l'Etat

Si les rapports diplomatiques présentent des avantages indiscutables pour l'Eglise, ils en offrent bien plus pour les Etats. A ce propos il convient de rapporter les paroles de Sa Sainteté le Pape Pie XII au nouvel Ambassadeur de l'Equateur, à l'occasion de la présentation de ses lettres de créance: "La nation dont l'autorité civile est unie par un lien vigoureux à l'autorité sacrée doit être appelée tout à fait heureuse, parce que toutes deux visent à la réalisation du bien commun. Dans une telle union fleurit la

tranquillité, née de l'ordre..."

L'histoire offre de nombreux exemples des grands bénéfices accordés aux Etats par les Nations par l'intermédiaire du Saint-Père ou par la sage entremise de ses Nonces. Les Diplomates de l'Eglise par leur caractère sacerdotal, par leur formation culturelle, philosophique, théologique, juridique et même littéraire jouissent d'un prestige auprès de leurs collègues, et auprès des hommes d'Etat et de tous ceux qui dans l'organisation publique de l'Etat remplissent des charges de haute responsabilité.

Pour tous ceux-là, le Nonce est l'homme de l'esprit chrétien, et il arrive pour cette raison que son intervention soit très efficace. Combien de fois n'est-ce pas dû à des Nonces que la paix de quelques nations ne fut pas inquiétée, que des désordres furent évités ou éliminés, que des problèmes d'ordre international furent résolus à la satisfaction de tous et que la concorde entre les citoyens fut consolidée et garantie. De tout ceci ne donnons que deux exemples. Lors d'une révolte populaire dans une République Sud-Américaine, Monseigneur Macchi, le Nonce Apostolique, réussit à obtenir l'apaisement général en se présentant bravement devant les révolutionnaires. Et pendant la dernière guerre, alors que les Russes et les Allemands se battaient aux alentours de Budapest, les Allemands, avant de se retirer, ne trouvèrent d'autre personne à qui confier le commandement de la ville en ruines que le Nonce resté parmi les citoyens pour soulager les affligés et les mourants.

3) Pour les Diplomates eux-mêmes

Si les rapports diplomatiques avec le Saint-Siège favorisent les Etats, ils ne favorisent pas moins les Représentants qui sont au Vatican. En cet endroit le plus auguste (après la terre baignée du Sang du Rédempteur) et le plus visité du monde, les Diplomates peuvent travailler avec le Saint-Siège (comme durant la dernière guerre) au bénéfice de l'humanité, tout en s'occupant des affaires de leur propre nation.

Parmi des trésors artistiques et des monuments uniques au monde, au sein de célébrations grandioses, dans le flux et le reflux de masses humaines qui se succèdent en visite à la demeure du Pape, dans l'enthousiasme qui s'échappe des foules jubilantes, comme dans le repos tranquille de l'esprit à l'ombre des statues colossales de St-Pierre et de la colonnade de Bernini, le Diplomate incontestablement va envisager les problèmes de justice, de paix et d'amour parmi les peuples au-dessus et en dehors de la petite politique humaine, dans la contemplation de nouveaux horizons embellis des reflets d'une charité pure et universelle.

Nations ayant des rapports diplomatiques avec l'Eglise

En Europe presque toutes les nations grandes et petites ont cultivé, depuis plusieurs siècles, les relations diplomatiques avec le Saint-Siège. Après la première grande guerre, vu la quasi-unanimité des nations sous ce rapport, l'Angleterre elle-même jugea ne pas pouvoir rester en dehors de l'ambiance du Vatican.

C'est que le Vatican est comme un château-fort ou une tour, d'où la diplomatie du monde peut envisager tous les problèmes d'une position bien plus avantageuse qu'ailleurs. Voilà pourquoi même Hitler, malgré sa persécution de l'Eglise en Allemagne, se garda bien de retirer du Vatican son Ambassadeur. Et c'est pour cette même raison que le maréchal Tito y maintient son représentant. Toutes les nations reconnaissent qu'il y a un avantage à être représentée dans la Cité Vaticane.

Les seuls pays d'Europe qui n'ont pas de relations diplomatiques avec le Saint-Siège, sont la Russie, la Turquie, la Bulgarie, la Grèce et les trois pays Scandinaves, ces derniers ayant quand même de cordiales relations avec le Vatican. En Asie les deux plus grandes nations, la Chine et le Japon, savent déjà l'utilité d'un contact avec le Saint-Siège; la Chine a son Ministre à Rome et un Internonce se trouve à Nankin; le Japon, tant qu'il l'a eu, a maintenu son ministre au Vatican.

Des vingt et une nations d'Amérique, dix-huit sont en relation diplomatique avec le Saint-Siège. Les Etats-Unis ont seulement un Représentant au Vatican, sans avoir un Nonce à Washington. Deux pays seulement en toute l'Amérique ne reconnaissent pas officiellement le Vatican. Ce sont le Canada et le Mexique.

Délégués apostoliques

Les Délégués Apostoliques sont envoyés par le Saint-Siège dans les pays avec lesquels il n'a pas de relations diplomatiques. Par conséquent, le Délégué Apostolique, même s'il est inscrit sur la liste diplomatique du Saint-Siège, même si de fait il est en bonne relation non officielle avec le Gouvernement, même s'il reçoit de celui-ci les avantages et les privilèges propres aux Diplomates, il ne peut pas être considéré comme un agent diplomatique auprès de ce Gouvernement. Par conséquent la mission du Délégué Apostolique est limitée aux seules affaires de caractère religieux et ecclésiastique.

Il y a dans le monde entier plusieurs Déléguations Apostoliques; telles que celles des Etats-Unis, du Canada, du Mexique, de la Turquie, de l'Iraq, de Perse, d'Egypte, d'Ethiopie, de Syrie, d'Australie, etc.

La délégation apostolique au Canada

La Délégation Apostolique du Canada fut établie à Ottawa il y a 48 ans; mais, depuis un certain temps, on parle beaucoup de la nécessité ou du moins de l'opportunité de transformer la Délégation en Nonciature et d'envoyer un représentant diplomatique canadien au Vatican. Cette idée a fait son chemin dans un grand nombre de journaux et elle a même trouvé expression au sein du Parlement fédéral.

Comme on pouvait s'y attendre l'idée a rencontré l'approbation de l'élément catholique et aussi de beaucoup de non-catholiques qui ont le sens de la réalité et qui admettent qu'il est raisonnable que le Canada imite les nations du monde qui rivalisent à se faire représenter dignement au Vatican par leurs meilleurs hommes.

Ne serait-ce pas ridicule de vouloir opposer à une telle réalisation un esprit d'intolérance, de sectarisme ou de confessionnalité? Ce serait tout au moins vouloir être plus protestant que l'Angleterre et plus païen que la Chine; ces deux pays n'éprouvent aucune difficulté à rester en contact officiel avec le Pape, chef de tous les Catholiques du monde. De plus, il serait bon que le gouvernement canadien se rappelle que 43% de ses citoyens sont catholiques.

Les délégués apostoliques au Canada

La Délégation Apostolique d'Ottawa célébrera dans deux ans, son cinquantième anniversaire. Pendant ces cinquante ans, que de grandes figures et que de belles âmes sacerdotales se sont succédé dans la gracieuse résidence de 520 Driveway! Ce fut d'abord Mgr Merry del Val (plus tard Cardinal) qui, encore jeune prêtre, eut une mission temporaire; puis vinrent Mgr Falconio, Mgr Sbarretti (ces deux derniers devinrent Cardinaux), Mgr Stagni, Mgr Di Maria et Mgr Cassulo. Ce dernier transféré en Roumanie en 1936 comme Nonce Apostolique, a dû se retirer dernièrement à Rome, pour raisons de santé.

Le Délégué Apostolique actuel, S.E. Mgr Ildebrando Antonutti, est une brillante figure du jeune Prêtre, venu parmi nous en 1938 ayant déjà à son actif une importante carrière diplomatique dans des pays et dans des circonstances difficiles, où il fit preuve de profonde intelligence, de clarté de vue et de promptitude d'action. En toutes choses, il fut toujours édifiant et apostolique. Il y a environ neuf ans qu'il est au milieu de nous, occupé sans cesse aux innombrables problèmes que réclame le vaste territoire dont il s'occupe. Et l'on sait qu'il y a bien peu de Canadiens qui connaissent leur beau pays, comme le connaît Mgr Antonutti.

Après tant d'années de travaux incessants, Son Excellence prend un repos bien mérité; nous souhaitons qu'elle revienne parmi nous, pleine de force et de santé.

Mgr Morelli, qui pendant l'absence du Délégué Apostolique, le remplace comme Chargé d'Affaires, est un ami du Canada; il était en effet parmi nous en 1939 et partit pour l'Italie un peu avant la guerre et y passa sept ans à travailler à la Secrétairerie d'Etat de Sa Sainteté. Il n'y a que deux mois qu'il est revenu parmi nous, pour prendre son poste à la Délégation, promu au grade d'Auditeur. C'est à lui qui représente en ce moment le Saint-Siège au Canada que nous adressons nos hommages. Dans la personne des Représentants du Pape, le Canada Catholique exprime ses sentiments de respect et d'affection filiales pour le glorieux Pontife régnant, Sa Sainteté Pie XII, dont nous célébrons le huitième anniversaire de l'élection au Siège de Pierre.

Henri ST-DENIS, O.M.I.
(Le Droit).

J.-P. Pépin expose chez Morency

M. J.-P. Pépin, artiste-peintre, continuateur de la tradition canadienne-française en peinture, exposera chez Morency, rue Ste-Catherine est, du 15 mars au 1er avril.

On pourra voir, entre autres tableaux, au cours de cette exposition, le "Vieux moulin de Sainte-Famille", à l'île d'Orléans, "Les sucres", la "Maison abandonnée du Cap-Santé", "Le manoir Laferrière", des Eboulements", un grand nombre de lavis-couleurs, etc.

Comme on le voit par l'énumération de ces quelques oeuvres, M. Pépin est peintre de sa province. Il a reproduit sur la toile un grand nombre de nos vieilles maisons, moulins, manoirs. Plusieurs des toiles de l'exposition qui s'ouvrira samedi chez Morency n'ont jamais été exposées.

Mamans, avec énergie

par Marie-France

Par les mille trucs éducatifs qu'il suggère, par ses excellentes méthodes de maîtrise personnelle, ce livre s'impose à l'attention de toutes les mamans.

Volume de 150 pages.

Au comptoir: \$0.75

Par la poste: \$0.80

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

EXAMEN DE LA VUE

LUNETTES - LORNGNS

J. O. GIROUX O.D.

Membre diplômé de l'A.E.P.O. de Paris
Assisté d'optométristes diplômés

Bureau chez

Dupuis Frères

1000, rue St-Jacques

MONTREAL

Plateau
5151

OUVERTS DE 9 h. à 5 h. 30
SAMEDI COMPRIS

79^e

ANNIVERSAIRE
DUPUIS

ACHETEZ UN "STETSON" POUR PAQUES

Choix de 3 qualités pour hommes et jeunes gens

STETSON ROYAL	STETSON DE LUXE	STETSON IMPERIAL
10.50	12.50	15.00

Maintenant que vous avez adopté le paletot de printemps il faut porter un de ces feutres élégants, haute qualité DUPUIS. Nouvelles formes à bord uni, bordé et Homburg. Choix de bleu, gris cadet, brun chamois, brun Havane. Venez choisir le vôtre dès demain.

DUPUIS — rez-de-chaussée (Ste-Catherine)



Grande nouvelle
POUR VOUS MESSIEURS
200 seulement

ROBES DE CHAMBRE

pour hommes et jeunes gens

Tailles: petite, moyenne, grande (36 à 44)

Un tel bas prix ne s'est pas vu depuis longtemps

SPECIAL SAMEDI, CHACUNE

7.95

Demain, messieurs, nous vous offrons ces robes de chambre à un bas prix inconnu même avant la guerre.

VENTE ANNIVERSAIRE qui profitera aux 200 premiers clients samedi, car nous ne pourrions répéter une telle offre sans avoir à vous vendre ces robes de chambre 5.00 plus cher que ce prix de vente. En Spin rayonne à fond rouge avec rayures: bleu ou rouille, brun et beige, bleu marine et rouille ou beige. Confection irréprochable.

Commandes téléphoniques acceptées

Plateau 5151 — local 202

DUPUIS — rez-de-chaussée (Ste-Catherine)



CIGARES "NATIONAL"

SPECIAL "ANNIVERSAIRE" 3.75
LA BOITE DE 50 CIGARES

TAXES INCLUSES

Cigare frais, regus en temps pour cet événement important pour vous... Tabac doux, arôme agréable.

DUPUIS — rez-de-chaussée (Ste-Catherine)

Plus de 2,000 paires

ELEGANTS SOULIERS DE RUE

pour le printemps, pour Pâques

MODELES POUR HOMMES ET JEUNES GENS

Ord. 6.00 à 7.00

SPECIAL, LA PAIRE

4.79

Ce groupe comprend 35 modèles nouveaux pour le printemps, pour l'été. Bel assortiment de cuirs et de formes... chevreau noir, veau noir, veau brun. Semelles durables, épaisseurs variées. Genre Blucher ou Balmoral. Bout de pied: moyen ou large, pointures: 6 à 12, largeurs variées.

DUPUIS — rez-de-chaussée (centre)



Dupuis Frères

RAYMOND DUPUIS, président A.-J. DUGAL v.-p. et gér. gén.

Adoptez
Les CAFÉS, THÉS
et CONFITURES de
J. A. DÉSÉ,
(Limitée)
Qualité supérieure
Montréal

NEW-YORK
PARADE de PAQUES
sous la direction d'un guide bilingue
d'expérience
ATLANTIC CITY
(léger supplément)
"Organisation soignée"
TRAIN et AUTOBUS
\$34.70 - \$36.25 - \$38.70 etc.
Départ 3 avril, 10 hrs p.m. Gare
Windsor, retour 8 avril, 8.20 a.m.
Transport wagons spéciaux.
sièges réservés
LASS. VOYAGES HISTORIQUES
Dovise: "S'instruire en voyageant"
5302, av. du Parc B. MONTREAL
Tél. CA. 0795